Parc naturel régional du Marais poitevin

Rapport d'activités 2018

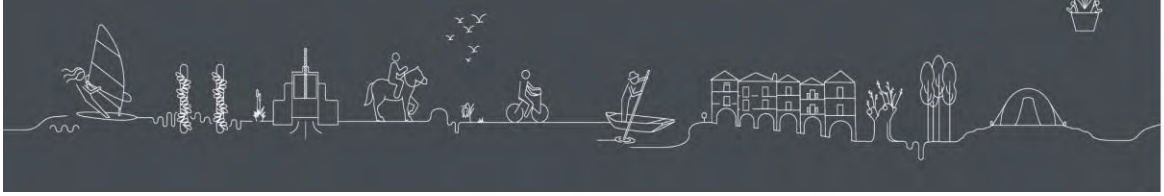

Parc naturel régional du Marais poitevin
Une autre vie s'invente ici

Région Nouvelle-Aquitaine · Région Pays de la Loire · Vendée · Deux-Sèvres · La Charente Maritime

Parc naturel régional du Marais poitevin

Rapport d'activités 2018

Parc naturel régional du Marais poitevin
Une autre vie s'invente ici

ÉDITO

Innover et s'adapter face aux enjeux du changement climatique, expérimenter et réaliser des plantations pour le paysage de demain, partager les expériences, multiplier les actions collectives, valoriser les acteurs économiques, sensibiliser toujours plus... En 2018, l'action du Parc naturel régional du Marais poitevin aura été résolument tournée vers l'avenir.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin met en œuvre, quotidiennement, un ensemble d'actions en faveur du développement de son territoire et de la préservation de son environnement, aux richesses écologiques exceptionnelles.

Chaque année, ces actions font l'objet d'une programmation budgétaire et d'un bilan d'activité consigné dans le présent rapport.

Grâce à son ingénierie technique et financière, le Parc naturel régional du Marais poitevin reste l'outil incontournable pour les collectivités dans la mise en œuvre de leur engagement en faveur du Marais poitevin. Une expertise et une véritable plus-value financière pour le territoire ; puisque pour 1 € confié au Parc et investi, l'équivalent de 27 € est levé pour le territoire.

Un bilan d'activité solide, constructif et d'ores et déjà engagé vers les grands enjeux stratégiques de demain pour le territoire. La labellisation prochaine, en 2019, du Marais poitevin au rang des sites mondiaux Ramsar, en sera une illustration.

Pierre-Guy Perrier,
Président du Parc naturel régional du Marais poitevin,
Vice-Président de la Région des Pays de la Loire

SOMMAIRE

AXE 1 > AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE p 09

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 > SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE p 09

> ELEVAGE A L'HERBE p 10
> PRAIRIES HUMIDES p 12
> ESPECES INVASIVES p 13
> GRANDES CULTURES p 14
> MARAIS COMMUNAUX p 16
> VIANDE BOVINE p 18

L'observatoire territorial du Marais poitevin 2018 p 19

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 > DÉVELOPPER UN TOURISME RAYONNANT DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS p 21

> ITINERANCE DOUCE p 22
> DIVERSITE TOURISTIQUE p 25
> QUALITE p 26
> ATTRACTIVITE p 28
> PROMOTION CONCERTEE p 29

L'observatoire territorial du Marais poitevin 2018 p 31

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 > FAVORISER L'ÉMERGENCE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES RESSOURCES LOCALES p 33

> MARQUE PARC NATUREL REGIONAL p 34
> PEUPLIER p 36
> TRANSITION ÉNERGETIQUE p 38

L'observatoire territorial du Marais poitevin 2018 p 43

AXE 2 > AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRÉSERVE p 45

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 > PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET GARANTIR LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA ZONE HUMIDE p 45

> RESSOURCE EN EAU p 46
> QUALITE DE L'EAU p 47
> MILIEUX AQUATIQUES p 48

L'observatoire territorial du Marais poitevin 2018 p 51

ORIENTATION STRATÉGIQUE 5 > PRÉSERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DU MARAIS p 53

> Observatoire de la nature p 54
> Anguille p 55
> Loutre p 56
> Papillons p 58
> Continuites Écologiques p 60
> Zone humide Ramsar p 64
> Natura 2000 p 67
> Projet Life Baie de l'Aiguillon p 68
> Genie Écologique p 72
> Gestion conservatoire p 73
> Plages p 74

L'observatoire territorial du Marais poitevin 2018 p 77

ORIENTATION STRATÉGIQUE 6 > PRÉSERVER LES PAYSAGES IDENTITAIRES DU MARAIS p 79

> Grand Site de France p 80
> Paysage p 83
> Plantation p 84
> amenagement p 88
> Architecture p 90
> Publicite p 93
> Poles urbains p 95

L'observatoire territorial du Marais poitevin 2018 p 97

AXE 3 > AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGÉ p 99

ORIENTATION STRATÉGIQUE 7 > FORGER UNE CULTURE DU MARAIS POITEVIN ENGAGÉE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE p 99

> Formation p 100
> Éducation p 102
> Mediation scientifique p 106
> Patrimoine p 108
> Partage p 111
> Creativite p 114
> Ville-marais p 115
> Médiatisation p 117

L'observatoire territorial du Marais poitevin 2018 p 119

ORIENTATION STRATÉGIQUE > ORGANISER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE p 121

> Contractualisation p 122
> Dialogue p 123
> Partage d'experiences p 124
> Synidicat mixte p 126
> Politique scientifique p 128
> Observatoire territorial p 130

ANNEXES p 133

Axe 1

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

La grande valeur du patrimoine naturel du Marais poitevin est particulièrement déterminée par les activités humaines du territoire. Par conséquent, le Parc porte l'ambition d'une économie dynamique, pilier du développement durable du territoire, fondée sur la valorisation des atouts locaux.

La préservation des surfaces de prairies naturelles est l'enjeu majeur du Marais poitevin. Elles constituent le principal indicateur de l'évolution de l'agriculture et du milieu naturel.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE

ÉLEVAGE Á L'HERBE
PRAIRIES HUMIDES
ESPÈCES INVASIVES
GRANDES CULTURES
MARAIS COMMUNAUX
VIANDE BOVINE

MESURE 1 *> Maintenir et développer les systèmes d'élevage valorisant les prairies naturelles humides*
MESURE 2 *> Accroître la prise en compte environnementale des systèmes d'exploitation de grandes cultures*
MESURE 3 *> Accompagner la restauration, la conservation et la valorisation des pratiques agricoles traditionnelles et des ressources locales*

ÉLEVAGE A L'HERBE

Le soutien à l'élevage : un soutien à l'économie durable, à l'environnement, aux paysages, à la société…

Chaque année, le Parc naturel régional accompagne et soutient de très nombreuses actions en faveur du pâturage et des prairies, au bénéfice des éleveurs : restauration de prairies (reconversion et entretien), aménagements pastoraux (parcs de contention, abreuvoirs…), développement de partenariats (marais communaux, éleveurs par bateau), accompagnement à la mise en place de dispositifs d'aides financières (MAE), conseil et soutien technique aux porteurs de projets (Chambre d'agriculture, CIVAM…).

La mission « agriculture et environnement du Parc naturel régional » est à l'écoute des besoins des socio-professionnels (éleveurs, pasteurs, vétérinaires...) et des acteurs qui œuvrent sur les prairies du territoire (communes, associations de préservation des espèces ou des milieux, associations culturelles, etc.).

L'aménagement du parcellaire permettant de faciliter le travail des éleveurs est primordial pour garantir l'entretien des marais mouillés. Sur ce programme, les aménagements pastoraux se sont concrétisés par la pose de :

> 52 équipements de franchissements installés sur les prairies réhabilitées dans le but de les relier à des îlots déjà existants, tout en conservant une libre circulation des eaux et des espèces dans les fossés. Ces équipements sont généralement réalisés à partir de tuyaux béton d'un diamètre adapté au gabarit du fossé (de 600 à 1000 mm) ;
> 3 parcs de contention pour bovins à usage collectif desservant des ensembles de prairies naturelles ;
> 4 600 mètres de clôtures posées sur les prairies réhabilitées dans le but de protéger la ripisylve de fossés restaurés du piétinement des bovins et de les contenir dans les parcelles.

Par exemple, 12 communes du Parc naturel régional ont été concernées par la restauration de prairies et d'habitat naturel à l'Est du Marais : Saint-Hilaire-la-Palud, Arçais, Le Vanneau-Irleau, Sansais, Magné, Frontenay Rohan-Rohan, Bessines, Bouillé-Courdault, Saint Sigismond, Le Mazeau et Benet.

En 2018, les interventions du Parc, en faveur de l'élevage à l'herbe ont permis, sur l'ensemble du territoire (Marais mouillés et Grands marais) :

> la restauration de prairie :	45.100 hectares
> le curage de voies d'eau :	15.8 kilomètres
> la pose de clôtures :	4.6 kilomètres
> l'équipement de franchissements de voies d'eau (passages busés/ponts) :	52 unités
> la mise en place de parcs de contention du bétail :	3 unités

Le soutien de l'élevage à l'herbe constitue le principal champ d'action du Parc en matière d'agriculture durable. La majorité des actions du Parc cible les exploitations d'élevage et les surfaces de prairies naturelles.

Amélioration des dessertes de prairies

Reconversion des peupleraies

Reconversion de terres arables

Exemple de parc de contention pour bovins à usage collectif, Longeville-sur-mer

Curage de voies d'eau

PRAIRIES HUMIDES

Des mesures agro-environnementales pour soutenir les exploitants agricoles et préserver les écosystèmes prairiaux, les pratiques agricoles durables, le Marais…

Le dispositif Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, issu de la Politique Agricole Commune 2015-2020, a été massivement engagé par l'Etablissement public du Marais Poitevin (EPMP) sur le territoire, sous la forme d'un Programme Agro-Environnemental et Climatique du Marais poitevin, en partenariat avec les trois Chambres d'agriculture et le Parc naturel régional. Ce dernier a participé à l'animation du dispositif et à la réalisation des diagnostics biologiques des prairies nécessaires à leur contractualisation en Mesures Agri-Environnementales. Plus de 500 exploitations agricoles ont été accompagnées et expertisées par les services du Parc naturel régional dès le lancement du dispositif.

En 2018, 700 hectares de prairies ont été expertisés, dont 115 hectares en mesure « Maintien de l'eau dans les parties baisses des prairies », la plus favorable au maintien de la biodiversité sur les milieux prairiaux.

De plus, en 2018, la mesure expérimentale « entretien des fossés tertiaires » a été proposée sur les secteurs où un contrat de marais a été signé. Cette approche territoriale, développée par l'Etablissement public du Marais poitevin, permet de réaliser un état des lieux agricole, hydraulique et environnemental à l'échelle d'un syndicat de marais et de mettre en œuvre un protocole de gestion des niveaux d'eau intégrant les enjeux de biodiversité. Cette condition est une garantie de l'existence d'un diagnostic préalable du réseau hydraulique tertiaire et d'un travail sur la gestion des niveaux d'eau, afin de « bonifier » l'impact environnemental de l'entretien de certains fossés.

La mesure a été expérimentée sur 4 secteurs sur lesquels 690 km de fossés ont été identifiés.
375 km de linéaires sont bordés de deux mesures MAEC surfaciques.
32,3 km de fossés ont fait l'objet d'un contrat MAEC.

Le bilan à 3 ans sur les surfaces de prairies naturelles

En 2018, le Parc naturel régional a actualisé les données relatives aux surfaces de prairies naturelles, sur la base des déclarations à la Politique Agricole Commune des agriculteurs (cf. Registre parcellaire graphique, RPG : données 2016, disponibles en janvier 2018).

Depuis « l'état zéro » (état des lieux établi sitôt le classement en Parc naturel régional) de l'observatoire territorial du Parc naturel régional du Marais poitevin, établi en 2014, les surfaces de prairies permanentes (*) sont en augmentation de 8,42 % dans le Parc naturel régional (+ 2.747 hectares) et de 3,3 % dans la zone humide du Marais poitevin (+ 950 hectares).

** définition des « prairies permanentes » : prairies permanentes de plus de 5 ans déclarées par les exploitants agricoles dans le cadre de la Politique agricole commune ; données nationales disponibles dans le Registre parcellaire graphique (RPG).*

Les efforts conduits par le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional depuis plusieurs années ont permis de faire évoluer significativement les surfaces de prairies permanentes.

1 nouvelle mesure expérimentale « entretien

ESPECES INVASIVES

Connaître, observer, contenir, lutter, préserver…

Préserver les prairies naturelles des plantes envahissantes

Depuis 2014, le Parc accompagne les communes de Lairoux et de Curzon pour une gestion expérimentale des zones contaminées par la jussie sous forme terrestre (Ludwigia grandiflora). La jussie est une espèce exotique envahissante strictement aquatique dans le Marais poitevin jusqu'en 2011. Depuis cette date, elle s'observe sous forme « terrestre », c'est-à-dire en période exondée, dans des dépressions des communaux de Lairoux et de Curzon.

Le Parc naturel régional a poursuivi en 2018 le programme expérimental de lutte contre cette forme terrestre de Jussie en partenariat avec l'Agrocampus Ouest, la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles et la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, l'association « les Rouches », l'Institution interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise et les communes.

Un plan de gestion établi en 2017 au terme de 4 années expérimentales a été mis en application en 2018. Deux opérations ont étés réalisées en 2018 en lien avec ce plan de gestion :

> 2 exclos ont été posés sur les deux plus gros foyers de jussie sur Lairoux et Curzon. Le but est d'éviter la dissémination des boutures avec le piétinement des animaux et d'encourager la concurrence par les espèces végétales autochtones. Ces exclos ont été ouverts fin juillet afin d'induire un pâturage prompt du fait du manque d'appétence du reste du communal à cette époque de l'année.
> 4 opérations de ramassage manuel ont été organisées avec l'association les Rouches, la commune de Lairoux et l'association des chasseurs de Curzon.

Pour la première année depuis 2014, les surfaces de jussie n'ont pas augmenté. La surface générale s'est maintenue à 2,8 hectares. Ce qui est encourageant.

D'autres opérations complémentaires seront engagées en 2019 dans le cadre du CTMA et du plan de gestion. La sortie de la baisse de Curzon sera busée et une clôture sera posée le long du fossé neuf afin de permettre à la végétation rivulaire côté Curzon de se développer constituant ainsi un « peigne végétal » qui devrait limiter l'entrée de la jussie dans le communal et son enracinement sur la berge.

Opération de ramassage manuel – Lairoux, printemps 2018

Soutenir la lutte collective contre les rongeurs déprédateurs

La lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants (RAE ; ragondins et rats musqués) est une préoccupation nationale relayée au niveau régional, départemental et local par de nombreux acteurs dont les Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles et Federation Departementale des Groupements de Defense contre les Organismes Nuisibles : fédérations (régionales et départementales) des groupements de défense contre les organismes nuisibles.

A la suite du colloque national organisé par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Vendée et la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles Pays-de-Loire, à Fontenay-le-Comte, le 16 novembre 2016 : « Les rongeurs aquatiques envahissants, enjeux territoriaux et sanitaires », auquel de nombreux acteurs locaux ont participé, le Parc naturel régional poursuit le suivi des stratégies de lutte conduites sur le territoire et apporte conseil et assistance aux 3 Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Marais poitevin.

GRANDES CULTURES

Accompagner les exploitations de grandes cultures pour plus d'environnement

Préserver le Busard cendré, auxiliaire des cultures

Le Busard cendré, dont l'aire de répartition s'étend de l'Europe de l'ouest aux plaines de l'Asie centrale, connaît un fort déclin dans l'Union européenne. Sa population européenne est estimée entre 15 000 et 20 000 couples. La France accueille un peu plus de 20 % de cette population, soit entre 3 900 et 5 100 couples. Le Busard cendré est considéré comme une espèce vulnérable en France et au niveau régional. Le Poitou-Charentes/Vendée accueille l'un des principaux noyaux des populations françaises.

Ce migrateur strict vient chaque année se reproduire dans les plaines et zones de cultures des marais du Centre-Ouest. Comme les autres espèces de busards, il affectionne les zones ouvertes, ce qui induit sa présence dans le Marais poitevin et ses plaines de bordures.

A l'origine, le Busard cendré utilisait principalement les landes et les marais pour se reproduire. La raréfaction de ce type de milieux l'a obligé à s'adapter à un milieu de substitution, celui des grandes cultures, principalement de céréales. Ceci n'est pas sans conséquences pour l'espèce. Lorsqu'arrive le temps des moissons (généralement juillet), (beaucoup de jeunes ne sont pas volants et sont donc vulnérables vis-à-vis de ces travaux agricoles. C'est pour cette raison que la sauvegarde de cette espèce menacée nécessite une action de sauvegarde sans laquelle l'espèce serait amenée à disparaître. En outre, le Busard cendré est à considérer comme un vrai allié pour l'agriculture en tant qu'auxiliaire de cultures ; son régime alimentaire se composant principalement de campagnols et d'insectes.

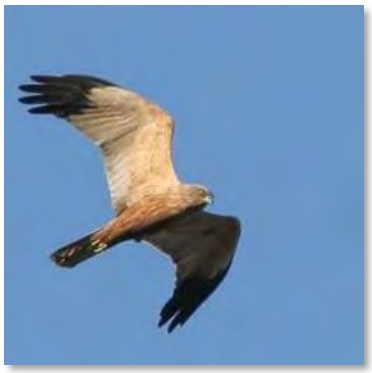

L'action de préservation des nids de Busards se décline en 4 phases :

1 > la prospection initiale des sites de nidification connus et les zones favorables (plaine céréalière et marais desséché) à partir de mi-avril ;
2 > la recherche des nids (à partir de mi-mai). Un contact avec l'exploitant agricole est alors réalisé par l'association pour protéger le nid.
3 > la protection (de mi-juin à début août) : après accord de l'agriculteur, le nid est recherché précisément en pénétrant dans le champ en utilisant les travées du tracteur. En fonction de l'avancement de la reproduction la protection de la nichée est envisagée ou non. Plusieurs méthodes peuvent être employées. La surveillance et la sauvegarde des nichées sont réalisées ;
4 > le transfert : pour les nids dont la protection est refusée par l'agriculteur, ou pour les nichées beaucoup trop tardives (œufs au moment de la moisson), les poussins ou les œufs sont transportés au Centre de Soins de la Faune Sauvage de Saint-Denis-du-Payré en Vendée, géré par l'association ASTUR.

La clé de la réussite de cette opération passe par la sensibilisation des exploitants agricoles aux enjeux de préservation de l'espèce et par la prise de conscience de leur rôle dans la protection des nichées de Busard cendré présentes dans leurs parcelles.

La préservation du Busard cendré est un travail minutieux et de longue haleine qui mobilise de nombreux partenaires, s'appuie sur l'engagement des bénévoles et des salariés des associations de protection de la nature et sur le dialogue tissé avec chaque exploitant agricole.

Mercredi 27 juin 2018, à Champagné-les-Marais, le Parc naturel régional du Marais poitevin, la Ligue pour la Protection des Oiseaux France (LPO), le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et l'Association de Soutien Technique à l'Unité de Recherche sur la Reproduction de Rapaces en Rapaçarium (ASTUR), accueillaient la presse locale chez Monsieur Jean Texier, agriculteur, pour présenter l'action de protection des busards cendrés

En 2018, 60 agriculteurs ont participé au programme. L'année a été marquée par la découverte de 163 nids (120 en plaine et 43 en marais). 253 jeunes busards ont pris leur envol dont 179 grâce aux actions de protection menées par les bénévoles et salariés des 4 structures (ASTUR, Ligue pour la Protection des Oiseaux Poitou-Charentes et Vendée, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres), participant à l'action avec le Parc Naturel Régional du Marais poitevin. Parmi ces 179 envols "protégés", 153 jeunes se sont envolés in situ et 26 ont été envoyés en centre de soins. Les 74 jeunes restants se sont envolés avant la moisson.

56% des jeunes busards cendrés s'envolent grâce aux actions de protection développées, depuis 15 ans, en partenariat avec les agriculteurs et les associations de protection de la nature.

Menée dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine naturel du Marais poitevin, l'action en faveur des Busards s'inscrit pleinement dans l'objectif opérationnel de la charte visant une plus large prise en compte environnementale dans les systèmes d'exploitation agricole de grandes cultures du territoire.

MARAIS COMMUNAUX

Les marais communaux du Marais poitevin : des prairies naturelles humides exceptionnelles et des modes de gestion particulièrement adaptés

En 2018, le Parc a accompagné les 20 communes ayant des marais communaux en pâturage collectif ; ce qui représente une surface d'environ 2 000 hectares de prairies naturelles, pâturées du printemps à l'automne. Ce patrimoine écologique, historique et socio-économique est exceptionnel. Il mobilise de nombreux acteurs publics et privés depuis des décennies mais il reste un patrimoine fragile et exposé à de multiples facteurs : la gestion d'un pastoralisme atypique, la gestion des risques sanitaires des troupeaux, le suivi des invasions floristiques, la gestion de l'eau… mais également la mobilisation de fonds publics pour le maintien des activités pastorales (Mesures Agro Environnementales et Climatiques, etc.) et pour le maintien des qualités environnementales des sites.

L'action du Parc se porte sur de nombreux volets, depuis l'accompagnement et le conseil auprès des communes ou des socio-professionnels, jusqu'à la réalisation d'équipements pastoraux, le creusement d'abreuvoirs ou la mise en place d'aménagements hydrauliques (batardeaux de baisse), les suivis sanitaires et les suivis biologiques, les expérimentations grandeur nature et le financement de recherches scientifiques, etc.

Le Parc participe, à la demande des communes à l'organisation de la surveillance permanente des plus grands communaux du Marais poitevin par des éco-pasteurs à cheval.

L'expérience, innovante sur ce territoire, a aujourd'hui prouvé son intérêt par son efficacité. Chaque année, les 2 éco-pasteurs informent les éleveurs des multiples incidents survenus et des blessures affectant leurs bêtes, assurent un relevé des invasions de plantes (la jussie terrestre notamment), assurent un comptage de l'avifaune etc.

Comme chaque année, le Parc naturel régional s'est mobilisé auprès des communes, des associations locales et organismes sanitaires (Groupement départemental sanitaire et vétérinaires) pour la préparation des « ouvertures des marais communaux du Marais poitevin » (mise en estive du bétail, communal par communal). Certaines « ouvertures » sont, de tradition, festives. Associations locales et population y participent activement.

En prolongement de la dynamique partenariale relancée avec la signature de la convention cadre 2017 – 2027, entre les communes propriétaires et gestionnaires de communaux, la Ligue de Protection des Oiseaux, les Chambres départementales d'Agriculture et le Parc naturel régional, ce dernier a accompagné techniquement ou financièrement les communes sur des travaux pastoraux et d'entretien des marais : Anais, Lairoux, Saint-Sauveur-d'Aunis, etc. Le Parc, à l'aide des communes et d'une stagiaire recrutée spécifiquement, a fait le bilan de l'évolution de chaque marais communal : évolution du nombre d'éleveurs concernés, évolution du nombre d'animaux, modes de fonctionnement, etc.

Les marais communaux du Marais poitevin constituent un patrimoine exceptionnel.
Leur préservation passe par le maintien des usages et une attention constante à la fragilité de ces systèmes complexes et de ces milieux prairiaux humides très rares.

En 2018, 130 éleveurs ont mis plus de 3 500 animaux (bovins et Equins) sur les 20 marais communaux du Marais poitevin.

Le nombre d'animaux est en légère augmentation depuis 10 ans alors, que le nombre d'éleveurs est en légère diminution.

Le soutien du Parc naturel régional et de ses patenaires à l'élevage (communes, associations, professionnels…) est également un véritable atout pour la préservation des prairies naturelles du Marais et de toutes les richesses environnementales et paysagères qu'elles représentent.

Par ailleurs, le Parc naturel régional a participé à plusieurs ouvertures festives des marais communaux (tradition de mise à l'herbe du bétail, le même jour, au printemps) : Anais, le Poiré-sur-Velluire, Lairoux et Montreuil.

Le Parc a également relancé en 2018, avec la LPO, le programme des animations scolaires liées aux marais communaux du Marais poitevin. Un patrimoine vivant, historique et pour le moins atypique.

Enfin, en lien avec l'Etablissement Public du Marais Poitevin, le Parc a accompagné les communes de Lairoux, de Curzon, de la vallée du Curé, de Nalliers et du Poiré-sur-Velluire dans leur protocole de gestion de l'eau et a initié cette démarche sur les Magnils-Reigniers.

Sur les communaux de Lairoux et Curzon, le parc, au côté des communes, a continué à se mobiliser avec l'Université de Rennes pour lutter contre la prolifération de la Jussie.

20 communaux
130 éleveurs
3500 animaux

VIANDE BOVINE

Une marque pour la viande issue des prairies naturelles humides du Marais poitevin et une filière renforcée

Afin de soutenir la filière bovine, depuis l'élevage jusqu'à la commercialisation de la viande, le Parc s'est engagé dans une démarche de marquage de la viande bovine issue d'un élevage à l'herbe. Grâce à la marque "Valeurs Parc naturel régional", les Parcs naturels régionaux ont la possibilité de valoriser les productions identitaires et les productions respectueuses de leur territoire et de l'environnement.

Sur l'exemple du Parc naturel régional de Brière, qui avait également engagé la démarche, le Parc du Marais poitevin a élaboré le cahier des charges de la marque pour la viande bovine issue du Marais poitevin.

Les objectifs du marquage sont multiples :

> valoriser la production et le savoir-faire des éleveurs du territoire,
> soutenir et promouvoir les acteurs locaux de la filière bovine afin que les éleveurs puissent proposer un produit qu'ils vendront au meilleur prix,
> participer à la sauvegarde des prairies du Marais poitevin.

Le cahier des charges de la marque impose que les animaux passent au moins 6 mois au pré et que la ration soit majoritairement composée d'herbe produite sur le territoire.

En 2018, le Parc naturel régional a engagé la partie opérationnelle de la démarche. Il a d'abord finalisé le modèle économique avec l'ensemble des acteurs concernés (la Fédération des Parc naturel régional, les élus du Parc, les professionnels agricoles représentés par les Chambres d'Agriculture, les opérateurs) puis il a engagé les audits pour marquer 44 élevages dont 8 font également de la vente directe.

Le travail ambitieux réalisé est soutenu par la Fédération des Parc naturel régional de France qui demande régulièrement au Parc naturel régional du Marais poitevin de présenter à ses pairs le modèle économique qu'il a élaboré (Séminaire « Agriculture » et Séminaire « Marque Parc » organisés par la Fédération des Parc naturel régional).

La commercialisation effective de la viande bovine Marquée Valeurs Parc naturel régional est prévue pour le premier semestre 2019.

l'Agrocampus Ouest, la FDGDON et la FREDON, l'association « les Rouches », l'Institution interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise et les communes.

Un plan de gestion établi en 2017 au terme de 4 années expérimentales a été mis en application en 2018. Deux opérations ont étés réalisées en 2018 en lien avec ce plan de gestion :

> 2 exclos ont été posés sur les deux plus gros foyers de jussie sur Lairoux et Curzon. Le but est d'éviter la dissémination des boutures avec le piétinement

44 élevages marqués Parc naturel régional du Marais poitevin dont 8 en vente directe

L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU MARAIS POITEVIN 2018

SURFACES DE PRAIRIES PERMANENTES*

+ 8,42 % DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL
(entre 2014 et 2017)

+ 3,3 % dans la zone humide du Marais poitevin
(entre 2014 et 2017)

** définition des « prairies permanentes » : prairies permanentes de plus de 5 ans déclarées par les exploitants agricoles dans le cadre de la Politique agricole commune ; données nationales disponibles dans le Registre parcellaire graphique (RPG) ; comparaison entre les données du RPG 2014 et celles du RPG 2016).*

700 hectares **de prairies MAEC**
expertisés par le PARC NATUREL RÉGIONAL
dont 115 hectares en mesure « Maintien de l'eau dans les parties basses des prairies »

60 agriculteurs **mobilisés**

163 busards cendrés **sauvés**
dans les cultures estivales

+ de 150 éleveurs
accompagnés par le PARC NATUREL RÉGIONAL

44 **élevages bovins à l'herbe**
marqués « Valeur Parc naturel régional »

Axe 1

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

La grande valeur du patrimoine naturel du Marais poitevin est particulièrement déterminée par les activités humaines du territoire. Par conséquent, le Parc porte l'ambition d'une économie dynamique, pilier du développement durable du territoire, fondée sur la valorisation des atouts locaux.

Le Marais poitevin bénéficie d'une notoriété grandissante et le tourisme est devenu le deuxième pilier de son économie. Pour autant, il convient d'accroître les retombées générées dans le respect du Marais, de son environnement et de son identité.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

DÉVELOPPER UN TOURISME RAYONNANT DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS

ITINÉRANCE DOUCE
DIVERSITÉ TOURISTIQUE
QUALITÉ
ATTRACTIVITÉ
PROMOTION CONCERTÉE

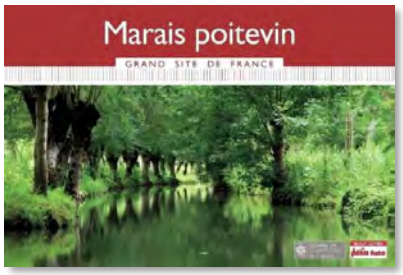

MESURE 4 *> Faire rayonner le Grand Site sur l'ensemble du Marais poitevin*
MESURE 5 *> Améliorer, diversifier, valoriser la qualité de l'offre touristique globale*
MESURE 6 *> Structurer et concerter l'accueil, l'information et la promotion*

ITINÉRANCE DOUCE

Favoriser le développement de l'itinérance douce et des découvertes nature

Favoriser les modes doux de déplacement

Soucieux de développer l'écotourisme par le développement de l'activité vélo, le Parc assure la promotion des itinéraires cyclables balisés sur son territoire ainsi que la promotion des grands itinéraires européens de découverte douce : « la Vélodyssée » (de la Norvège au Portugal), « la Vélo Francette » (de Ouistreham à La Rochelle) et les réseaux d'itinéraires régionaux ou départementaux comme « la Vendée à vélo ».

Le Parc est également évaluateur du label « Accueil Vélo ». Ce label est attribué aux prestataires touristiques situés à moins de 5 kilomètres à vélo d'une véloroute et répondant à un cahier des charges national.

En 2018, 2 nouvelles structures ont été auditées par le Parc (agent habilité) et 19 structures ont renouvelé leur partenariat. Au total, 85 sont labellisées sur l'ensemble du territoire du Marais poitevin : 16 chambres d'hôtes, 10 gîtes, 18 campings, 12 hôtels, 1 hébergement collectif, 6 loueurs ou réparateurs de vélo, 9 sites de visite et 13 Offices de Tourisme.

Préserver les sentiers de la circulation des véhicules à moteur

Dans le cadre des aménagements visant à créer ou restaurer des itinéraires de déplacements doux et actifs, le Parc naturel régional informe et incite les communes à réglementer la circulation des véhicules à moteur sur les itinéraires localisés en sites naturels, afin de réserver ces sentiers aux cyclistes, aux piétons ou aux randonneurs à cheval.

En effet, en appliquant la loi encadrant la circulation des véhicules à moteur sur ces sentiers par arrêté motivé, le maire peut interdire l'accès de certaines voies de la commune aux véhicules dont la circulation est de nature à compromettre, soit la tranquillité publique, soit la qualité de l'air, soit la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques.

Dans ce cadre, en 2018, grâce au partenariat mis en place entre le Parc naturel régional et avec la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, 2 nouvelles communes (Péault et Rosnay) ont été rencontrées et informées de la possibilité de réglementer la circulation des véhicules à moteur sur les espaces naturels. 1 nouvel arrêté a ainsi été pris sur la commune de Péault.

De bons repères sur le terrain

Le Parc assure le suivi du travail de l'association d'insertion AIPEMP (Association pour l'Insertion par la Protection et l'Entretien du Marais Poitevin) qui s'occupe de l'entretien des itinéraires de découverte soit des :

> 300 kilomètres de pistes cyclables du plan vélo des Deux-Sèvres,
> 390 bornes sur les circuits vélo de Vendée et des
> 320 balises de la signalisation nautique.

La navigation sur la Sèvre niortaise

Une stratégie globale et collective

Le développement touristique du Marais poitevin, au départ centré sur la promenade en barque, s'est appuyé sur une stratégie de diversification et de qualification des activités pour augmenter la durée des séjours, mieux répartir la fréquentation dans l'espace et le temps et offrir aux visiteurs une découverte sensible du site, une immersion dans ses paysages, sa nature, son histoire. C'est dans ce contexte que se sont développées de nombreuses offres de circulation et de découverte douce du territoire.

Véritable épine dorsale du Marais poitevin, la Sèvre niortaise est le lien hydraulique et historique entre la ville de Niort et l'océan. Pourtant, elle échappait souvent aux projets stratégiques de développement touristique. Forts de ce constat, les acteurs du développement touristique, le Parc naturel régional, les Agences de développement touristique et l'Institution Interdépartementale de la Sèvre Niortaise (gestionnaire de la voie d'eau), se sont interrogés sur la possibilité de relancer la navigation touristique sur le fleuve, par ailleurs toujours classé dans les voies navigables de France.

L'idée force : redonner à la Sèvre niortaise une place centrale au sein du Marais poitevin et s'appuyer sur sa navigabilité pour valoriser l'ensemble du territoire, ses ressources et ses autres modes doux de découverte.

Un projet conduit étape par étape

L'étude engagée en 2013 et confiée à un cabinet spécialisé a confirmé l'opportunité et la faisabilité de la remise en navigation touristique de la Sèvre et de ses affluents, aux conditions de remettre en état les ouvrages hydrauliques, d'aménager des haltes nautiques et les deux ports têtes de ligne du réseau, de coordonner les activités de navigation avec les activités touristiques terrestres présentes sur le territoire et de proposer pour la navigation un bateau spécifique, adapté à la fois aux contraintes techniques des ouvrages (tirant d'air, tirant d'eau, longueur, largeur...) et aux spécificités paysagères et naturelles de la navigation dans un site "classé" (intégration visuelle, propulsion électrique....).

En 2018, le comité de pilotage, qui réunit le Parc, les principaux acteurs du tourisme, les gestionnaires de l'eau, les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités concernées, s'est réuni 4 fois, en janvier, septembre, octobre puis décembre 2018. Suite à la consultation pour la recherche d'un opérateur invalide de 2017, un cahier des charges allégé a été rédigé début 2018. La consultation, lancée du 29 janvier au 26 avril a de nouveau été clôturée sur un résultat infructueux.

Le Bureau du Parc a acté en réunion exceptionnelle le 29 mai, l'absence de réponse des opérateurs de tourisme fluvial habitable et proposé d'engager une démarche de recherche de propositions alternatives émanant soit d'acteurs locaux qui souhaiteraient développer ou diversifier leurs activités, soit d'acteurs extérieurs. Ces réunions se sont déroulées du 9 juin au 6 septembre suivant la disponibilité des personnes rencontrées.

Le comité de pilotage de septembre a clôturé la phase de recherche d'opérateurs nationaux proposant des bateaux habitables, compte tenu du fait que le produit ne corresponde pas en l'état et à ce jour à ce qu'il est possible de proposer sur la Sèvre Niortaise. Ceux de novembre et décembre ont permis de recalibrer le projet d'une part eu égard à l'absence d'opérateur identifié tout en intégrant la possibilité de l'émergence d'une offre locale, et d'autre part en prenant en compte le chiffrage final de l'Avant-Projet conduit durant toute l'année en intégrant l'absence possible de FEADER et ses répercutions.

DIVERSITÉ TOURISTIQUE

Valoriser une offre touristique variée

Le Marais poitevin est un territoire à forte fréquentation touristique mais un territoire réparti sur 2 régions et 3 départements. Afin que les touristes puissent préparer au mieux leur séjour dans le marais, un certain nombre d'outils, faisant abstraction des limites administratives, sont conçus et mis à leur disposition par le Parc naturel régional en collaboration avec les opérateurs départementaux et locaux du tourisme.

La carte touristique du Marais poitevin

La carte touristique du Marais poitevin est un classique incontournable de l'accueil sur le territoire.

Toutes les activités touristiques en un coup d'œil.

Éditée à 30 000 exemplaires, elle recense l'ensemble des activités pouvant se pratiquer dans le Parc naturel régional du Marais poitevin : la promenade en barque, canoë ou vélo, les loisirs équestres, les musées et sites de visite ainsi que les sites d'observation des oiseaux. Depuis les Marais mouillés à l'Est du territoire jusqu'à l'océan à l'Ouest.

Le trait d'union entre tous les territoires, tous les publics, en toute occasion.

Diffusée dans les Offices de Tourisme et sites de visite du Marais poitevin et des alentours et mise à disposition des Agences Départementales de Développement Touristique pour les salons organisés en France et à l'étranger, elle s'adapte aux publics étrangers grâce aux traductions en anglais et allemand.

Le passeport indispensable.

Un passeport pour le Réseau des sites de visite du Marais poitevin est intégré à la carte touristique et permet aux visiteurs de bénéficier d'un tarif réduit dès la visite d'un deuxième équipement. Un atout pour tous les opérateurs locaux et un « bon plan » pour les visiteurs.

Le Parc œuvre donc, aux côtés de tous les acteurs locaux, pour développer un tourisme durable, rayonnant dans l'espace et dans le temps.

Les cartes des itinéraires cyclables

A vélo à travers l'Europe, la France, le Marais poitevin...

Les grands itinéraires cyclables et les réseaux d'itinéraires régionaux ou départementaux comme « la Vendée à vélo »... sont mis à l'honneur dans les cartes éditées par le Parc et mises en vente dans les réseaux touristiques habilités : les Offices de Tourisme et sites de visite participant à l'opération ainsi que les prestataires adhérant au label « Accueil Vélo ».

Les cartes sont en vente à l'unité (1,5 €) ou par 4 dans une jaquette (4 €). En 2018, 3 915 cartes et 1 597 jaquettes ont été vendues.

Ces boucles cyclables sont également promues sur les sites www.espaceloisirs.ign.fr et www.cirkwi.com où les touristes peuvent, soit imprimer la randonnée qu'ils ont choisie, soit télécharger les traces gpx, afin d'avoir toutes les informations sur leur portable.

Un module statistiques a été mis en place en 2018 pour savoir si les circuits sont téléchargés ou consultés. Les parcours ont été vus 13 475 fois ; les plus consultés ont été le circuit 9 dans le secteur de Coulon, le circuit des Vals d'Autise au départ de Maillezais et le circuit 11 « De coteaux en Marais » à Courçon.

QUALITÉ

Développer un tourisme de qualité

La démarche Qualité Tourisme

La Démarche Qualité Tourisme a été déployée en Charente-Maritime et Deux-Sèvres pour les sites de visite dès 2015. Depuis 2017, les prestataires touristiques situés en Vendée peuvent également prétendre à cette marque.

En 2018, une nouvelle structure a obtenu la marque Qualité Tourisme : la Maison de la Baie du Marais poitevin à Esnandes et la Maison du Marais poitevin a vu sa labellisation renouvelée pour 5 ans. Ce sont donc 10 sites de visite et embarcadères qui sont aujourd'hui marqués Qualité tourisme. Le Parc les a accompagnés techniquement mais également financièrement en prenant à sa charge les audits. Enfin, en tant que membre du Comité Régional de la Labellisation de la Marque, le Parc est présent lors des comités de labellisation et des réunions de restitution.

Les premiers hébergements touristiques marqués "valeurs Parc naturel régional"

Déployée à l'échelle nationale, la marque des Parcs naturels régionaux de France garantie l'engagement des hébergeurs pour la mise en valeur de leur territoire et le respect des valeurs du développement durable. Le processus d'attribution de la marque demande de correspondre à un cahier des charges exigeant, validé par la Fédération des Parcs naturels régionaux. Les hébergements marqués répondent chacun à l'ensemble des critères du dispositif et aux valeurs des Parcs naturels régionaux.

> Ancrage territorial

La marque exprime l'attachement au territoire. Les producteurs, prestataires et artisans concernés contribuent au développement du territoire et s'attachent à faire découvrir le Parc à travers leurs produits et prestations. Ils proposent des produits et des services qui valorisent le patrimoine culturel local.

> Forte dimension humaine

La marque cultive une forte dimension humaine. Le savoir-faire, le rôle et la maîtrise de l'homme sont primordiaux dans le processus de fabrication, les professionnels font partager leur passion et ils s'appuient sur une solidarité entretenue au sein du territoire.

> Protection de l'environnement

Elle revendique enfin le respect de l'environnement et contribue au renforcement de sa richesse.

Tous les hébergeurs bénéficient au minimum d'un classement en préfecture de l'ordre de 2 étoiles pouvant prétendre à la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

Les cinq propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes marqués « Valeurs Parc naturel régional » ont reçu les plaques en présence de Catherine Tromas, Vice-Présidente du Parc, Dany Bremaud, Maire de Saint-Hilaire-la-Palud, Brigitte Audouin, Directrice des Gîtes de France Deux-Sèvres et Antoine Priouzeau, Président des Gîtes de France Vendée.

2 chambres d'hôtes « Gîtes de France 3 épis » et 1 gîte rural – « Gîtes de France 3 épis » à Saint-Hilaire-la-Palud (Deux-Sèvres)
2 chambres d'hôtes « Gîtes de France 3 épis », 4 gîtes ruraux – « Gîtes de France 3 épis » à Arçais (Deux-Sèvres)
1 gîte rural « Gîtes de France 3 épis » à Magné (Deux-Sèvres)
3 chambres d'hôtes « Gîtes de France 3 épis » à Sainte-Christine à Benet (Vendée)
3 chambres d'hôtes « Gîtes de France 3 épis », 1 gîte rural – « Gîtes de France 3 épis » à Benet (Vendée)

En matière d'hébergement, 7 nouvelles chambres d'hôtes et 6 gîtes ont obtenu la marque en 2018, ce qui porte le nombre de structures touristiques marquées à 25.

ATTRACTIVITÉ

La promotion de la destination « Marais poitevin »

Un site internet, porte d'entrée du Marais poitevin : www.parc-marais-poitevin.fr

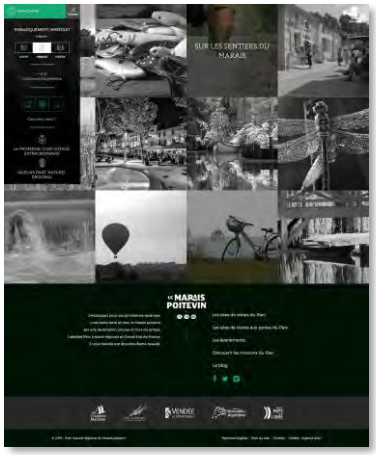

Principal outil de communication sur le Marais poitevin, le site tourisme du Parc naturel régional est un véritable portail de marketing territorial, une interface de séduction et d'immersion pour les touristes potentiels, au cœur de la destination « Parc naturel régional du Marais poitevin ».

Par ce site internet, le Parc naturel régional souhaite faire la promotion d'un tourisme de nature, s'appuyant sur des activités de loisirs de plein air telles que la promenade en barque (produit touristique phare et identitaire du territoire), les balades à vélo, le tourisme ornithologique et les activités de pêche, dans un espace préservé riche d'une grande biodiversité.

Malgré un problème de piratage du site internet en février 2018, ce qui a nécessité une mobilisation exceptionnelle du technicien du Parc, le site touristique du Marais poitevin a connu un regain d'intérêt.

Une stratégie d'augmentation de trafic a été mise en place et le Parc a pu créer des pages d'atterrissage sur des thématiques dédiées, lancer une campagne de référencement payant avec achat de mots-clés Google, lancer une campagne Facebook et une campagne de retargeting (« retoucher » les visiteurs après leur première visite sur les pages d'atterrissage).

En 2018, le trafic du site du Marais poitevin a fortement augmenté : 166 000 sessions (+ 66%) et 710 000 pages vues (en augmentation de 211 %). Cette tendance s'est également ressentie pour la version anglophone du site.

Un blog qui s'enrichit de nombreux articles : www.parc-marais-poitevin.fr/blog

En 2017, le Parc a lancé un blog et a mis en ligne une trentaine d'articles présentant le tourisme dans le Marais (promenade en barque, la carte touristique, les hébergements, quelques espèces phares…).

18 nouveaux articles ont été rédigés et mis en ligne durant l'année 2018, pour continuer à augmenter la fréquentation du site, mais également pour apporter de l'information concrète aux internautes sur les activités que l'on peut pratiquer dans le Marais : pêche de l'écrevisse, visite du village d'Arçais, du château de Terre-Neuve, randonnée en âne bâté… L'ensemble des articles du blog ont été traduits en anglais.

Des réseaux de plus en plus prisés et activités

Le Parc du Marais poitevin s'investit de plus en plus dans les réseaux sociaux afin de fournir régulièrement au grand public l'actualité du territoire.

En 2018, sur Facebook, 11 340 fans ont suivi la page « Marais poitevin » (soit + 7 %) avec 398 posts ont été édités soit plus d'un post par jour sur Twitter, ce sont 1586 abonnés qui ont suivi le « Marais poitevin » (+ 13 %), 65 posts ont été publiés et ont engendrés plus de 65 000 impressions par les abonnés.

PROMOTION CONCERTÉE

Promouvoir ensemble la destination Marais poitevin

Depuis près de 10 ans, le Parc, les agences de développement touristique des 3 départements, les Offices de Tourisme Aunis-Marais poitevin, Niort-Marais poitevin-Vallée de la Sèvre niortaise et Sud Vendée Tourisme mènent des actions communes de promotion de la destination touristique du Marais poitevin.
En 2018, 3 actions ont été réalisées :

> la diffusion de teasers au cinéma
> une campagne digitale
> l'accueil du magazine Géo

Stéphane Villain, 1er vice-président du Parc naturel régional du Marais poitevin, en charge du tourisme, anime le collectif de promotion concertée et porte les actions de promotion de la destination Marais poitevin.

La promotion concertée du Marais poitevin est devenue l'atout fort de l'attractivité du territoire, grâce au collectif des acteurs du tourisme animé par le Parc naturel régional.

La diffusion de teasers au cinéma

Les vidéos de promotion de la destination réalisées en 2015 et 2016 ont été diffusées toutes séances du 4 avril au 1er mai 2018 dans les 52 salles CGR des régions Pays de la Loire et Bretagne et à l'UCG Paris Bercy qui comprend 18 salles. Ces teasers ont été vus par 218 430 personnes.

Une campagne digitale

Afin d'accroitre le trafic du site internet www.parc-marais-poitevin.fr, le collectif a lancé une campagne digitale. Elle a consisté en :

> une campagne de référencement qui a généré 39 250 visites,
> une campagne Facebook et retargeting (39 507 visites),
> avec un renvoi sur 5 pages d'atterrissage avec thématiques créées par l'agence.

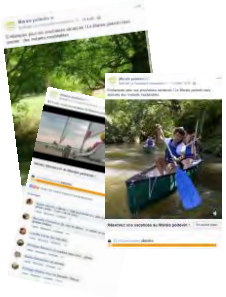

La campagne Facebook a consisté en la diffusion des teasers mais également de diaporamas qui renvoyaient vers le site. Les internautes étaient orientés, au choix :
> sur la page d'accueil du site, si leur recherche concernait les vacances, le Marais poitevin…
> sur des pages d'atterrissage en fonction des thématiques recherchées : 5 thèmes ont été retenus : l'hébergement, la découverte nature, les sites de visite, le vélo et la barque et le canoë. La campagne digitale a duré 3 mois et a permis d'obtenir : - 1,3 millions d'impressions, - 78 757 visites du site, - une mise en avant de la boutique en ligne sur les pages d'atterrissage pour permettre aux internautes de réserver en direct : 132 réservations ont ainsi été faites, majoritairement en hébergement et pour des visites guidées.

L'accueil du magazine Géo

Sébastien Desurmont, journaliste au magazine Géo, est venu durant 3 jours dans le Marais poitevin (en avril) pour réaliser un reportage sur les territoires traversés par le Tour de France 2018.

Ce reportage de 14 pages a été édité dans un supplément Hors-série « Le Tour de France, étape par étape, les trésors et pépites de notre patrimoine » de juillet-août.

Le technicien du Parc a travaillé avec les chargés des relations presse des Agences de Développement Touristique et des Offices de Tourisme pour proposer un programme de découverte du Marais poitevin dans sa globalité.

L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU MARAIS POITEVIN
2018

85 structures touristiques **labellisées**

« Accueil vélo » dans le Parc naturel régional depuis 2014

10 sites de visite et embarcadères **labellisées**

« Qualité tourisme » dans le Parc naturel régional depuis 201

+ 7 CHAMBRES D'HOTES EN 2018

+ 6 gîtes touristiques

« Valeur Parc naturel régional »

dans le Parc naturel régional du Marais poitevin

11.340 fans (+ 7 %)

Facebook « Marais poitevin »

1.586 abonnés (+ 13 %)

Twitter « Marais poitevin »

AXE 1

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

Si l'activité économique du Marais est liée pour une part à l'agriculture et pour une autre part au tourisme, le modèle économique territorial est finalement fragile, car peu diversifié et peu identitaire. Pourtant, le Marais poitevin dispose d'un atout exceptionnel : ses ressources naturelles. Il convient donc de soutenir les modalités de valorisation économique durable de ces richesses.

Le Parc conduit des actions visant à favoriser l'émergence et le développement d'activités économiques, fondées sur la valorisation du patrimoine (réhabilitation d'anciennes friches industrielles) et des ressources naturelles mais aussi sur la valorisation des savoir-faire locaux.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

FAVORISER L'ÉMERGENCE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES RESSOURCES LOCALES

MARQUE PARC NATUREL REGIONAL
PEUPLIER
TRANSITION ÉNERGETIQUE

MESURE 7 > *Soutenir les activités économiques existantes et identitaires*
MESURE 8 > *Faire du Marais poitevin un territoire exemplaire pour la maîtrise de l'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable*

MARQUE PARC NATUREL REGIONAL

La marque : « Valeurs Parc naturel régional »

Le Parc naturel régional du Marais poitevin, conformément aux objectifs de la charte « Valeur Parc naturel régional » de la Fédération des Parcs, et particulièrement dans le cadre de sa politique de développement économique, a décidé de soutenir les professionnels du territoire qui s'engagent dans des démarches de valorisation de leurs productions et services (hébergement, savoir-faire…).

La marque est associée à trois des valeurs des Parcs naturels régionaux et elle traduit les engagements des bénéficiaires envers des enjeux forts de leur charte sur le territoire :

> le respect de l'environnement et des patrimoines culturels :
- participer à la préservation des milieux naturels, de la faune et de la flore,
- participer au maintien de la trame paysagère locale,

> le respect d'une forte dimension humaine et sociale :
- favoriser l'écoute, se préoccuper du bien-être des salariés des entreprises, des habitants, des touristes,…
- partager sa passion,
- jouer la carte du collectif et de la solidarité au sein du territoire,

> l'attachement au territoire :
- contribuer au développement du territoire (y compris développement économique),
- proposer des produits qui valorisent le patrimoine et les savoir-faire locaux.

Le Parc propose l'attribution de la marque « Valeur Parc naturel régional » pour les produits, savoir-faire et services issus de son territoire qui répondront aux caractéristiques arrêtées par le Syndicat mixte. Ces caractéristiques sont élaborées par types de produits (agricoles, artisanaux, touristiques…) et font l'objet de référentiels-cadres validés par une commission d'experts au sein de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Chaque Parc naturel régional rédige et propose à la Fédération une interprétation locale des exigences nationales par produit et/ou service. Le dossier-cadre ainsi établi sert de référentiel d'utilisation de l'audit et permet de décliner les conventions signées avec chaque entreprise pour une durée de 5 ans.

La Commission « Marque » du Parc naturel régional, composée d'élus du territoire, instruit les demandes des entreprises. Elle vérifie que celles-ci répondent à l'interprétation locale des exigences nationales pour le produit ou service présenté.

Le Parc naturel régional réalise l'audit des entreprises et signe la convention d'utilisation de la Marque avec l'entreprise. Il assure ensuite la promotion de la Marque et des produits marqués et anime toute la démarche en continu.

Pour le consommateur, la marque garantit que le produit ou service :

- respecte les valeurs fortes de la philosophie des Parcs naturels régionaux,
- soit de caractère (consommer le produit, c'est consommer un peu le Parc),
- bénéficie d'une traçabilité liée à des filières territoriales (proximité),
- s'inscrive en réponse à des enjeux de territoire (entretien des paysages),
- est porteur de sens, d'humanité (valorisation des savoir-faire, esprit de solidarité entre entreprises).

En privilégiant ces entreprises, le consommateur participe à la vie du territoire dans lequel il vit ou qu'il visite.

En 2018, les services du Parc naturel régional sont allés à la rencontre de nombreux acteurs locaux (éleveurs, hébergeurs…). Avec eux, ils ont étudié la faisabilité du marquage de leurs produits ou services. Ils ont pu échanger sur ce qui fait le caractère des produits d'un Parc naturel régional et la plus-value potentielle pour leur entreprise mais aussi pour le territoire.

Cet accompagnement sur mesure des professionnels du territoire est un travail précieux car il permet de tisser des réseaux sur l'ensemble du Parc naturel régional, de faire se rencontrer les professionnels d'une même filière ou d'un même secteur géographique et de les sensibiliser aux valeurs du développement durable et au respect de l'environnement et des paysages qui fondent la qualité du Marais poitevin.

Concernant le tourisme, en mai 2018, deux nouveaux référentiels ont été validés par la commission de la Fédération des Parcs naturels régionaux :
> 1 référentiel « sites de visite et de découverte »,
> 1 référentiel « prestation d'accompagnement » (promenades guidées en barque ou en vélo).

Cela a permis de marquer le Parc ornithologique « Les Oiseaux du Marais poitevin » situé à Saint-Hilaire-la-Palud pour ces 2 référentiels.

Enfin, en matière d'hébergement, 7 nouvelles chambres d'hôtes et 6 gîtes ont obtenu la marque en 2018, ce qui porte le nombre de structures touristiques marquées à 25.

A ce jour, dans le Parc naturel régional du Marais poitevin, les produits et services marqués « Valeur Parc naturel régional » sont :
> Produits et savoir-faire

- 1 savon à l'eau de peuplier
- 2 ateliers « métiers d'art, céramique »

>Produits alimentaires

- 3 miels

44 élevages de viande bovine élevée à l'herbe
> Hébergements touristiques

- 12 Chambres d'hôtes
- 11 Gîtes

> Prestations touristiques

- 1 site de visite et de découverte
- 1 embarcadère

La liste des produits et services marqués « Valeurs Parc naturel régional » dans le Marais poitevin est accessible sur le site internet du Parc naturel régional via une carte interactive et sur le site de la Fédération « Consommer Parc » complété par la chargée de mission du Parc.

PEUPLIER

Soutenir la « filière peuplier » : un objectif à court terme

Le peuplier occupe une place prépondérante dans le paysage du Marais mouillés du Marais poitevin. Il est l'un des éléments structurant de la trame paysagère, en particulier dans le site classé, et constitue une ressource support d'une activité industrielle historique.

Depuis le 19ième siècle, il est exploité (fabrication de contreplaqué, ameublement, emballage) et il participe à l'identité du territoire (histoire, pratiques, économie, culture…).

La populiculture en Marais poitevin a la particularité d'être pratiquée sous deux formes : en alignement (en pourtour de parcelle) associé à des usages agricoles et « en plein » (pratique plus récente qui s'est développée surtout depuis les années 90). Tout une filière d'acteurs et de professionnels est concernée, depuis le propriétaire foncier qui plante l'arbre jusqu'à l'industriel qui le transforme, en passant par les opérateurs qui l'abattent, le transportent, etc.

Au niveau national, comme au niveau local, la diminution de la ressource en peuplier inquiète les acteurs de la filière. Dans le Marais poitevin, les propriétaires, les industriels et les collectivités, en particulier la Région Nouvelle Aquitaine, se mobilisent. C'est dans ce contexte que le Parc naturel régional a lancé en 2017, l'inventaire de la ressource et qu'il accompagne le syndicat des propriétaires fonciers pour la plantation.

Du diagnostic de la ressource au plan d'action plantation

Afin de disposer de données précises sur l'état de la ressource dans le Marais poitevin, le Parc naturel régional a confié à l'IGN la réalisation d'un inventaire- diagnostic. Le périmètre de l'étude couvrait l'ensemble du Site Classé du Marais poitevin, les vallées du Mignon, de la Courance et de la Guirande, secteurs sur lesquels le peuplier est le plus présent, soit une surface de 32 524 ha.

L'inventaire repose sur l'interprétation et la comparaison de photos aériennes prises à différentes périodes (1997, 2006, 2013, 2016 en Vendée, 1998, 2007, 2014, 2018 en Deux-Sèvres et 1999, 2006, 2014, 2018 en Charente-Maritime. Il identifie d'une part les alignements d'arbres, d'autre part, les plantations dites en plein (peupleraires).

Le travail de caractérisation et de cartographie a permis d'estimer le volume de bois de peuplier disponible pour une exploitation forestière ainsi que d'identifier les types de plantation et leur évolution sur la période (15 ans). Pour la première fois, une carte précise de l'implantation des peupliers a été établie. Ces données sont capitalisées dans le Système d'information géographique du Parc naturel régional.

Sur les 32 524 hectares inventoriés (secteur du Marais où se trouvent la grande majorité des peupliers), le diagnostic fait apparaître que le nombre de peupliers a augmenté jusqu'au début des années 2000 et qu'il diminue depuis, progressivement, du fait du désintéressement des propriétaires. Les arbres sont aujourd'hui vieillissants et la ressource est susceptible de manquer dans les 10 années à venir.

Dans l'hypothèse d'une stabilisation du prélèvement à hauteur de 14 000 arbres/an, le peuplement Marais poitevin serait en mesure de fournir des bois marchands pendant 13 années (Stock correspondant aux classes d'âges > 11 ans). Passé cette période, à l'horizon 2030, la ressource des 10 années qui suivront (potentiel correspondant aux classes d'âges < 11 ans) ne permettra un prélèvement en bois marchands qu'à hauteur de 4 000 arbres/an.
Soit une baisse à anticiper de 72 % des abattages de peupliers sur le territoire Marais poitevin.

Les conclusions de cette étude vont permettre aux acteurs de la filière et aux collectivités d'appréhender les bouleversements à venir, tant d'un point de vue économique que paysager. Le Marais poitevin ne sera plus en mesure d'alimenter la filière régionale dans les mêmes mesures qu'aujourd'hui. Le déficit de la ressource est inévitable, toutefois, il peut être enrayé par une dynamique massive de plantation dès 2019.

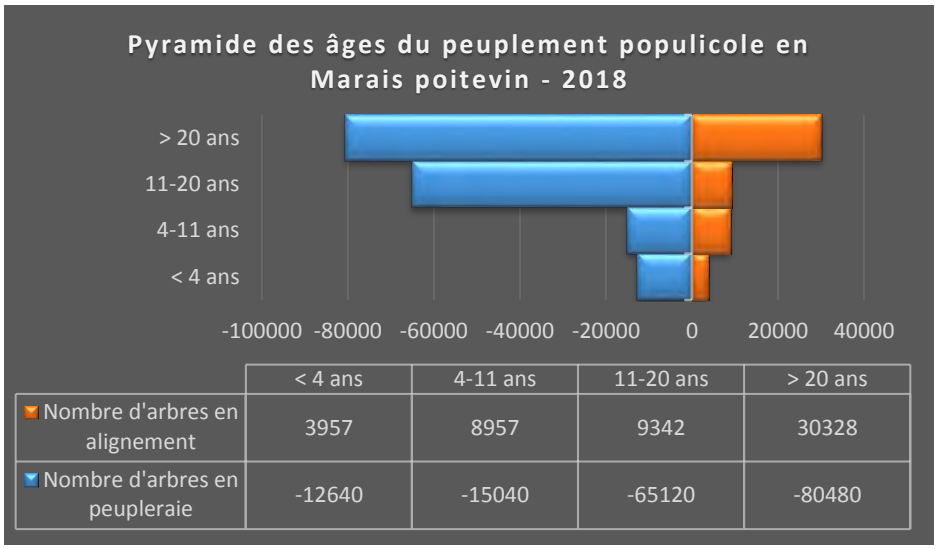

La plantation de peupliers dans le Marais poitevin, une priorité Régionale

Béatrice Gendreau, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, déléguée de la filière Forêt-Bois-Entreprises est venue rencontrer (27 juin 2018) les acteurs de la filière peuplier dans le Marais poitevin, accompagnée d'une délégation composée de techniciens de la Région. Accueillie par le Parc naturel régional du Marais poitevin, le Syndicat des propriétaires fonciers, le Centre national de la propriété foncière (CNPF) et des représentants des industriels de la filière peuplier, Béatrice Gendreau a pu percevoir les enjeux que le « peuplier » représente en matière de paysage et d'économie locale et régionale.

Inquiets de la diminution de la ressource et de ses effets sur la filière, tous ont partagé l'objectif d'encourager la plantation. Les représentants de la Région ont salué le travail conduit dans le Marais poitevin, en particulier les résultats de l'opération d'aide à la plantation portée par le Syndicat des propriétaires fonciers et le Parc naturel régional. La Région apporte au Syndicat des propriétaires fonciers, depuis 2008, une subvention annuelle de 10 000 euros redistribuée aux propriétaires qui veulent planter des peupliers en alignement. Par ce biais, et grâce aux soutiens complémentaires d'entreprises locales telle que DARVA, Archimbaud et Joubert, le Parc naturel régional prend en charge 5 euros par arbres plantés !

Les acteurs présents à cette rencontre se sont fixés comme objectif de mettre en place un véritable plan d'actions en faveur de la filière peuplier sur le territoire du Marais poitevin. Au-delà des aides, il ressort également de cette rencontre la nécessité d'accompagner l'exploitation forestière, en partenariat avec les communes, pour améliorer les conditions d'exploitation et limiter les dégradations sur les voiries communales.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Œuvrer pour les économies d'énergies et un mix énergétique

En accompagnant professionnels, collectivités et particuliers dans la prise en compte de la transition énergétique, le Parc agit sur différents leviers pour soutenir la maîtrise de l'énergie, l'écoconstruction, la valorisation des circuits courts et de l'emploi de ressources locales ainsi que pour accentuer la sensibilisation du grand public ou des acteurs socio-professionnels.

En accompagnant professionnels, collectivités et particuliers dans la prise en compte de la transition énergétique, le Parc agit sur différents leviers pour soutenir la maîtrise de l'énergie, l'écoconstruction, la valorisation des circuits courts et de l'emploi de ressources locales ainsi que pour accentuer la sensibilisation du grand public ou des acteurs socio-professionnels.

Le Parc accompagne, conseille, sensibilise et conforte les projets des acteurs publics et privés structurants pour le territoire, favorisant les économies d'énergies et un mix énergétique respectueux des paysages, de la biodiversité et des habitants.

Vers une stratégie énergétique territoriale partagée

Le Parc naturel régional du Marais poitevin bénéficie d'une bonne alimentation en soleil et en vent et dispose de surfaces agricoles importantes. Ces ressources constituent des opportunités pour le développement de filières énergétiques que de nombreux porteurs de projets souhaitent valoriser. Le Marais poitevin est également un territoire à forts enjeux paysagers et environnementaux, qui se traduisent notamment par des protections réglementaires européennes, nationales et locales. Le Parc, conformément à sa charte, a pour mission d'assurer le développement durable de son territoire, en conciliant la préservation de la zone humide, de sa biodiversité, de ses paysages, tout en contribuant à la transition énergétique.

Des objectifs chiffrés

En 2018, le diagnostic énergétique mené en 2017 par l'Agence régionale d'évaluation environnement et climat (AREC) a été actualisé dans son volet « production d'énergies renouvelables ». Il fait apparaître que cette production est passée de 640 GWh, soit 12,89 % de l'énergie consommée à 723 GWh, soit 14,5 %. Cette augmentation résulte de la mise en service du parc solaire de Fontenay-le-Comte sur un ancien terrain militaire, de nouveaux parcs éoliens en Charente-Maritime et de la chaufferie bois du centre hospitalier de Niort.

Les objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique en 2030 visent à réduire la consommation énergétique finale de 20 % et à porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale. A l'échelle du Parc naturel régional du Marais poitevin, cet objectif se traduit par le besoin de baisser les consommations de 1 000 Gwh par rapport à la consommation initiale (base 2017) de 3 970 Gwh. Pour la production des énergies renouvelables, il s'agira d'atteindre 1270 Gwh, soit 547 GWh supplémentaires par rapport à la mise à jour de 2018.

Une méthode partagée et des instances dédiées

Afin de préciser les modalités permettant d'atteindre cette ambition collective, l'année 2018 a été marquée par l'engagement de la stratégie territoriale énergétique du Parc naturel régional. Le Parc souhaite accompagner les acteurs compétents dans ces différents domaines et partager un projet cohérent et équilibré à l'échelle du Marais poitevin.

A cet effet, une instance dédiée a été mise en place : la commission « Transition énergétique » composée d'élus membres du comité syndical représentant les Régions, les EPCI et la chambre d'agriculture. La commission, présidée par Pascal DUFORESTEL, Vice-Président en charge de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique, a proposé de construire cette stratégie sur la sobriété énergétique (habitat, mobilité...), et la production d'énergies renouvelables diversifiées : éolien, méthanisation, solaire, bois-énergie…respectueuses du patrimoine bâti, naturel et paysager.

La Commission associe les porteurs de PCAET aux enjeux territoriaux pour une mise en œuvre coordonnée, favorise les échanges entre territoires pour relayer les bonnes expériences, permet à la commission en charge des avis réglementaires d'émettre ses avis sur la base d'une stratégie collectivement approuvée. Elle s'est réunie le 24 septembre, le 6 novembre et le 18 décembre 2018. Les travaux de cette commission s'appuient sur l'expertise des acteurs locaux, des services de l'Etat, des Ademe, de la conférence des Associations de Protection de la Nature…avec lesquels plusieurs réunions ont eu lieu en 2018.

Un premier volet : le schéma éolien, au sein d'une stratégie globale adaptée au territoire

Compte tenu du nombre croissant de projet de parcs éoliens et du manque de concertation observé sur les différents projets, la commission a souhaité préciser en priorité le volet éolien de la stratégie énergétique territoriale.

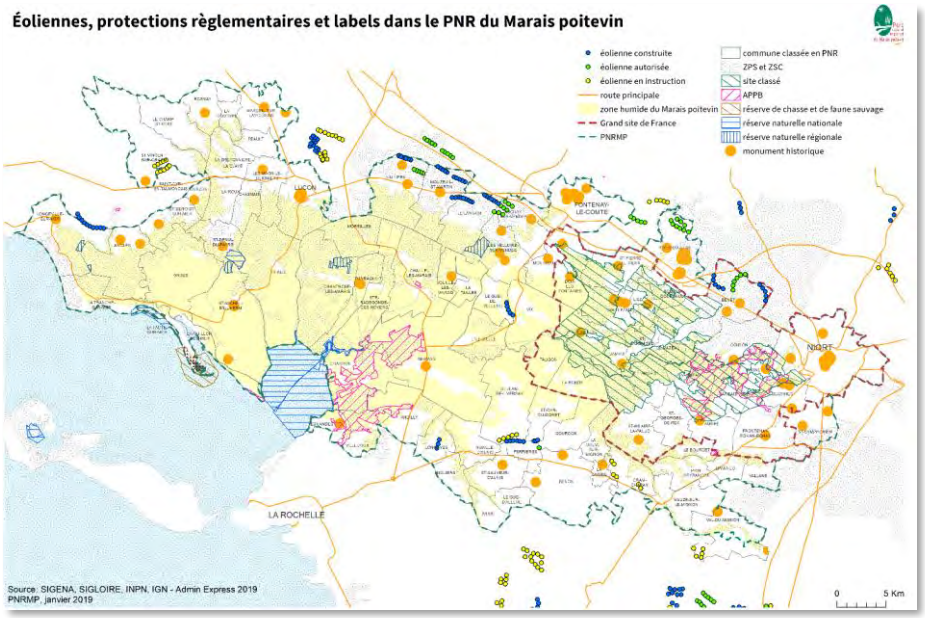

L'année 2018 a été l'occasion de dresser un bilan de la situation : 16 parcs éoliens, représentant 103 éoliennes, sont aujourd'hui en exploitation ou autorisés dans le Parc naturel régional. A l'exception de celui de Vix, ils sont tous implantés sur le pourtour du Marais poitevin principalement au nord du Parc naturel régional en Vendée, le long de l'autoroute. Les récentes autorisations côté Charente-Maritime du Marais poitevin viendront accroître ce parc courant 2019. D'autres projets sont également en cours d'étude. Cette multiplication et l'accélération des projets a pour effet de concourir à un risque d'encerclement du Parc naturel régional par l'effet des parcs éoliens cumulés.

Une volonté de planification et de concertation

D'une manière générale, les collectivités membres du Parc souhaitent davantage de planification pour organiser ce développement.

Dès décembre 2017, le Conseil Départemental de Vendée a voté une motion en sens, demandant de privilégier la densification des parcs existants et invitant les intercommunalités à proposer un schéma de planification à l'échelle de leur territoire.

Le Conseil Départemental de Charente-Maritime a également mis en place un observatoire de l'éolien, pour lequel une première rencontre a eu lieu le 14 décembre 2018, avec l'objectif de réaliser un schéma départemental des énergies renouvelables, une information partagée des citoyens et la prise en compte de leur avis, une demande de moratoire sur tout nouveau projet éolien.

En Deux-Sèvres, la Préfecture est très attentive à limiter le nombre de parcs éoliens, le département étant déjà particulièrement équipé par rapport aux autres secteurs de Nouvelle-Aquitaine.

A l'échelle nationale, la fédération des Parcs Naturels régionaux de France se préoccupe également de ce sujet, et le Réseau des Grands Sites de France, dont le Parc du Marais poitevin est membre, s'est positionné pour que la dimension paysagère soit renforcée dans les documents de planification traitant de l'énergie, que la concertation soit améliorée sur ces projets et que des aires d'influence paysagère autour des Grands Sites de France soient prises en compte. Pour le Marais poitevin, il s'agit d'un quart du Parc naturel régional, le marais mouillé.

Une traduction concrète

L'échelle territoriale du Parc naturel régional Marais poitevin présente l'avantage d'engager cette stratégie à l'échelle des principales unités paysagères et des réservoirs de biodiversité, qui dépassent les limites départementales, régionales et celles des EPCI. Les principes proposés par la commission dans sa dernière séance de 2018 sont les suivants :

- préserver les secteurs à enjeux paysagers et environnementaux au-delà des zonages réglementaires, avec des zones d'exclusion (site classé, zone Natura 2000 Marais poitevin, Réserves) et des zones de vigilance majeure,
- privilégier la densification des parcs éoliens existants, sous réserve qu'ils ne présentent pas de risques pour les paysages et la biodiversité (étude au cas par cas, analyse des données, des compensations..) accompagner les EPCI dans la traduction opérationnelle de ces principes dans les documents en cours d'élaboration (Plans Climats, SCOT, PLUi…), assortie d'une politique globale et partagée en faveur de la transition énergétique.

Ces principes seront déclinés au travers de cartographies et de recommandations qui seront soumises à l'approbation du comité syndical début 2019, puis diffusées aux acteurs concernés.

Vers un mix énergétique

Le Parc a engagé une mission sur l'intégration architecturale des panneaux solaires, de façon à proposer des références et des secteurs à privilégier.

Concernant la méthanisation, outre les avis réglementaires, le Parc accompagne, en amont, les agriculteurs du territoire, porteurs de projet, pour veiller à la bonne prise en compte du paysage, de l'environnement et de l'acceptation des projets par les habitants.

En 2018, le Parc a ainsi co-animé des ateliers participatifs à la demande de Demeter Énergies et l' Institut de formation et de recherche en éducation à lenvironnement (Ifrée) pour ce projet sur les communes de Mauzé-sur-le-Mignon et Prin-Deyrançon en Deux-Sèvres. Cette démarche est considérée comme exemplaire en terme de partenariats et de méthodologie pour l'implication des habitants.

Enfin, un diagnostic sur la filière bois-énergie a été engagé, en lien avec l'étude de potentiel de la ressource « peupliers ».

Vers un mix énergétique

Le Parc naturel régional est consulté sur les projets de production d'énergies renouvelables soumis à étude d'impact environnemental sur son territoire :

- par les services de l'Etat pour rendre des avis sur les études d'impact des projets envisagés,
- directement par les porteurs de projets pour apporter son expertise en amont des demandes d'autorisation aux services de l'Etat.

Ce travail se fait dans le cadre de la commission « Avis réglementaires » du Parc, qui réunit les élus désignés par le bureau. L'objectif est de permettre aux projets d'aboutir dans les meilleures conditions possibles tout en respectant le paysage bâti, les espaces naturels et la biodiversité.

En 2018, 4 avis concernant des projets de production d'énergies renouvelables ont été émis. Ils concernaient l'exploitation d'une unité de méthanisation à Nalliers (avis du 25 juin 2018), deux projets de parc éolien : un à Cram-chaban (avis du 4 mai 2018) et l'autre à Saint-Jean-de-Liversay (avis du 25 juin 2018). Le Parc a également émis un avis le 12 septembre 2018 sur la modification accélérée du PLU de Nalliers pour permettre l'installation d'un parc éolien.

Le Parc a également poursuivi en 2018 l'accompagnement de la commune de la Grève-sur-Mignon et de la Communauté de communes Aunis Atlantique pour l'aménagement et la gestion de l'ancienne Briqueterie de La Grève-sur-Mignon, site patrimonial et emblématique du Marais poitevin, réhabilité en Pôle de l'Écohabitat et des énergies renouvelables du Marais poitevin. Il est ainsi membre du comité de pilotage qui s'est réuni les 24 octobre et 14 décembre pour définir l'avenir du site.

L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU MARAIS POITEVIN
2018

LA MARQUE
« Valeur Parc naturel régional »
en 2018

+ 44 élevages bovins
+ 2 ateliers « métiers d'art, céramique »
+ 2 producteurs de miel
+ 7 chambres d'hôtes
+ 6 gîtes touristiques
+ 1 site de visite et de découverte
+ 1 embarcadère
+ 2 référentiels

+ 83 GWH d'énergie renouvelable produits
entre 2014 et 2017 dans le MP

640 GWh produits en 2014, soit 12,89% de l'énergie consommée dans le MP à cette période (cf. rapport d'activité 2017)

723 GWh produits en 2017, soit 14,5% de l'énergie consommée dans le MP à cette période (calculé pour le rapport 2018)

Axe 2

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRÉSERVER

Le Marais poitevin n'est pas un territoire uniforme, c'est un complexe d'unités écologiques et paysagères diverses et variées qui interagissent pour former un ensemble multifonctionnel.

Préserver le Marais poitevin, c'est préserver ses fonctions de zone humide et agir pour la conservation de la bio¬diversité et la protection des paysages.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET GARANTIR LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA ZONE HUMIDE

RESSOURCE EN EAU
QUALITE DE L'EAU
MILIEUX AQUATIQUES

MESURE 9 > *Participer collectivement à la bonne gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant*
MESURE 10 > *Participer au maintien et à la restauration d'une qualité d'eau maximale sur l'ensemble du Marais*

RESSOURCE EN EAU

Participer collectivement à la gestion de la ressource en eau

Les partenariats Parc naturel régional / Etablissement Public du Marais Poitevin

L'Établissement public du Marais poitevin (Etablissement Public du Marais Poitevin), établissement public de l'État en charge de la gestion de l'eau et de la biodiversité sur l'ensemble du bassin versant du Marais poitevin œuvre pour la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité dans le Marais poitevin et son vaste bassin versant.
Depuis la création du Parc naturel régional en mai 2014, 6 élus du bureau du Parc siègent au Conseil d'administration de l'Etablissement Public du Marais Poitevin, au titre des collectivités territoriales.

Le Parc participe, pour la partie de territoire correspondant à la zone humide dans le vaste bassin versant du Marais poitevin, à la politique de l'Etablissement Public du Marais Poitevin en faveur de la valorisation de la zone humide et de la préservation de son exceptionnelle biodiversité.

Le partenariat entre le Parc naturel régional et l'Etablissement Public du Marais Poitevin est formalisé depuis 2014 par une convention dans laquelle les objectifs, les modalités d'intervention et les rôles de chacun sont spécifiés. Cette convention a été révisée en 2017 sous forme de convention-cadre et des conventions opérationnelles liées aux missions déléguées ou à certains projets, la complètent. Le Parc naturel régional est notamment missionné par l'Etablissement Public du Marais Poitevin pour mettre en œuvre les dispositifs suivants : Natura 2000, l'Observatoire du patrimoine naturel, les Mesures Agro-environnementales.

D'autre part, au quotidien, le Parc et l'Etablissement Public du Marais Poitevin ont adopté une méthode de travail permettant d'articuler concrètement les actions des deux structures :
> une cellule inter-services pour partager et orienter les programmes d'actions ;
> des groupes de travail (réflexion générale ou technique) qui se réunissent régulièrement.

L'Etablissement Public du Marais Poitevin et Parc naturel régional sont aujourd'hui associés par les opérateurs compétents à la mise en œuvre de la GEMAPI et les 2 structures apportent aux EPCI, aux syndicats mixtes, aux prestataires concernés leurs connaissances complémentaires sur le territoire.

Les 2 structures sont également mobilisées dans le cadre des observatoires territoriaux et des observatoires thématiques qu'elles ont la responsabilité de mettre en œuvre. Leurs services mutualisent les données et/ou collaborent pour la production ou la valorisation de données conjointes (dans le cadre de l'OPN par exemple).

En 2018, le Parc naturel régional du Marais poitevin et l'EPMP se sont associés pour pouvoir répondre aux questions posées par le Conseil national de protection de la nature durant la procédure de labellisation (avis motivé du 20 mars 2014), préparer les éléments techniques et cartographiques nécessaires et préparer l'audition convoquée par ce dernier, le 21 novembre 2018, à Paris. Représentée par François Bon, Vice-Président du Parc et par Yann Hélary, Délégué du Parc au Grand Site de France, la délégation du Parc naturel régional a été reçue accompagnée par une délégation de l'EPMP (directeur et directeur adjoint) ainsi que par la Direction départementales des territoires (DDT) des Deux-Sèvres.
Largement questionnés sur la question de la gestion de l'eau au vu de l'actualité du territoire, les représentants du territoire ont pu développer les derniers bilans et résultats relatifs à cette question et mettre en avant leur implication commune et complémentaire dans ce sens.

Qualité de l'eau

Favoriser les projets d'assainissement respectueux de l'environnement et du cadre de vie

Le Parc naturel régional conduit ou accompagne des projets de Zone de Rejet Végétalisée (ZRV) en complément de l'assainissement collectif existant.

En 2014, le Parc avait conduit en maîtrise d'ouvrage l'aménagement d'une Zone de Rejet Végétalisée (ZRV) à Taugon. En 2017, il a reproduit l'expérience à La Ronde et en 2018, un chantier de ZRV a été lancé sur Charron.

Conduits en partenariat étroit avec le Syndicat mixte des eaux de Charente-Maritime, compétent sur le secteur, ces 2 projets sont des initiatives relativement innovantes dans le Marais poitevin. Ces aménagements semi-naturels, encore expérimentaux sur le territoire, semblent adaptés au milieu et à ses caractéristiques particulièrement complexes (régime d'écoulement, milieu naturel sensible, etc.).

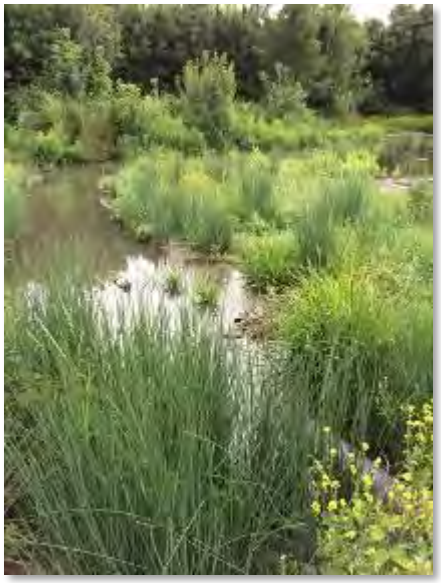

En mettant les plantes (espèces hélophytes déjà présentes naturellement dans la zone humide du Marais poitevin) au service de l'assainissement, les 2 partenaires des projets, le Parc naturel régional et le Syndicat des eaux de Charente-Maritime, visent un objectif commun : la préservation de la qualité de l'eau (surface et nappes).

La Régie des services des eaux (Rése) de Charente-Maritime a pu effectuer des analyses de qualité de l'eau dans les ZRV et les résultats étaient très satisfaisants. Ces dispositifs améliorent significativement la qualité de l'eau.

Pensés globalement, les projets de ZRV permettent d'atteindre d'autres objectifs que l'unique épuration des eaux usées. En renforçant la végétation naturelle et en maintenant certains niveaux d'eau, les ZRV participent à la préservation de la biodiversité, aux continuités écologiques et offrent des opportunités de découverte, d'observation ou de quiétude aux visiteurs (habitants, écoles, touristes…).

Les études d'incidences liées à la Loi sur l'eau

Dans le cadre de l'accompagnement des études d'incidences Natura 2000 et des avis réglementaires émis par le Parc naturel régional sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'enjeu qualitatif de l'eau, dans le milieu naturel, au niveau des rejets et des amendements liés notamment aux plans d'épandage, est toujours rappelé, en lien avec les réglementations et normes en vigueur. Selon les années et les projets, les études d'incidences dressent des bilans différents ; environ 15 projets, en lien avec la Loi sur l'eau, ont été étudiés en 2018 par les services du Parc.

MILIEUX AQUATIQUES

Les poissons grands migrateurs : indicateurs de la santé des milieux aquatiques dans le Marais poitevin

Le Parc naturel régional est l'animateur du pôle « poissons » de l'Observatoire du Patrimoine naturel du Marais poitevin. A ce titre, le Parc coordonne les suivis des populations de poissons grands migrateurs. Il participe aux différentes instances locales, nationales et européennes concernant cette thématique :

> animation du réseau de partenaires pour le pôle poissons de l'OPN du Marais poitevin,
> monitoring anguille : dispositif d'évaluation du plan de gestion national anguille (PGA),
> participation aux : COGEPOMI (Comité de gestion des poissons migrateurs), PLAGEPOMI (plan de gestion des poissons migrateurs), groupe technique « espèces » du COGEPOMI,
> participation aux travaux du GRISAM (Groupement d'Intérêt Scientifique sur les poissons Amphihalins).

Dans le Marais poitevin, un accent particulier est porté sur l'Anguille européenne, espèce emblématique du territoire, d'une part, mais aussi, en raison de la désignation de la Sèvre niortaise comme « rivière de référence » pour l'évaluation du Plan de Gestion Anguille national, d'autre part.

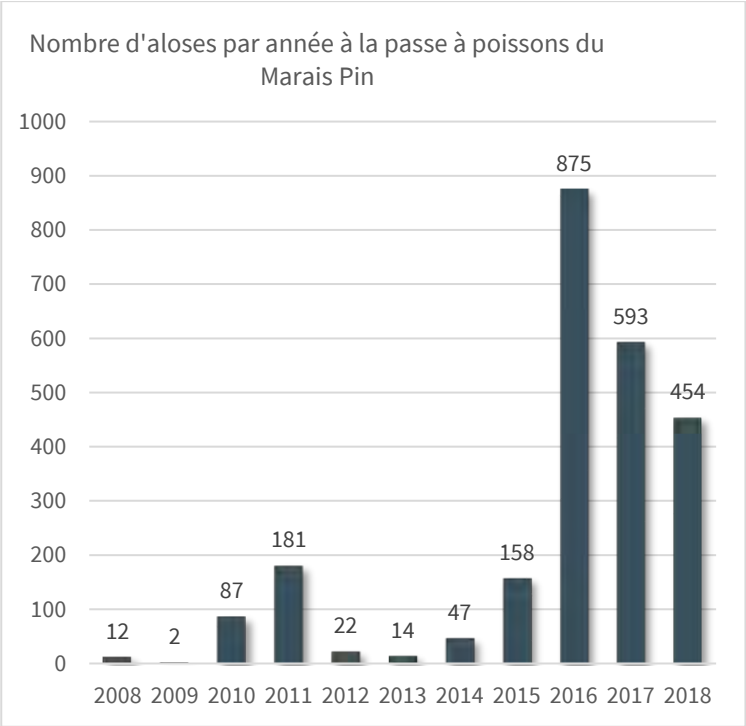

En 2018, le Parc naturel régional a conduit, en partenariat avec les acteurs compétents du territoire, plusieurs actions de suivi des populations de poissons grands migrateurs :

> le suivi des passes à anguilles (encadrement de stagiaire + analyse de données)
> le suivi de l'anguille argentée sur la Sèvre niortaise ; à cet effet, deux moulins situés à Niort (Pissot, propriété Ville de Niort et Bégrolles, propriété privée) ont été équipés de pêcheries scientifiques.
L'objectif principal du suivi de ces pêcheries est d'estimer un flux d'anguilles d'avalaison et le potentiel reproducteur du bassin versant, sachant qu'il n'est pas possible actuellement de mettre en place un suivi au niveau de l'exutoire, principalement pour des raisons techniques.
Il s'agit également d'étudier dans le même temps les périodes et les rythmes d'avalaison des anguilles et de les mettre en relation avec les paramètres environnementaux (débits, turbidité, température…) et de mieux connaître les caractéristiques des anguilles argentées (taille, poids…).
Nb : en l'absence de données historiques et compte tenu de la durée de vie assez longue de l'anguille (15 ans), il est encore difficile de dégager une tendance pour les anguilles dévalantes. La poursuite des études de populations reste nécessaire.
> le suivi de l'anguille adulte (jaune) et du peuplement piscicole par pêche électrique : suivi technique et administratif,
> le suivi de la station de comptage de la passe à poissons du Marais Pin (suivi vidéo + encadrement d'un apprenti),
> le suivi des poissons migrateurs (suivi des frayères et des points de blocage).

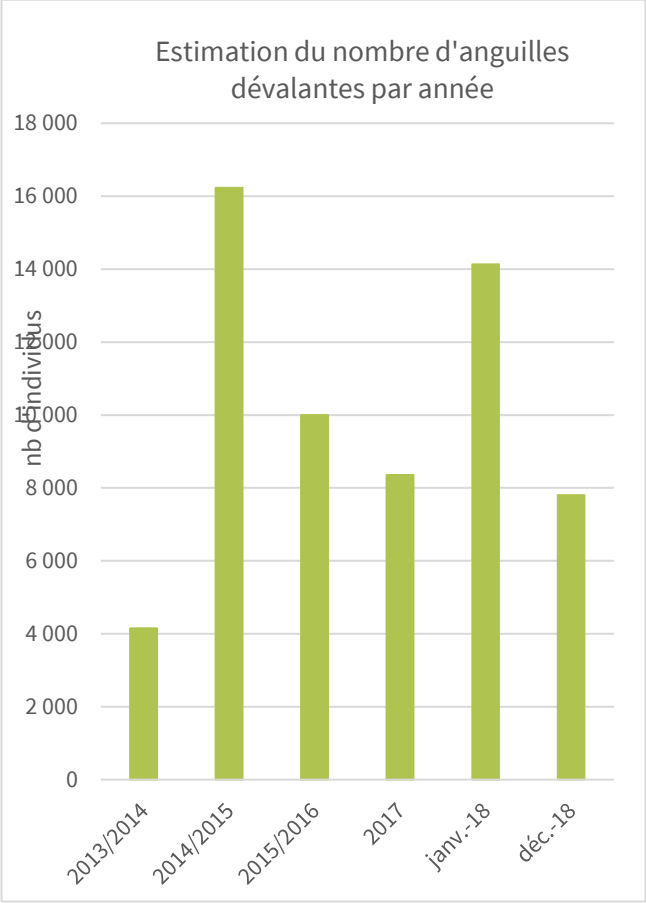

Le Parc naturel régional du Marais poitevin remplit également un rôle de conseil et d'assistance auprès des gestionnaires pour les questions liées aux espèces piscicoles dans l'élaboration et la mise en œuvre des outils de politique publique :

> les programmes « continuités écologiques » et Trame Verte et Bleue,
> les Contrats Territoriaux de Milieux Aquatiques (CTMA),
> les règlements d'eau,
> les contrats de marais,
> les SAGE.

L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU MARAIS POITEVIN
2018

RESSOURCE EN EAU

+ 1 Zone de Rejet Végétalisée

BIO-INDICATEURS

454 aloses dans la passe à poissons
du Marais Pin en 2018

200.054 civelles dans la passe
des Enfreneaux en 2018

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

15 études d'incidence N 2000 réalisées
Conformément à la Loi sur l'eau

AXE 2

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRÉSERVÉ

Le Marais poitevin n'est pas un territoire uniforme, c'est un complexe d'unités écologiques et paysagères diverses et variées qui interagissent pour former un ensemble multifonctionnel.

Préserver le Marais poitevin, c'est préserver ses fonctions de zone humide et agir pour la conservation de la bio¬diversité et la protection des paysages.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 5

PRÉSERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DU MARAIS

- Observatoire de la nature
- Anguillle
- Loutre
- Papillons
- Continuités écologiques
- Zone humide Ramsar
- Natura 2000
- Projet Life Baie de l'Aiguillon
- Génie écologique
- Gestion conservatoire
- Plages

MESURE 11 *> Accroître et partager les connaissances relatives au patrimoine biologique et paysager du Marais*
MESURE 12 *> Conduire des programmes de préservation, de valorisation et de restauration de sites à haut potentiel écologique et d'espèces remarquables*
MESURE 13 *> Contribuer à la bonne gestion des espèces et des habitats sur l'ensemble du Marais*

OBSERVATOIRE DE LA NATURE

L'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin et son réseau : garantir sur le long terme la capitalisation de connaissances, exploiter, transmettre, nourrir l'action au fil de l'eau

Site internet de l'OPN : http://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/

L'Observatoire du Patrimoine naturel du Marais poitevin (OPN), outil à la disposition du territoire et des socio-professionnels de la nature, s'est fixé comme objectif de suivre l'évolution de la biodiversité. Coordonné par le Parc naturel régional, avec le soutien d'une trentaine de partenaires et des financements d'État (via l'EPMP), l'OPN permet de recueillir et de partager des données précises et validées par tous, sur le patrimoine naturel du Marais poitevin.

La journée annuelle de restitution des résultats

L'OPN est opérationnel depuis 14 ans et est maintenant bien identifié par les acteurs de l'environnement. La preuve en est, la participation à la journée annuelle de restitution des résultats qui a eu lieu le 30 janvier 2018 et a rassemblé 143 professionnels et 50 étudiants au théâtre le Millandy, à Luçon. Ce temps fort, animé cette année par Laurent Godet, biogéographe, chercheur au CNRS et ornithologue, membre du Conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional du Marais poitevin, est l'occasion pour les membres de l'OPN d'assurer eux-mêmes la présentation des résultats de leurs travaux et surtout d'échanger et de partager leurs analyses et questionnements entre pairs. *Une rencontre inscrite dans le cadre de la* ***Journée mondiale des zones humides 2019.***

Les suivis d'espèces et les études en 2018

En 2018, l'OPN s'est attaché à suivre 18 indicateurs. Au-delà des suivis conduits tous les ans comme les Busards cendrés, les Guifettes noires, les poissons migrateurs (Anguille, aloses, Saumon de l'Atlantique, Lamproie marine), hérons nicheurs, suivi des passereaux communs, suivi des grenouilles brunes, etc., les partenaires de l'OPN ont engagé des suivis importants sur l'évolution des cortèges des libellules et d'amphibiens, la répartition de la Loutre d'Europe, la caractérisation des habitats du Cuivré des marais, l'étude des macro-algues sur l'estran, l'étude des anatidés (Life Baie de l'Aiguillon)...

Partager les données et valoriser les résultats

Les résultats des suivis sont téléchargeables sur le site internet de l'OPN : http://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/. Ce site internet compte en moyenne 60 connections par jour. Il permet d'expliquer le fonctionnement de l'OPN et de consulter les résultats. Mis en ligne en 2010, il sera refait en 2019 avec de nouvelles rubriques (cartographie interactive, etc.).

En 2018, le Parc naturel régional et les partenaires se sont efforcés de faire connaître les résultats de l'OPN, avec 5 articles scientifiques et 7 conférences (technique et grand public). A noter, en novembre 2018, la participation du Parc naturel régional au festival international du film ornithologique de Ménigoute pour une animer une conférence sur l'OPN et les ressources naturelles du Marais poitevin.

De plus, le Parc naturel régional a diffusé 18 lots de données biologiques (cartographie d'habitats, données faune/flore, etc.) à différents projets : Atlas de répartitions des amphibiens, études d'incidences Natura 2000 pour des collectivités ou communes, etc. A cela s'ajoute, les nombreux programmes où les résultats de l'OPN sont utilisés : contrats de marais animés par l'EPMP, les diagnostics MAEC, réactualisation des ZNIEFF, réécriture du document d'objectifs Natura 2000, etc.
En 2019, le Parc naturel régional va continuer la mise en œuvre de l'OPN, tout en cherchant à mieux le structurer et l'intégrer dans les politiques publiques. Le Parc naturel régional réfléchi à la réalisation d'un audit sur l'OPN en lien avec le conseil scientifique du Parc naturel régional.

5 articles scientifiques
7 conférences techniques et grand public

ANGUILLE

Un plan de gestion national et européen pour enrayer le déclin de l'espèce

L'Anguille européenne, une espèce menacée de disparition

L'Anguille européenne est observée sur l'ensemble des bassins versants de la façade atlantique. Elle est aujourd'hui une espèce menacée. La diminution de son abondance a été observée dans les années 50 en mer, et depuis les années 80 en France et sur toute son aire de répartition. Après ce brusque effondrement dans les années 80, le stock d'anguilles européennes poursuit progressivement son déclin, à tel point que son niveau actuel menace la survie de l'espèce. Les facteurs impactants sont multiples : entrave à la libre circulation, pêche, disparition des zones humides, dégradation de l'habitat… Face à ce constat, un règlement de la commission des pêches de la Communauté européenne a été publié en septembre 2007 (JO CE 22/09/2007, règlement n°1100/2007). Ce règlement impose des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes et vise à assurer « un taux d'échappement vers la mer d'au moins 40% de la biomasse d'anguille argentée » (article 2.4). Afin de respecter ses objectifs, chaque état membre a la charge de mettre en place un plan de gestion national visant la reconstitution du stock de géniteurs.

En France, la totalité du territoire métropolitain est concerné par le plan de gestion anguille (PGA) du fait de la présence de l'espèce dans tous les bassins versants.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est, de longue date, l'un des principaux opérateurs des suivis de l'espèce et le Marais poitevin est parmi les territoires pilotes en matière de gestion des populations.

Aujourd'hui, dans le cadre de l'OPN, et en lien avec tous les opérateurs compétents sur son territoire, le Parc anime un programme de suivi scientifique de l'anguille, coordonne un programme de rétablissement de la continuité écologique sur la Sèvre niortaise (rivière index) et participe à la réalisation d'aménagements (franchissement notamment) favorisant le bon développement de l'espèce.

La Sèvre niortaise, l'une des 9 rivières « index » françaises

Afin d'évaluer l'efficacité des mesures de conservation et de restauration de l'espèce, le PGA prévoit la mise en place de suivis par "rivière index" pour chaque unité de gestion. Ce dispositif est piloté par l'Agence Française pour la Biodiversité, sous l'appellation "monitoring anguille".

Pour le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs Loire, côtiers vendéens et Sèvre niortaise, la Sèvre niortaise a été retenue comme "rivière index", parmi les 9 sites nationaux.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est le maître d'ouvrage du suivi, sur demande du Préfet de bassin, pour l'animation du dispositif « rivière index – Sèvre niortaise ». En effet, la Sèvre niortaise est connue historiquement pour son abondance en anguilles comme en témoignait le nombre important de pêcheries installées dans les moulins.

Un programme de rétablissement de la continuité écologique a été entrepris dès le début des années 80 et se poursuit encore aujourd'hui permettant ainsi à l'anguille de coloniser l'ensemble du bassin fluvial (+ de 1000 km^2).

LOUTRE

Nouvelle campagne d'étude de la Loutre d'Europe dans le Marais poitevin

Espèce emblématique des zones humides européennes, la Loutre fait l'objet de nombreuses études et de nombreux programmes de préservation depuis des décennies.

Dans le Parc naturel régional du Marais poitevin, l'espèce est bien présente et bien connue de tous. Elle fait l'objet de beaucoup d'attention des pouvoirs public, tant pour capitaliser, dans le cadre de l'OPN notamment, les connaissances sur ses aires de répartition, ses modes de vie, habitats, circulations…, que pour prendre en charge des aménagements de franchissements d'infrastructures routières afin de réduire le risque de collisions et donc de mortalité.

En 2018, le Parc naturel régional du Marais poitevin a conduit 3 études complémentaires :

La réactualisation de la cartographie de la répartition de la Loutre d'Europe dans le Marais poitevin et ses bordures

Ce travail a permis de dresser la nouvelle cartographie de la répartition de l'animal sur la base d'un protocole validé par le Plan d'Action National (PNA) pour la protection de la Loutre.

L'ensemble du Marais poitevin est colonisé par la Loutre, toutefois, on constate, pour les secteurs amont des vallées du Curé, de la Courance, de la Guirande et du Mignon, que les assecs récurrents entraînent une présence irrégulière de l'animal.

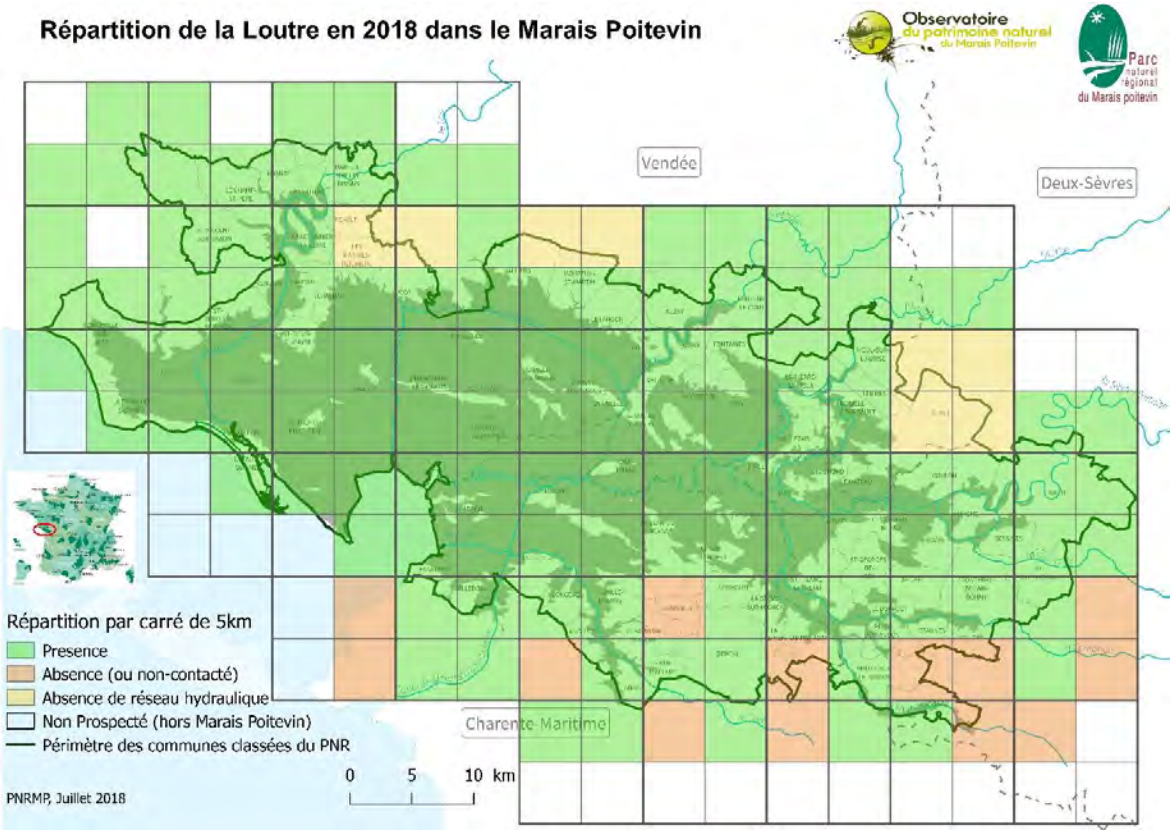

L’analyse de la fonctionnalité des divers aménagements installés dans le Marais poitevin en faveur de la Loutre

Il s’agit des « passages à loutres » destinés à éviter les collisions de l’animal avec les véhicules. Deux grands types d’installations existent : des encorbellements (margelles) disposés sous les ponts et des busages à sec créés sous les chaussées routières. Chaque équipement est expertisé et sa fonctionnalité est vérifiée par les services du Parc naturel régional.

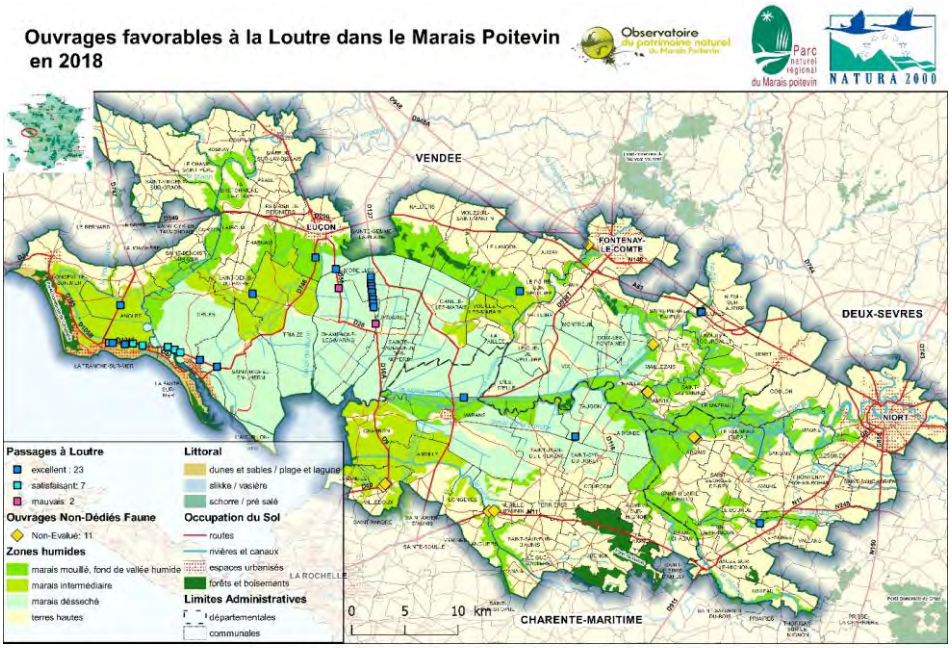

Une cartographie de synthèse a été produite. Elle révèle la présence de 32 aménagements à Loutre dans le Marais poitevin, plus un équipement mixte Loutre/autres espèces se trouvant sur la commune de Saint-Cyr-du-Doret. Parmi ces 33 équipements, deux ont été jugés non fonctionnels ; des projets de remise en état sont donc en cours.

L’analyse des cas de mortalité routières

Dans le Marais poitevin, les mortalités de Loutres sont principalement dues aux collisions avec les véhicules. Les points de collision sont répertoriés, ce qui permet de proposer régulièrement des projets d’amélioration des franchissements routiers (création de « passages à Loutres »).

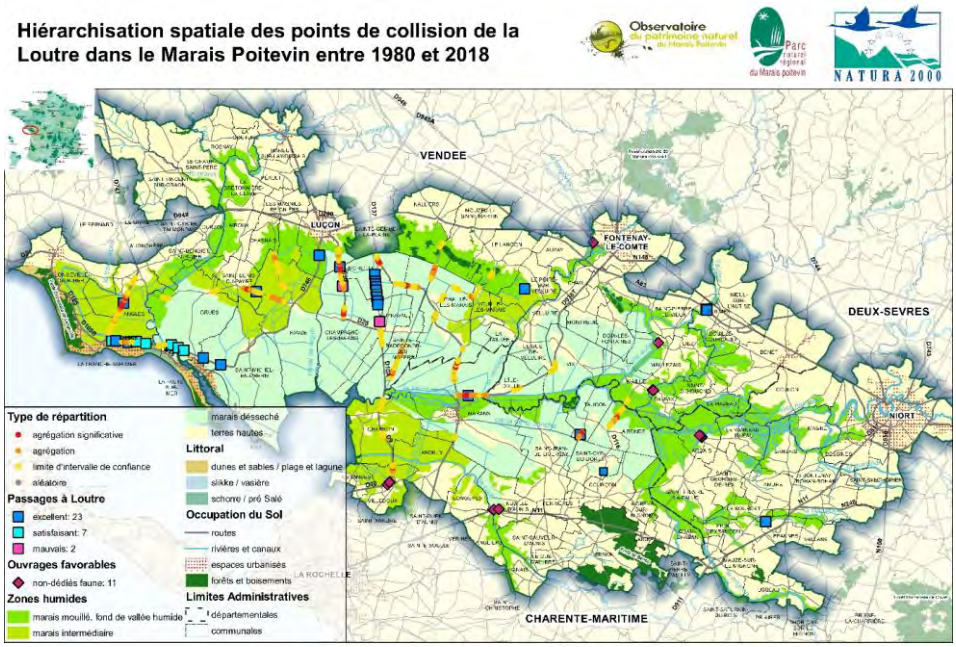

La cartographie des points de collision a été réactualisée en 2018 en y ajoutant un principe d’analyse qui permet de hiérarchiser les tronçons à risque. Ces éléments vont permettre d’engager de nouveaux projets de réduction des points de collision.

L’ensemble des données recueillies sur le terrain à l’occasion de campagnes d’inventaires ou d’études spécifiques, est capitalisé dans l’Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin et intégré à l’Observatoire territorial du Parc naturel régional. Les données sont partagées avec les opérateurs professionnels (bureaux d’études, associations, services publics…) qui en font la demande, conformément à la règlementation en vigueur.

Deux jeunes loutres photographiées au piège infrarouge en aout 2018 sur la commune de Taugon.

PAPILLONS

Cuivré des marais

Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) est une espèce de papillon protégée. Il est inscrit à la Directive Européenne Habitat faune – flore (Natura 2000) et également protégée au niveau national car inféodé aux prairies humides.

Les seules stations de la Région Pays de la Loire se situent dans le Marais poitevin. Le territoire a donc une responsabilité dans la conservation de cette espèce inscrite dans le document d'objectifs Natura 2000 Marais poitevin.

Le Parc naturel régional Marais poitevin, en partenariat avec le Groupe d'étude des invertébrés armoricain, a recruté une stagiaire, pour faire la synthèse de la répartition du Cuivré des marais et caractériser son habitat de vie.

La compilation des connaissances sur sa répartition (actuelle et historique) a été réalisée avec la participation des partenaires de l'OPN (AER, DSNE, LPO 85, Naturalistes vendéens, etc.). 366 données de présence ont pu être collectés depuis 1948.

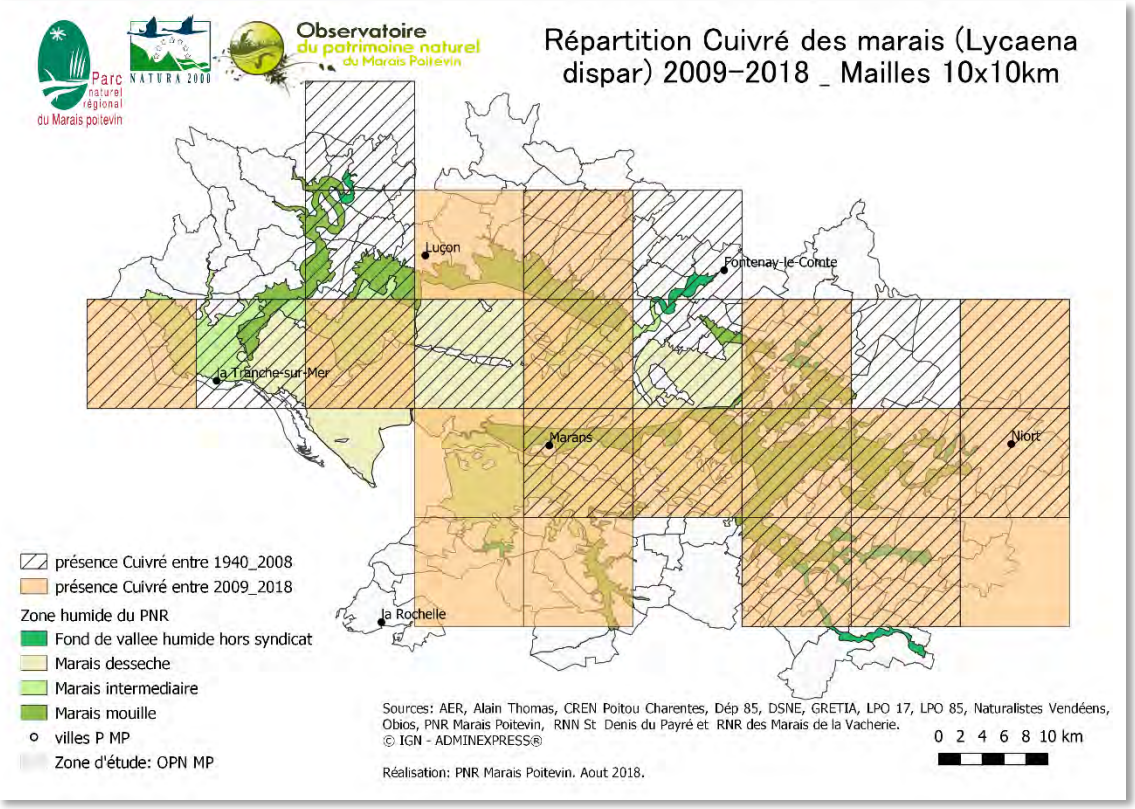

Cette étude confirme le cycle de vie du papillon avec deux pics d'activité sur l'année, début juin et début août.

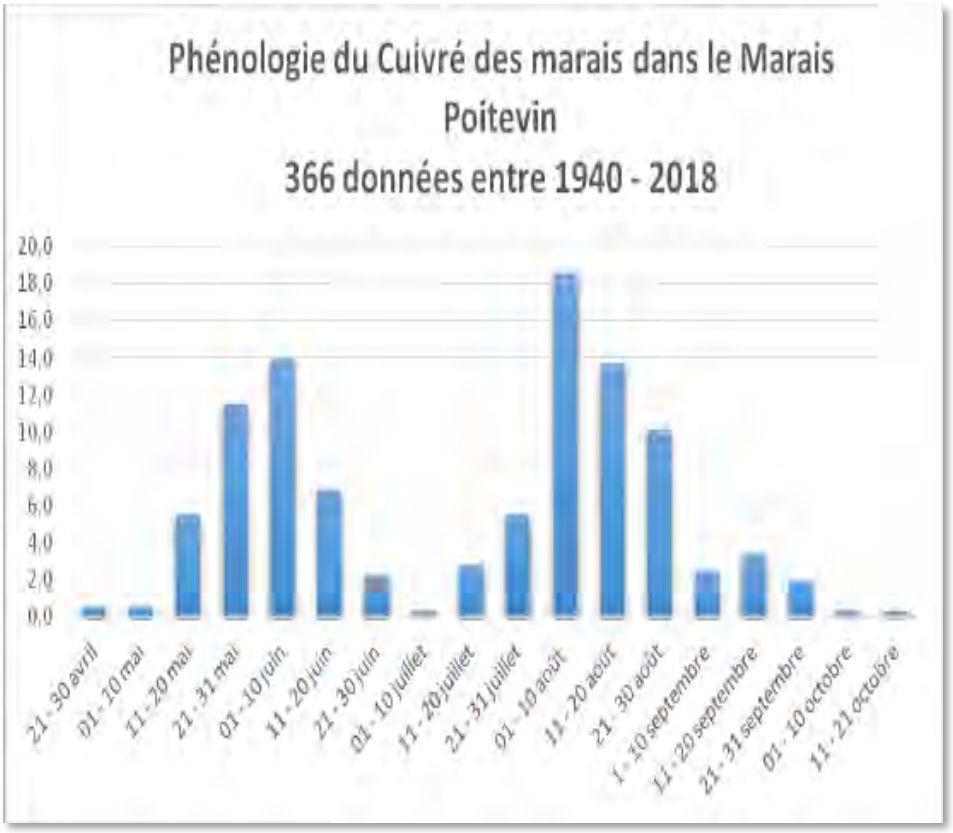

Les prospections 2018, ont permis d'identifier 4 stations de reproduction qui ont été étudiées en détail (relevés floristiques, pratiques agricoles, occupation du sol, etc).

Les plantes-hôtes attestées (où la femelle pond ses œufs) sont les Rumex (plante souvent « indésirable » pour l'élevage).
L'attrait du Cuivré des marais pour les prairies humides de fauche tardive et les mégaphorbiaies est confirmé.
Cinq grandes typologies paysagères sont occupées par le Cuivré des Marais : des prairies subsaumatres aux prairies de fonds de vallées en passant par les prairies de Marais mouillés. Ces dernières, accueillants les plus grandes stations de Cuivré des marais du Marais Poitevin.

Cette étude a permis d'identifier des actions de gestion favorables au Cuivré et les résultats vont permettre d'amender la réécriture du document du Document d'objectifs Natura 2000 Marais poitevin en 2019.

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Vers une stratégie à l'échelle du Marais poitevin

Le Parc a souhaité mettre en œuvre une stratégie à l'échelle du Marais poitevin pour faciliter l'appréhension du sujet par les EPCI de son territoire, pour faciliter l'intégration des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et pour réaliser des actions de restauration ou de valorisation des trames vertes et bleues.

MAINTIEN ET RESTAURATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Le programme du Parc repose sur :

> l'élaboration de guides techniques ; documents pédagogiques présentant les enjeux et les actions à conduire pour maintenir ou restaurer la biodiversité et les continuités écologiques,

> l'accompagnement, la sensibilisation, voire la formation, des acteurs du territoire (EPCI, Chambres d'agriculture…) compétents en matière de trames vertes et bleues,

> l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel à l'échelle du Marais poitevin, c'est-à-dire, la réalisation concrète de travaux visant à préserver ou améliorer les continuités écologiques et les cœurs de biodiversité, en lien avec les enjeux écologiques définis ces dernières années.

Le Parc et ses partenaires ont établi un ensemble de fiches thématiques sur les enjeux liés aux habitats très diversifiés du Marais poitevin et aux principaux groupes d'espèces qui y sont attachés. 9 fiches présentent les habitats identifiés et 6 fiches sont consacrées aux espèces.

Fiches Habitat

- *Milieux littoraux*
- *Boisements*
- *Pelouses sèches*
- *Bocage*
- *Roselières*
- *Bandes Herbacées*
- *Cours d'eau et canaux*
- *Villes et villages*
- *Prairies*

Fiches Espèces

- *Poissons*
- *Mammifère, enjeux « collisions »*
- *Oiseaux d'eau*
- *Chauve-souris*
- *Amphibiens*
- *Busards et oiseaux de plaine*

Parallèlement, le Parc naturel régional s'est associé aux Chambres départementales d'agriculture (Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime) afin que ces dernières élaborent les projets 2018-2020 qui concernent les exploitations agricoles. Ce partenariat a pris la forme d'une convention.

En 2018, le Parc naturel régional a coordonné et conduit des actions et des travaux sur le domaine privé agricole. :

> Assistance à la reconversion d'une zone de culture de 38 hectares en prairie gérée par pâturage ovin sur la commune de Saint-Georges-de-Rex. L'aide du Parc naturel régional a porté sur la fourniture des éléments permettant la contention des moutons et la gestion des troupeaux.

> Travaux de restauration d'une bordure de prairie après l'effondrement d'un alignement de peupliers suite à une tempête, sur la prairie du communal de Nuaillé-d'Aunis. Les travaux ont consisté à organiser l'évacuation des peupliers puis à refaçonner les berges. La commune a ensuite repositionné la clôture en barbelés en concevant une zone destinée au développement d'une ripisylve naturelle entre le bord de berge et la prairie.

Le Parc a également conduit des opérations en partenariat avec des communes ou même des socio-professionnels du tourisme ou des particuliers.

> Dans l'objectif de conforter la trame de haies en bordure de la plaine calcaire sur la zone Est de Saint Hilaire la Palud, il a été procédé à des travaux de plantation d'une haie simple par places afin de regarnir une haie existante dégradée. Le linéaire cumulé de plantation est de 210 ml sur une parcelle de 4ha et 212 plants d'espèces locales (arbustes et haut jet) ont été installés avec protections individuelles et tuteurages des sujets destinés à être conduits en haut jet.

Exemple de regarnissage de la partie Est de la parcelle lors des travaux de plantation. Travaux réalisés en février 2018.

> A Magné, le Parc a accompagné la commune pour la mise en œuvre de son programme opérationnel TVB, notamment à travers la création de deux mares (assistante et participation financière), entre juin 2018 et octobre 2018. A Saint-Hilaire-la-Palud, les travaux ont consisté à débroussailler les abords sud des deux mares existantes afin de les ouvrir à la lumière puis à curer les deux mares.

Mare réalisée par la commune de Magné sous l'assistance technique du Parc naturel régional avec intégration de matériaux favorisant l'accueil des amphibiens et plantation de joncs locaux sur les pentes. Travaux réalisés en juin et octobre 2018.

Mare Nord de la parcelle en période de sécheresse. Débroussaillage en février 2018 et curage en septembre 2018.

2 guides techniques
1 appel à projets

En partenariat avec les Chambres d'agriculture et en concertation avec les acteurs du territoire, le Parc naturel régional du Marais poitevin a réalisé et mis en ligne sur son site internet deux guides techniques à destination des habitants, des agriculteurs, des élus, des entreprises…

Ces guides présentent très simplement les exemples d'actions qui peuvent être conduits et leur intérêt réel par rapport aux enjeux de préservation de la biodiversité.

Extraits des guides techniques téléchargeables sur le site internet du Parc naturel régional

En écho aux guides techniques et afin de permettre au plus grand nombre de mettre en œuvre, dès aujourd'hui, des actions ou des aménagements favorisant les continuités écologiques, le Parc naturel régional et les Chambres départementales de l'agriculture ont lancé un appel à projets ouvert à tous. Ils accompagnent chaque porteur de projet qui le souhaiterait pour optimiser sa mise en œuvre.

Le flyer de « l'appel à projets 2018/2019 – Restaurons les continuités écologiques ! » ainsi que les 2 guides techniques sont téléchargeables sur le site internet du Parc naturel régional.

Enfin, en tant que personne publique associée (PPA), le Parc naturel régional est associé à l'ensemble des démarches d'élaboration des documents d'urbanisme et de planification porté par les EPCI et syndicats mixtes : Plan Local d'Urbanisme communal et intercommunal, Schéma de Cohérence Territoriale. A cet effet, il participe aux réunions et ateliers de concertation. En amont des démarches, il transmet le diagnostic Trame verte et bleue du territoire et accompagne les acteurs de l'aménagement à sa traduction dans les documents d'urbanisme.

Lors de l'arrêt des documents, la Commission « avis réglementaires » du Parc naturel régional constituée d'élus membres du Bureau émet un avis sur la prise en compte des enjeux biodiversité et sur la transposition de la Charte de Parc naturel régional, conformément aux articles L. 131-1 et L. 141-10 du Code de l'Urbanisme.

QU'EST-CE QU'UNE CONTINUITE ECOLOGIQUE ?

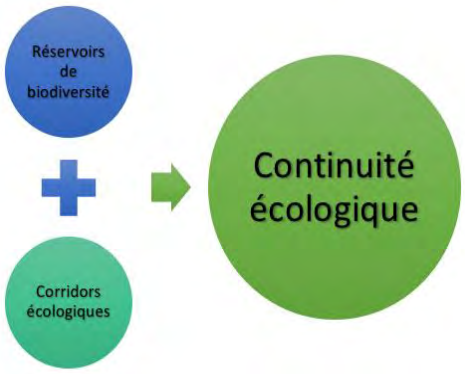

La biodiversité désigne l'ensemble des espèces, y compris l'Homme, qui vivent dans un milieu et interagissent entre elles. Ces espèces circulent, s'alimentent, se reproduisent, se reposent…

Le Marais poitevin est un trésor de milieux différents. Certains, plus riches que d'autres, sont qualifiés de réservoirs de biodiversité. Ces réservoirs peuvent être connectés entre eux par des couloirs appelés corridors écologiques.

Une continuité écologique peut être aquatique ou terrestre. Un réseau formé par des continuités écologiques aquatiques et terrestres constitue une Trame verte et bleue.

ZONE HUMIDE RAMSAR

Le label Ramsar : un label de reconnaissance de l'intérêt international d'une zone humide et de sa gestion rationnelle.

La convention de Ramsar (Iran), signée en 1971, est le premier traité international concernant la conservation de la nature. Elle s'attache à défendre les zones humides au niveau planétaire. Le gouvernement français a ratifié la convention de Ramsar en 1986 et s'est ainsi engagé à œuvrer pour soutenir les « trois piliers » de la convention :

> assurer la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides qu'il a inscrites sur la liste des zones humides d'importance internationale ;
> inscrire dans la mesure du possible l'utilisation rationnelle de toutes ses zones humides dans les plans d'aménagement nationaux pour l'environnement ;
> consulter les autres parties en matière d'application de la convention, en particulier pour ce qui est des zones humides transfrontalières, des systèmes hydrologiques partagés et des espèces partagées.

Toutes les grandes zones humides françaises sont inscrites sur la liste de la convention de Ramsar ; soit 48 sites qui couvrent 3,6 millions d'hectares de zones humides (la Camargue, la Baie de Somme, la Baie du Mont Saint-Michel, la Brenne, le Marais audomarois, la Grande Brière, le Golfe du Morbihan, le lac de Grand-Lieu, les Marais salants de Guérande, du Fiers d'Ars, l'Etang des Salines...).

Fort de la richesse de ses milieux, de ses nombreux outils de protection et de gestion et de l'engagement des acteurs du territoire pour la préservation et la valorisation de la zone humide, le Marais poitevin est une vaste zone humide remarquable, pleinement légitime à prétendre au label Ramsar.

Pour le Marais poitevin, la candidature au label Ramsar permettra au territoire de renforcer sa stratégie de préservation et de valorisation de la zone humide. Elle est en particulier un levier supplémentaire pour soutenir l'élevage à l'herbe, garant de la sauvegarde de la zone humide.

Le label Ramsar est également attendu pour permettre de mieux sensibiliser les habitants et les visiteurs à l'enjeu de la préservation du Marais poitevin et des zones humides en général. Espaces naturels parmi les plus menacés au monde et pourtant les plus pourvoyeurs de vie.

La reconnaissance du Marais poitevin en tant que zone humide majeure de niveau international amplifiera sa notoriété en l'identifiant au plan international. Ramsar constituerait un préalable à l'engagement et l'aboutissement de la reconnaissance au titre de l'UNESCO.

N'apportant pas de contrainte réglementaire particulière, le label Ramsar s'appuie sur un plan de gestion, véritable engagement à mettre en valeur la zone humide, à l'instar de la charte de Parc naturel régional.

Une démarche double

Dans le Marais poitevin, la démarche Ramsar est associée à la démarche de réécriture du DOCOB Natura 2000, conformément à la charte de territoire et à la décision du bureau du Parc, le 6 octobre 2017. Le Parc naturel régional du Marais poitevin conduit simultanément les projets aux côtés de l'Etablissement Public du Marais poitevin.

Un comité de suivi mis en place

Un comité de suivi a été composé en accord avec les services de la DREAL Nouvelle Aquitaine. Devant être représentatif des acteurs du territoire, il a été établi sur le principe d'un comité restreint des acteurs présents dans le comité de pilotage Natura 2000. En charge du suivi du projet pendant la démarche puis après la labellisation, il a été réuni pour la première fois le 28 septembre 2018. L'intérêt du label a été confirmé. L'enjeu majeur de la concertation à venir sera la définition d'un périmètre pertinent en termes de valeurs écologiques et de bonne gestion de la zone humide (projet 2019).

La description du site et les critères Ramsar

Le site candidat au label Ramsar doit justifier de répondre à un ou plusieurs des 9 critères écologiques, liés aux types de milieux humides et aux espèces, justifiant ainsi de l'importance internationale de la zone humide.

Une première analyse pressent que 8 des 9 critères peuvent être réunis pour le Marais poitevin, en fonction du périmètre retenu. Ces critères sont décrits dans une fiche descriptive Ramsar. De juillet à décembre 2018, une chargée de mission N2000/ Ramsar, encadrée par les techniciens du service Agriculture et Environnement, a commencé à renseigner la fiche descriptive. Des données biologiques ont été recueillies, en amont de la rédaction, auprès des acteurs du territoire afin de répondre aux 8 critères visés ; début 2019, le contenu de la fiche sera à nouveau partagé avec eux.

Intégrer le réseau Ramsar

La démarche du Marais poitevin est accompagnée par l'association Ramsar France, ce qui permet de bénéficier de l'expertise de son animateur. Elus et techniciens ont participé au séminaire annuel des animateurs Ramsar, tenu les 7, 8 et 9 novembre 2018 à Metz.

La participation au séminaire a confirmé la pleine légitimité du Marais poitevin comme zone humide d'importance internationale.

La labellisation sera non seulement une reconnaissance de la valeur du territoire mais aussi et surtout une véritable opportunité de dynamiser le projet de préservation et de mise en valeur de la zone humide.

La démarche se poursuivra en 2019 par de nouvelles réunions du comité de suivi, le dépôt du dossier de candidature et l'instruction du dossier au niveau national puis international pour un objectif de labellisation au premier semestre 2020.

"TERRES D'EAU, TERRES D'AVENIR, FAIRE DE NOS ZONES HUMIDES DES TERRITOIRES PIONNIERS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE"

En 2018, le Premier Ministre a lancé une mission parlementaire sur les zones humides, avec la volonté de les sauvegarder et de les valoriser, en raison notamment de leurs bénéfices dans la lutte contre les changements climatiques. Ses auteurs, Jérôme Bignon sénateur de la Somme et Frédérique Tuffnel, députée de Charente, ont été accompagnés dans sa rédaction par deux membres du Conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional du Marais poitevin, Messieurs Jean-Pierre Thibault et Jean-Marie Gilardeau.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin, en sa qualité de gestionnaire d'une zone humide nationale majeure a apporté sa contribution à cette mission à différents occasions (colloques Ramsar, courriers, participation à la commission du 20 novembre au Sénat avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, le Réseau des Grands Sites de France et les gestionnaires d'espaces naturels).

Le rapport "Terres d'eau, terres d'avenir, faire de nos zones humides des territoires pionniers de la transition écologique" a été remis au Ministre de l'Environnement le 28 janvier 2019.

Parmi les mesures préconisées pour lutter contre la dégradation des zones humides en France :

> le renforcement de la connaissance et de la cartographie des zones humides,
> la restauration de 100K ha de tourbières pour lutter contre le changement climatique,
> le doublement du nombre de sites Ramsar,
> la mise en valeur des services rendus par les zones humides (tourisme, lutte contre le changement climatique, les inondations etc.),
> une approche territorialisée de leur gestion (plutôt qu'une nouvelle réglementation nationale),
> l'intégration dans la PAC d'instruments financiers pour valoriser les services rendus par l'environnement et
>l'expérimentation prioritaire des Paiement pour Services Environnementaux (PSE) dans les zones humides (financés via les agences de l'eau, les acteurs économiques, la PAC…),
> la création d'un label zone humide,
> la révision de la définition des zones humides pour y intégrer les zones drainées,
…

NATURA 2000

Préserver le Marais et ses ressources naturelles d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 du Marais poitevin couvre les deux-tiers de la zone humide avec 68 023 ha. Le Parc naturel Régional du Marais poitevin est animateur du document d'objectifs pour ce site aux côtés de l'Établissement public du Marais poitevin, opérateur pour le compte de l'État.

Fin 2015, a été publié l'évaluation du DOCOB validé en 2003. Pour la rédaction du prochain DOCOB, une convention a été signée entre l'Etablissement public du Marais poitevin et le Parc naturel régional du Marais poitevin.

La réécriture du Document d'objectifs

La réécriture du Document d'objectifs Natura 2000 a démarré en 2018. Elle s'appuie sur une concertation territoriale grâce à des groupes de travail thématiques (enjeux environnementaux, agriculture, hydraulique, tourisme, communication) et des entretiens individuels. Le Comité de pilotage, présidé par le Directeur de l'Etablissement Public du Marais poitevin est l'organe décisionnel.

Comité de Pilotage Natura 2000 du 18 juin 2018 à Luçon

Les chartes et les contrats Natura 2000

La démarche de conservation du patrimoine naturel européen en site Natura 2000 s'appuie sur une démarche contractuelle. Le Parc naturel régional accompagne les propriétaires pour s'engager dans des chartes ou des contrats Natura 2000 signés pour 5 années avec l'Etat.

En 2018, deux chartes ont été signées sur les vallées de la Courance et du Mignon pour étayer des demandes de certifications environnementales AREA. Un contrat a été signé sur la commune de Saint-Sigismond pour soutenir l'entretien par pâturage extensif d'une unité de marais favorable au Cuivré des marais (papillon) et restaurer un réseau hydraulique tertiaire non d'intérêt collectif.

Les études d'incidences

En 2018, le Parc a accompagné 80 porteurs de projets dans des dossiers d'études d'incidences obligatoires au titre de Natura 2000. Ces projets sont répartis sur l'ensemble du territoire et concernent autant de dossiers relevant de la Loi sur l'eau que des retournements de prairies, des aménagements urbains ou de transport, des ouvertures de voies de fréquentation touristique ou encore des manifestations sportives ou festives.

La cartographie des habitats du Marais poitevin

Le laboratoire ECOBIO de Rennes a présenté en 2016 les résultats de la cartographie des habitats naturels dans le Marais poitevin et plus particulièrement sur le site Natura 2000. Cette première définition réalisée à partir d'une analyse par télédétection et sur la base de 600 relevés de végétation a été affinée en 2018 par l'Etablissement Public du Marais Poitevin à l'aide de relevés et de données complémentaires tels que le RPG (Régistre parcellaire graphique).

La lettre d'information N°4 Natura 2000

La dernière lettre Natura 2000 a été achevée en fin d'année 2018 pour sortir dans l'hiver. Elle présente la démarche de réécriture du document d'objectifs, l'actualité des contrats et chartes Natura 2000, l'exonération de la Taxe Foncières sur le Non bâti (TFNB) et le programme Life Nature Baie de l'Aiguillon.

PROJET LIFE BAIE DE L'AIGUILLON

Sur le littoral du Marais poitevin, un programme ambitieux et complet pour expérimenter, comprendre, projeter… : le « Life Baie de l'Aiguillon »

En janvier 2016, le Parc naturel régional du Marais poitevin et ses partenaires, la LPO et l'ONCFS, gestionnaires de la Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon, ont engagé le programme d'action de préservation et de restauration des habitats naturels de la façade littorale du Marais poitevin. Le Parc naturel régional assure la coordination du projet dans le but d'atteindre les objectifs fixés par le collectif et d'obtenir des résultats pertinents.

Au cours de cette troisième année d'exercice, 21 actions ont été initiées parmi les 24 actions du programme, conformément au calendrier proposé à la Commission européenne.

L'objet du projet LIFE BAIE DE L'AIGUILLON est la préservation, la restauration et la valorisation des habitats d'intérêt européen de la baie de l'Aiguillon. Les objectifs du projet sont de :

> Restaurer les habitats perturbés de la baie et de la Pointe de l'Aiguillon et limiter les effets négatifs de la fréquentation du littoral ;
> Renforcer le rôle des habitats littoraux dans une logique de résistance passive aux submersions ;
> Comprendre les interactions entre la zone humide du Marais poitevin et la baie de l'Aiguillon pour orienter les stratégies de gestion ;
> Promouvoir la richesse de ce complexe écologique, appréhender son fonctionnement et son rôle tant d'un point de vue biologique que physique.

Cinq volets d'actions structurent le projet.

La restauration d'habitats de vasières (baie de l'Aiguillon)

Une analyse prospective de l'évolution géomorphologique de la baie de l'Aiguillon, basée sur un levé LIDAR de 2016 réalisé dans le cadre du projet et sur d'anciennes données LIDAR, a conclu à une augmentation du budget sédimentaire dans la baie de l'Aiguillon, d'environ 285 000 m3 / an correspondant à +1,4 +/- 0,5 cm/an en moyenne.
Après consultation des services de l'Etat, de la profession conchylicole, la restauration de près de 100 hectares d'habitats de vasières s'engage en 2019.

La restauration d'habitats estuariens

La réalisation des aménagements hydrauliques effectuée en 2017 a permis une meilleure gestion des niveaux d'eau sur les prairies de l'exploitation par l'exploitation et les gestionnaires de la Réserve Naturelle Nationale favorisant l'accueil des oiseaux d'eau sur près d'une vingtaine d'hectares.

Une plateforme sera construite en bordure de l'exploitation agricole de la Prée Mizotière à Sainte-Radegonde-des-Noyers, en 2019, pour permettre l'observations des oiseaux d'eau.

Enfin, une mission de maitrise d'œuvre nécessaire à la réalisation des études préalables au déplacement d'une digue, responsable de la création prochaine de 10 hectares de marais maritimes, est engagée. Les travaux de déplacement de cette digue seront réalisés à l'automne 2020.

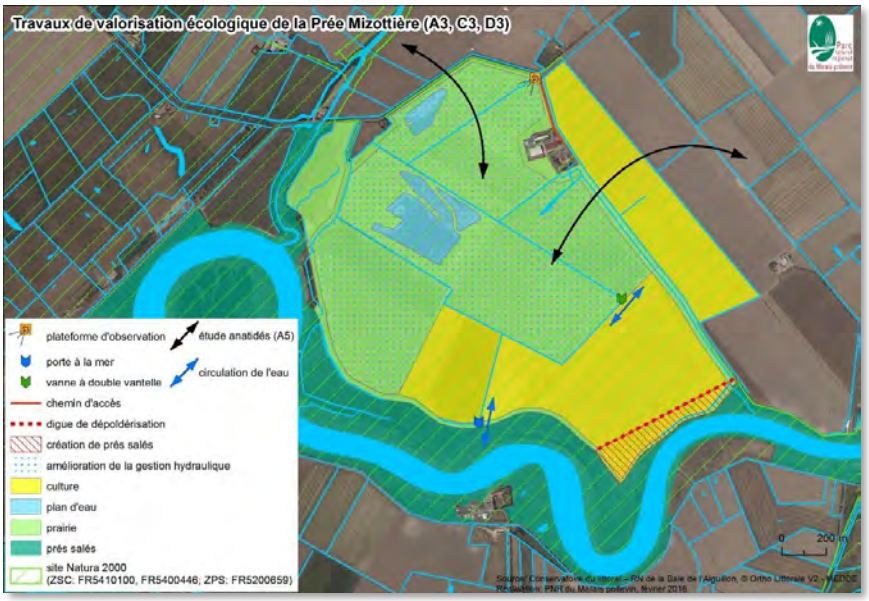

La restauration d'habitats dunaires (Pointe de l'Aiguillon)

En mars 2018, des travaux d'aménagement de l'accès du public et de protection des dunes ont été effectués avec la pose de ganivelles et fils lisses.

En novembre 2018, des travaux de renaturation d'un ancien camping ont également été effectués pour permettre le retour des dunes grises sur cet espace. En mars 2019, de nouveaux travaux seront conduits en retirant une partie des blocs bétons présents sur le site de la Pointe de l'Aiguillon.

Un panneau de sensibilisation du public est installé sur site depuis février 2018.

Une étude scientifique sur les « anatidés »

Une troisième campagne de prélèvement de carottes des sols de prairies a été engagée en 2018. L'analyse des graines présentes dans ces carottes sera réalisée en 2019 et permettra de porter des hypothèses sur le type de prairies fréquentées par les anatidés.

Une centaine de gésiers de canards sont également en cours d'analyse.

Enfin, l'étude du déplacement spatiale des canards se poursuit, par la pose d'émetteurs permettant de suivre quelques individus.

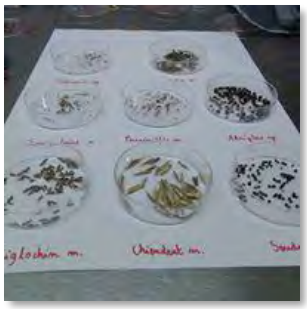

Une cartographie des déplacements des canards (Sarcelle notamment) a été privilégiée.

L'actualité du site internet du LIFE est actualisée régulièrement (tous les 10-15 jours) en période de suivi. Cette actualité est relayée sur le Facebook du LIFE Baie de l'Aiguillon.

Une étude scientifique sur la qualité de l'eau et ses effets

Une étude sur la caractérisation des effets de la qualité de l'eau sur la production primaire de la baie est engagée depuis 2016. Le projet LIFE BAIE DE L'AIGUILLON a permis de lever des financements pour la mise en place de débitmètres sur les cinq principaux affluents de la baie de l'Aiguillon.

Les résultats de ces deux études seront produits en 2020 et déclinés dans les différents outils de gestion du territoire, à la suite du projet LIFE BAIE DE L'AIGUILLON.

Des actions de sensibilisation du public et de diffusion des résultats du Programme

Sur le web

Le site internet https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/ est actualisé régulièrement. Il fait état des différentes avancées du programme. Le projet fait également l'objet d'une page facebook (500 abonnés) https://www.facebook.com/lifebaieaiguillon qui relaie régulièrement des informations sur le projet. Un site internet de restitution du colloque a été créé. Il est consultable à l'adresse suivante : https://maraislittoraux.myportfolio.com/

En itinérance

L'exposition dédiée aux richesses de la baie de l'Aiguillon créée en 2017 a poursuivi son itinérance en 2018 sur les communes suivantes : Saint-Michel-en-L'Herm (Assemblée générale Parc naturel régional), Luçon (Journée OPN), Esnandes (exposition Maison de la Baie de l'Aiguillon), Ronce-les-Bains (AG des Réserves Naturelles de France), Sainte-Radegonde-des-Noyers (Prée Mizottière : Commission agriculture des Parc naturel régional), la Faute-sur-Mer (Séminaire nettoyage des plages), Saint-Denis-du-Payré (Exposition Pôle des Espaces Naturels), Chaillé-les-Marais (Exposition Office de Tourisme), La Rochelle (colloque international « Adaptation des marais littoraux au changement climatique »).

Cette exposition est à la disposition gratuitement des collectivités et organismes qui en font la demande auprès de la Réserve naturelle de la Baie de l'Aiguillon, ferme de la Prée Mizottière à Sainte-Radegonde-des-Noyers.

En conférence

Le livre illustré réalisé en 2016 a été le support de deux conférences : « Regards croisés sur la Baie de l'Aiguillon » (Festival de Ménigoute en novembre 2017 et à Ecole de la Mer le 19/06/18), animées par le Conservateur de la réserve nationale de la Baie de l'Aiguillon, Frédéric Corre, et l'illustrateur naturaliste, Benoît Perrotin. Les deux visions différentes mais complémentaires ont permis de toucher un public diversifié.

En vidéo

Le premier film de 12 min de présentation des sites concernés par le projet et des richesses de la baie de l'Aiguillon, est toujours diffusé sur le site Internet et lors des diverses réunions et événements du Parc naturel régional. Un prestataire pour la réalisation des six reportages vidéos et un prestataire pour la réalisation de quatre infographies animées ont été retenues à l'automne 2018. Les premières productions seront livrées dès janvier 2019.

A l'occasion d'un colloque scientifique international

Le Parc naturel régional du Marais poitevin a organisé avec ses partenaires (le Forum des Marais Atlantiques, l'Université de La Rochelle (laboratoire du LIENSs) et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne) un colloque international « Adaptation des marais littoraux au changement climatique » qui se tenu à La Rochelle du 27 au 29 novembre 2018.

Ce colloque a rencontré un véritable succès : près de 450 personnes étaient présentes durant les deux journées plénières et une centaine de personnes a assisté aux visites des sites LIFE.

Lors d'un show scientifique innovant

Le Parc naturel régional et ses partenaires du Programme Life Baie de l'Aiguillon ont imaginé et mis sur pied un projet de médiation scientifique tout à fait innovant. Mêlant information scientifique, humour et pédagogie.

Présenté à l'issue du colloque, le « show scientifique » a fait salle comble. L'espace Encan à La Rochelle a accueilli gratuitement 800 personnes venues découvrir, apprendre et comprendre en s'amusant aux côtés d'Éric Chaumillon, professeur des Universités, du Professeur Feuillage (comédien vidéaste qui sensibilise sur les enjeux de société) et de Guillaume Bouzard (dessinateur auteur de BD d'envergure nationale).

La coordination du programme Life

L'équipe coordonnatrice du programme, composée des services du Parc naturel régional, de la LPO et de l'ONCFS, s'appuie sur différentes instances pour assurer la coordination de toutes les actions du programme, depuis leur élaboration jusqu'à la valorisation des résultats.

En 2018, le Parc et ses partenaires ont co-organisé et co-animé :

> Le comité de pilotage annuel 08/03/2018.
> Le comité technique (Parc naturel régional, LPO, ONCFS) les 05/07/2018, 25/09/2018, 18/12/2018.
> Les différents comités de suivi sont organisés selon l'état d'avancement des actions :
- Suivi Prée Mizottière : 11/12/2018
- Suivi Pointe de l'Aiguillon : 11/12/2018
- Suivi Etudes eau :, 02/02/2018
- Suivi Etude écosystémique : 29/05/2018
- Suivi administratif et financier : 02/07/18

Enfin, dans le cadre de la coordination générale du programme, le Parc naturel régional a :

> poursuivi les relations de partenariat avec les bénéficiaires associés au programme (LPO ONCFS),
> assuré la mise en œuvre technique et le suivi de diverses actions opérationnelles,
>assuré la gestion administrative et financière du programme et son suivi,
> présenté le projet ou les actions du projet à différentes structures ou lors de séminaires,
> organisé la visite du bureau d'études NEEMO, missionné par la Commission européenne pour évaluer l'avancement du projet,
> poursuivi les réflexions sur l'évaluation des impacts socio-économiques et écosystémiques du programme,
> participé aux rencontres inter-Life en septembre 2018 à Prémanon dans le Jura,
> participé aux échanges avec le Ministère chargé de l'Environnement sur les différents problèmes rencontrés par les porteurs de projets Life en France,
> assisté les autres porteurs de projet dans le montage ou la mise en œuvre de leur projet,
> communiqué sur le projet Life Baie de l'Aiguillon (presse, réseaux sociaux, conférences, site internet…),
> débuté les réflexions sur la continuité du projet LIFE Baie de l'Aiguillon.

GÉNIE ÉCOLOGIQUE

Aménager pour mieux préserver les espèces sauvages

Dans le cadre du programme d'actions en faveur des continuités écologiques, le Parc naturel régional du Marais poitevin, réalise, chaque année, des travaux permettant d'améliorer les couloirs de déplacement de la faune sauvage, comme la création de passages à loutres.

Omniprésente dans le Marais poitevin, les loutres sont cruellement confrontées aux circulations routières.

Des aménagements spécifiques dits, de génie écologique, sont donc nécessaire afin ne pas entraver les déplacements naturels des espèces tout en limitant au maximum les risques de mortalité.

Grâce à l'installation de passages à loutre, sous la chaussée, ces dernières peuvent se déplacer sans craindre les collisions mortelles avec les véhicules.

En 2018, un nouveau passage souterrain a été installé par le Parc et la Communauté de communes Aunis Atlantique. Il sera rapidement repéré par les loutres qui vont l'emprunter pour traverser la route en toute sécurité.

L'emplacement de ce nouvel aménagement correspond au relevé de plusieurs cas de mortalité, sur la route départementale 109, entre le Pont Bastard et le centre bourg de Taugon. Concrètement, il s'agit de créer sous la route une canalisation béton au-dessus du niveau de l'eau, reliant l'un à l'autre les deux cours d'eau qui bordent la route. Le choix des sites d'implantation se fait en fonction de l'actualisation de la cartographique des loutres tuées par collisions routières. Ces données recensées et cartographiées sous SIG depuis plusieurs années ont mis en évidence l'importance de créer des nouveaux passages à loutres dans le Marais poitevin.

Dans le Marais poitevin, les passages à loutres sont aujourd'hui au nombre de 32.

Il est à noter que les collisions entre les véhicules et des animaux massifs comme la Loutre d'Europe (qui peut peser plus de 12 kg) peuvent être la cause d'accidents routiers avec dommages aux véhicules voire aux personnes. Les travaux d'aménagement de passages à faune ont donc une double fonction, de préservation des espèces sauvages et de réduction du risque d'accidents pour les usagers de la route qui traversent des espaces naturels sensibles.

GESTION CONSERVATOIRE

La gestion conservatoire des sites sensibles ou remarquables

Le Parc naturel régional du Marais poitevin participe à la gestion conservatoire des sites naturels, soit au service de partenaires, en tant que gestionnaire délégué, soit en tant que propriétaire d'espace naturel sensible.

Sur les propriétés du Conservatoire du littoral (CDL)

Par convention, le Parc naturel régional du Marais poitevin est gestionnaire des propriétés du Conservatoire du littoral (CDL) situées sur les communes de Longeville-sur-Mer, Angles, Les Magnils-Reigniers et Luçon. La mission du Parc naturel régional consiste à encadrer les actions annuelles de gestion auprès de 23 agriculteurs, de porter conseils et assistance au Conservatoire et de co-animer diverses réunions de travail.

Selon les besoins, des programmes de travaux à objectifs pastoraux et/ou environnementaux sont conduits chaque année. Ainsi, en 2018 une dizaine de chantiers ont été conduits.

Exemple d'évacuation d'une ancienne installation cynégétique sur un terrain du Conservatoire du littoral à Longeville-sur-Mer.
Travaux réalisés en décembre 2018.

Restauration d'un abreuvoir pour bovins lors de travaux de curage sur les marais de Longeville-sur-Mer.
Travaux réalisés en novembre 2018.

Sur la Réserve naturelle régionale du marais communal du Poiré-sur-Velluire

Le Parc naturel régional est missionné par la commune du Poiré-sur-Velluire pour lui porter conseil et assistance technique pour la mise en œuvre de toutes actions portant sur la gestion environnementale de la Réserve naturelle régionale.

Au cours de l'année 2018, de nombreuses actions ont été conduites : animation lors de l'ouverture festive du marais communal, organisation et co-animation du comité consultatif de gestion, rédaction du rapport d'activités annuel, conseils techniques, organisation et suivis de travaux, mise en œuvre d'une étude d'aménagement, interface avec tous les différents partenaires…

Les deux actions phare de 2018 sont : la rédaction de l'évaluation du plan de gestion confiée par la commune à un bureau d'études et l'instruction et la mise en œuvre du chantier de réfection du parc de contention du marais communal.

Sur les propriétés du Parc naturel régional et sur les autres sites à vocation conservatoire

Le Parc naturel régional du Marais poitevin porte chaque année conseil et assistance technique auprès du Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) de Nouvelle-Aquitaine. Il participe également aux comités de gestion des Réserves naturelles nationales et régionales sur le Marais poitevin.

En 2018, le Parc naturel régional a instruit et mis en œuvre la démolition d'un ancien bâtiment agricole, propriété du Parc naturel régional, situé sur la commune de Champagné-les-Marais. L'action a consisté à instruire les marchés de désamiantage de la toiture et de démolition du bâtiment. Les travaux seront réalisés début 2019.

Plages

Le nettoyage raisonné des plages, un atout pour la biodiversité, les paysages, l'économie… la citoyenneté…

Au-delà du seul effacement des déchets, le nettoyage manuel des plages est une démarche aux multiples vertus : la préservation et le développement de la biodiversité, la lutte contre l'érosion côtière et la reconquête des paysages, la valorisation des communes littorales, l'économie locale, la participation citoyenne…

Un séminaire national organisé dans le Marais poitevin

Le Parc naturel régional du Marais poitevin et l'association nationale Rivages de France ont organisé un séminaire sur le nettoyage raisonné des plages, à La Faute-sur-Mer, une commune du Parc particulièrement volontariste et exemplaire en la matière.

En présence de Pierre-Guy Perrier, Président du Parc naturel régional du Marais poitevin, de Yann Hélary, Vice-Président de Rivages de France et de Patrick Jouin, maire de La Faute-sur-Mer, cette rencontre entre professionnels, élus et usagers des plages a pris la forme d'un bilan à 10 ans.

Le séminaire du 29 juin 2018, avait pour objectif d'informer et d'aider les collectivités littorales (élus, agents) et les usagers à améliorer la qualité de leurs plages, tout en tenant compte, dans les pratiques de gestion, du fonctionnement écologique de ces milieux fragiles.

Une visite de site a également été organisée sur la plage du Pavillon des dunes, guidée par la commune de la Faute-sur-mer, le Parc naturel régional du Marais poitevin et la Réserve naturelle de la Belle-Henriette.

Une centaine de personnes, dont bon nombre d'élus, ont participé à cet événement qui a réuni autour de principes simples (gestion raisonnée) des usagers et des responsables territoriaux en charge de problématiques complexes.

La Faute-sur-Mer, 10 ans d'expérience

Parmi les six collectivités qui témoignent, auprès de Rivages de France, de leur propre démarche en la matière, avec un recul de 10 ans, La Faute-sur-Mer n'est pas le moindre des exemples.

En 2017, Rivages de France a animé un groupe de travail qui a contribué à la rédaction de l'argumentaire « Les 10 avantages du nettoyage manuel des plages ».

La commune de la Faute-sur-mer a témoigné de son expérience en matière de nettoyage manuel des plages dans le document argumentaire national et lors du séminaire.

Soutenue par le Parc naturel régional du Marais poitevin, la commune a systématisé le nettoyage manuel de ses 10 km de plage, expérimenter diverses manières de faire et, aujourd'hui, les résultats sont probants : la dune avance et la végétation prospère.

A l'heure actuelle, dans un souci d'améliorer l'accueil du public sur ces territoires, les collectivités se sont équipées de matériels permettant un criblage efficace de la plage, ôtant les déchets mais aussi toute forme de vie présente. En outre, le sable prélevé par les machines tend à faciliter le processus d'érosion sur certaines plages.

Pour opérer un nettoyage écologique, la recommandation est d'adapter les interventions de nettoyage (période, fréquences, mécanique et/ou manuel) selon les enjeux écologiques, d'érosion et touristiques, en abandonnant le plus possible le ramassage mécanique – qui déstructure les dunes et aseptise les plages – au profit d'un ramassage manuel plus sélectif et moins agressif.

Exceptionnel vecteur d'attractivité touristique des territoires, les plages sont aussi des sites fragiles abritant une biodiversité remarquable. La mise en place de techniques de nettoyages respectueuses des enjeux est un atout pour les communes littorales, les usagers et les paysages…

SITE N°3

LA FAUTE-SUR-MER (85)

De l'expérimentation à la généralisation du nettoyage manuel

Jean-François ETIENNE, DGS
Patrick Joulin, maire
Bernard LECLERC, adjoint

Gravelot à collier interrompu

2009 : La Faute-sur-Mer engage une expérimentation (réussie) de nettoyage raisonné sur ses 10 km de plage. Survient la tempête Xynthia en février 2010, avec son dramatique bilan humain, matériel et environnemental. Amer constat de la fragilité du cordon dunaire, de la pression humaine exercée par l'urbanisme et le tourisme, du bouleversement de la biodiversité. Et raison de plus pour conforter puis systématiser le nettoyage manuel, qui participe aujourd'hui à la gestion durable du trait de côte…

Le site • Presqu'île de 10 km de plages sableuses bordées de dunes, incluant en partie la Réserve naturelle nationale "La Belle Henriette". Espèces protégées : gravelot à collier interrompu, pélobate cultripède, œillet de franc, chardons…

2009 • 1re année d'expérimentation de nettoyage raisonné avec Mairie, ONCFS, Parc du Marais poitevin, ONF, Conservatoire du Littoral. La collecte des déchets est organisée en trois zones :
> mécanisée sur plages très fréquentées ;
> manuelle et sélective sur zones à fort enjeux écologiques ;
> aucune de mai à juillet, manuelle hebdomadaire en août et septembre, sur plages à très fort enjeux biologiques.

Communication : articles, panneaux d'information, distribution de prospectus et de 20 000 sachets de récupération des déchets aux entrées des plages, exposition en mairie (2 221 visiteurs de mi-juillet à mi-août).

2010 • Signature d'un contrat Natura 2000 (5 ans - 42 217 €) pour le nettoyage manuel réalisé par un chantier d'insertion (3 agents + 1 chef d'équipe formé) assurant 15 passages/an de nettoyage manuel élargi (juillet-août : hebdomadaire - juin et septembre : 2 passages/mois - 3 passages d'avant saison : mars, Pâques, mai).

2011 • Développement du nettoyage manuel sur 9,5 km de plages. Nettoyage mécanisé concentré aux 4 accès. Nettoyage repris en régie par la commune, avec interventions quotidiennes sur l'ensemble des plages (accès et dunes) et embauche de jeunes saisonniers fautais.

2012 • Pour le transport des déchets en bas de plage, les équipes sont dotées d'un quad léger et bénéficient du renfort de l'âne Rocambole, "agent de communication" deux fois/semaine en saison. Le nettoyage manuel permet une économie annuelle de 15 600 € (carburant + frais d'entretien + exutoire des matériaux collectés).

2013 • Poubelles de plages retirées. Points de collecte des déchets aux principaux accès.

Aujourd'hui • Nettoyage manuel généralisé sur l'ensemble des plages. La cribleuse n'est plus utilisée. Nouveau contrat Natura 2000 en instance de signature.

12

Après Xynthia, consolider le système plages/dunes

Pour la commune, les plaies de Xynthia restent vives et les chiffres têtus et cruels : 27 % du territoire détruit, - 27 % de recettes fiscales, - 22 % de budget global ! Pour autant, **la dynamique de nettoyage manuel impulsée est confortée et un contrat Natura 2000 signé en 2010** avec 3 grands objectifs :
> restaurer et pérenniser la fonction biologique des plages (laisses de mer et espèces protégées) ;
> assurer le fonctionnement du système plages/dunes en tant qu'outil de protection face à la mer ;
> informer le public afin de concilier fréquentation touristique et intégrité biologique des plages.

"Année par année, nous avons étendu et amélioré le nettoyage manuel, jusqu'à le systématiser sur l'intégralité des plages", expliquent Bernard LECLERC, maire-adjoint et Jean-François ÉTIENNE, directeur des services municipaux. *"Les plages très touristiques surveillées font depuis 2016 l'objet d'un nettoyage quotidien en été, hebdomadaire en demi-saison (fin mai/début juillet et septembre). Sur les autres secteurs, on programme des opérations ponctuelles deux fois/an avant la saison, fin mars/début avril et fin mai/début juin."*

1 agent, 2 saisonniers, 1 quad…

La commune a opté en 2011 pour le nettoyage manuel en régie, jugé plus économique et souple en management que le chantier d'insertion initial. La collecte manuelle et sélective est confiée à Éric GOUYER, responsable des plages aux services techniques, qui y consacre 20h/semaine. *"C'est un élément moteur, allant au-delà de notre demande. On lui doit des aménagements en bois qui confèrent à nos plages une petite touche de confort naturel. L'été, il est assisté par 2 saisonniers, des adolescents fautais, ravis de se faire un petit pécule utilement : on reçoit plus de 40 CV pour ces postes !"* Côté logistique, **la cribleuse a disparu, et les équipes n'utilisent plus qu'un quad** (remplacé tous les 3 ans) pour le transport des déchets. Voire, comme en 2012/2013, le baudet du Poitou Rocambole, aussi têtu qu'excellent "agent de communication" pour promouvoir le nettoyage manuel et sensibiliser au respect de l'environnement…

Le public sensibilisé, mais l'incivilité perdure

La sensibilisation porte progressivement ses fruits. *"Le public a compris l'utilité de la laisse de mer et l'accepte, d'autant qu'il ne s'agit ni d'algues vertes et que nous n'enregistrons pas de pics d'échouages volumineux ! Mieux, plusieurs dizaines de fautais se mobilisent volontiers lors de nos opérations de nettoyage collectif, des moments écocitoyens et conviviaux utiles en avant-saison. En outre, depuis 2014, nous avons installé 8 bacs à marée."* Par contre, **les comportements négligents et les incivilités perdurent en saison**, en témoignent les macro-déchets récoltés quotidiennement. *"Nous avons déjà supprimé les poubelles à pique-nique pour inciter les gens à repartir avec leurs déchets. Il n'y a pas de raison pour que cela ne marche pas aussi pour les plages !"*

Si c'était à refaire ?

"Nous n'avons pas l'impression d'avoir fait un gros effort ! Or, la dune avance, elle est hyper dynamique, les plantes y sont bien présentes. Les résultats sont visibles et concrets, en atteste le suivi faune/flore en lien avec la réserve naturelle (la LPO) et d'autres gestionnaires (ONCFS, PNR du Marais poitevin)."

MAIRIE LA FAUTE-SUR-MER
Place de la Mairie • 85460 LA FAUTE-SUR-MER
Tél : 02 51 97 19 20 - Fax : 02 51 97 09 80
mairie@lafautesurmer.fr - www.lafautesurmer.fr

L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU MARAIS POITEVIN 2018

OPN

30 partenaires

18 indicateurs (espèces, cortèges...) suivis en 2018

GENIE ECOLOGIQUE

+1 passage à loutres

en 2018 = 32 dans tout le Marais poitevin

CONTINUITES

212 plants d'espèces locales

sur 210 mètres linéaires

NATURA 2000

82 projets accompagnés = 82 études d'incidences

LIFE

21 actions initiées

sur les 24 actions du programme

GESTION CONSERVATOIRE

23 agriculteurs accompagnés par le Parc

AXE 2

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRÉSERVÉ

Préserver la zone humide, c'est aussi préserver les paysages identitaires du Marais. Ces paysages sont le fruit de la rencontre entre une culture et un espace façonné par les hommes et leurs rapports à l'eau, ils évoluent sous l'effet des activités humaines. Aussi, compte tenu de leur fragilité devant l'activité de l'homme, les paysages, qu'ils soient bâtis ou naturels, font l'objet d'une attention toute particulière et parfois réglementaire ce qui favorise leur évolution qualitative.

Le Parc contribue à préserver et mettre en valeur les paysages identitaires de la ruralité maraîchine, si singuliers et uniques.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 6

PRÉSERVER LES PAYSAGES IDENTITAIRES DU MARAIS

GRAND SITE DE FRANCE
PAYSAGE
PLANTATION
AMÉNAGEMENT
ARCHITECTURE
PUBLICITÉ
PÔLES URBAINS

MESURE 14 *> Promouvoir un aménagement du territoire respectueux des paysages identitaires du Marais*
MESURE 15 *> Sauvegarder l'architecture traditionnelle maraîchine et proposer des références pour un habitat « intégré » au Marais poitevin*

GRAND SITE DE FRANCE

Le site classé du Marais mouillé poitevin, à nouveau labellisé Grand Site de France !

Le label Grand Site de France est un label national exigeant qui distingue les territoires engagés dans une gestion vertueuse du territoire qui garantit sa préservation et son développement durable.

Obtenu en 2010 dans le marais mouillé du Marais poitevin sur 23 communes, 3 départements et 2 régions, soit un quart du Parc naturel régional, le prestigieux label Grand Site de France est géré par le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional. Il s'appuie sur un programme stratégique évalué en fin de période et un projet pour les années à venir.

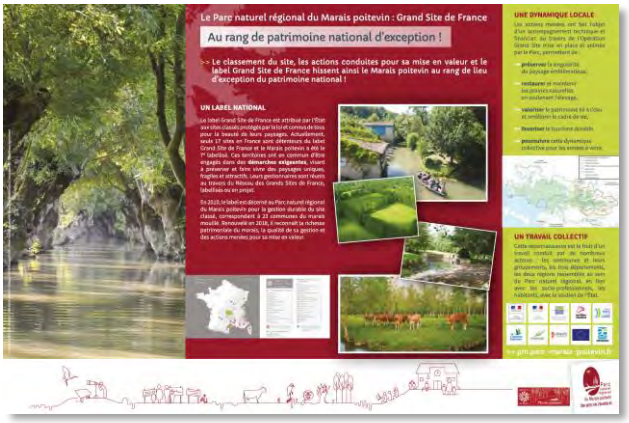

Pour le Marais poitevin, il s'agit d'une reconnaissance des actions conduites pour restaurer le patrimoine lié à l'eau dans les villages, maintenir les prairies naturelles, soutenir l'élevage, favoriser le tourisme durable et améliorer le cadre de vie.

Le Ministre, Nicolas Hulot, confirme le label Grand Site de France

Le 23 janvier 2018, Nicolas Hulot, Ministre de la Transition écologique et solidaire, renouvelle par décision ministérielle, pour une durée de 6 ans, la labellisation du Marais poitevin comme Grand Site de France sur les 23 communes du site classé (11 en Deux-Sèvres, 2 en Charente-Maritime et 10 en Vendée).

« Façonnés au cours des siècles par la nature et les Hommes, nos paysages, nos Grands Sites naturels, sont un héritage commun que nous devons préserver et mettre en valeur. Le label 'Grand Site de France' contribue pleinement à cette reconquête », a-t-il déclaré lors de l'annonce officielle de sa décision de renouveler le label Grand Site de France pour le Marais poitevin.

Cette décision fait suite à la présentation de la candidature du Parc naturel régional du Marais poitevin, gestionnaire du Grand Site de France, aux membres de la Commission Supérieure des Sites, perspectives et paysages du 19 octobre 2017, qui avait émis un avis favorable à l'unanimité.

Démarches exigeantes pour des paysages fragiles et attractifs

En 2018, seuls 17 territoires en France étaient détenteurs du label Grand Site de France (Baie de Somme, Montagne Sainte-Victoire, Pointe du Raz, Puy Mary, Camargue Gardoise, Deux Caps Blancs Nez-Gris Nez,…).
Le Marais poitevin a été le 7ème territoire national labellisé en 2010. Il est l'un des plus vastes et l'un des plus peuplés.

Le classement du site, les actions conduites pour sa mise en valeur et le label Grand Site de France, hisse le Marais poitevin au rang de lieu d'exception du patrimoine national. Une dynamique locale et collective, orchestrée par le Parc autour d'enjeux majeurs :

> Restaurer le paysage et soutenir l'élevage,
> Redonner vie aux cales, ports, quais, passerelles,
> Valoriser le charme de chaque village,
> Proposer un tourisme de qualité,
> Et demain, de nouveaux défis à relever !

L’aide concrète du Parc : conseil technique, recherche de financement, soutien aux acteurs locaux.

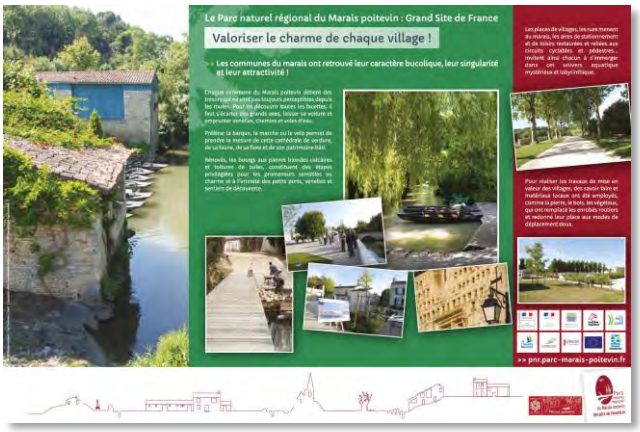

Le Parc a mis en place et animé l’Opération Grand Site, un programme d’actions menés depuis une quinzaine d’années sur 23 communes :

> 11 en Deux-Sèvres : Amuré, Arçais, Bessines, Coulon, Frontenay-Rohan-Rohan, Le Vanneau-Irleau, Magné, Niort, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Sansais ;
> 10 en Vendée : Benet, Bouillé-Courdault, Damvix, Doix-lès-Fontaines, Le Mazeau, Liez, Maillé, Maillezais, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Sigismond ;
> 2 en Charente-Maritime : La Ronde et Taugon.

En 15 ans, l’Opération Grand Site a permis de mobiliser 10 millions d’euros en faveur du territoire, provenant de l’État, des deux Régions, des trois Départements, de l’Agence de l’Eau, de l’Établissement public du Marais poitevin et de l’Union européenne. Ces aides ont permis aux communes de mener des travaux en étant aidées à 80 %, ce qui a été déterminant dans la réalisation. Grâce à ces aides, les travaux de qualité avec des matériaux et savoir-faire locaux ont pu être menés.

Le renouvellement du label Grand Site de France pour le Marais poitevin sera notamment l’occasion de poursuivre la valorisation du site en soutenant l’élevage pour maintenir les prairies naturelles et en déployant les deux appels à projet en cours liés au Plan architecture : « Un Parc, des architectures » et au Plan paysage : « plantons les têtards de demain » pour anticiper le paysage de demain tout en préservant sa qualité.

Le 13 juin 2018 : célébration du renouvellement du label Grand Site de France à Bouillé Courdault et fin des travaux

La commune de Bouillé-Courdault, le Parc naturel régional du Marais poitevin et l’ensemble des partenaires de cette opération ont inauguré les travaux réalisés sur la commune. Une illustration concrète d’aménagements conduits dans le Parc naturel régional du Marais poitevin, intégrées aux actions de mise en valeur du Grand Site de France .

En présence de Denis La Mache, Conseiller régional Pays de la Loire, François Bon, Vice-Président du Parc en charge de l’Aménagement et du Cadre de vie, Marie-Jo Chatevaire, Conseillère départementale de la Vendée, Gilbert Favreau, Président du Conseil départemental des Deux-Sèvres, Stéphane Guillon, Maire de Bouillé-Courdault, Arnaud Charpentier, Conseiller départemental de la Vendée et Membre du Bureau du Parc, Catherine Tromas, Vice-Présidente du Parc, Jean-Claude Richard, Président de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise et Rapporteur du budget du Parc, Yann Hélary, Vice-Président du Parc, délégué au Grand Site de France, Christian Aimé, Membre du Bureau du Parc représentant les Chambres d’agriculture et les enfants de la commune

Les travaux menés ont porté sur :

> La valorisation du terrain de loisirs du Pré Maillet (aire de jeux, patrimoines lié à l’eau, cheminements…).
> L’aménagement du centre de Courdault. Après avoir rénové le port, la commune a poursuivi la mise en valeur du bourg en aménagement une aire de stationnement entre la rue du Moulin et la route Départementale 104, ainsi que des cheminements piétonniers.
> La mise en service de deux boucles pédestres de 3,6 et de 3,2 kilomètres qui se connectent l’une à l’autre, reliant ainsi les villages de Bouillé et de Courdault.

Des travaux finalisés dans d'autres communes

En 2018, le Parc naturel régional du Marais poitevin a poursuivi le suivi des études et travaux de mise en valeur du patrimoine lié à l'eau et des modes de découverte « douce » du patrimoine dans les communes du site classé, Grand Site de France. La dernière opération a porté sur les travaux de requalification du port et de ses liens au cœur du village de Saint-Georges de Rex (79).

En parallèle, les démarches se sont poursuivies pour l'embellissement du Grand port de Souil à Saint-Pierre-le-Vieux et à la requalification des ports de Liez : études d'avant-projet, autorisations de travaux, recherches de financements par les communes aidées par les services du Parc naturel régional dans leurs projets.

L'exemple des travaux de restauration et de réaménagement du Port de St Georges-de-Rex finalisés en 2018 : cale rénovée et enherbée, supports de signalétique regroupés, mobilier d'éclairage intégré, rues et aire de stationnement mises en valeur.

L'Opération Grand Site s'est donc achevée en 2018 ; elle a permis de restaurer 27 lieux (cales, quais, ports, places de village, aires de stationnement et plus de 1000 hectares de prairies naturelles).

D'autres dispositifs sont d'ores et déjà engagés par le Parc et s'inscrivent dans la même dynamique (plan paysage, élevage, trame verte et bleue, plan architecture…).

.

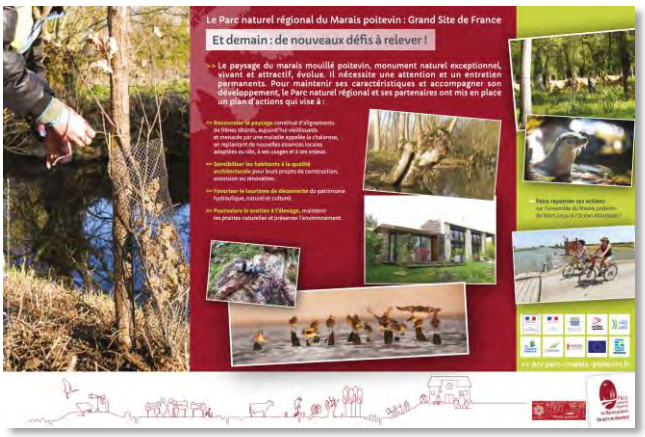

27 sites restaurés
1000 hectares de prairies sauvegardées

PAYSAGE

Le plan paysage du Marais poitevin, un projet collectif sur le long terme

Conscient des questions paysagères dans le Marais mouillé et soucieux de préserver la qualité, les usages et l'économie qui y est liée, le Parc naturel régional du Marais poitevin s'est investi depuis 2015, aux côtés des communes, des opérateurs locaux et surtout des usagers du marais et de la population dans une dynamique de réflexion et d'anticipation de l'avenir, tout à fait unique et exceptionnelle.

Le site du marais mouillé poitevin (23 communes et 18 620 hectares) classé pour sa trame hydraulique et arborée, composée majoritairement de frênes têtards, plantés par les maraîchins depuis le 19ième siècle, présente un patrimoine végétal vieillissant et est menacé par la Chalarose, un champignon parasite létal pour le frêne, qui se propage en France depuis une dizaine d'années.

Afin de trouver des solutions partagées par tous et d'échanger sur l'avenir de cette trame arborée, intimement liée aux usages et à l'eau, le Parc a missionné (2015-2016) un collectif d'études (paysagistes, photographes, écologues, agronomes...), en partenariat avec l'État qui a financé cette action (DREAL Nouvelle Aquitaine).

À l'échelle des communes du site classé, le Parc naturel régional a lancé une démarche participative inédite pour explorer, débattre, proposer, anticiper collectivement le paysage de demain. Cette démarche s'est finalisée en 2016 avec la validation d'un plan d'actions mis en œuvre dès l'année suivante.

Le plan d'actions porte sur différents volets : le suivi sanitaire des frênes, la sensibilisation du public, la mobilisation des habitants et des acteurs du territoire au sens large pour accompagner l'évolution du paysage.

PLANTATION

Un vaste programme pour demain

L'appel à projet

En 2018, le Parc naturel régional a relancé et intensifié l'appel à projet « Plantons les arbres têtards de demain » initié en 2017 et qui permet à tous les propriétaires fonciers de participer à l'effort de renouvellement des alignements de têtards.

17 chantiers, répartis sur le marais mouillé et ses abords ont été mis en œuvre, permettant la plantation de plus de 1400 arbres. Ce sont ainsi près de 8,5 km d'alignements qui ont été restaurés.

Sur chacun de ces chantiers, un travail fin est engagé avec le propriétaire pour assurer le maintien de la plantation dans le temps :

> rencontre sur site et discussion sur les objectifs de la plantation : production de bois de chauffage, tenue des berges, amélioration de la biodiversité et rôle paysager…
> définition d'un projet de plantation : sélection des essences d'arbres, écartement, implantation.
> formation du propriétaire à la taille des arbres têtards
> prise en charge de la plantation, réalisée par une entreprise ou un chantier d'insertion, en présence du propriétaire
> suivi des plantations : constat de reprise après le 1er été, conseils sur la conduite des plantations et l'entretien des jeunes arbres, suivi après 3 ans…

Plusieurs chantiers participatifs ont été réalisés, fin 2017 et en 2018 :

> Le Vanneau-Irleau (79) : les administrateurs de la CAF 79, le 28 novembre 2017.
> Taugon (17) : une classe de l'école de Taugon, le 31 janvier 2018.
> Chaillé-les-Marais (85) : les accueils de Loisirs de Luçon et de Chaillé-les-Marais, le 7 mars 2018.

Ces chantiers de plantation avaient plusieurs objectifs :

> sensibiliser les enfants à l'intérêt de planter, aux rôles de l'arbre dans le paysage, à sa nécessité pour la biodiversité ;
> échanger, partager, découvrir : les richesses patrimoniales locales, les étapes de plantation d'un arbre (piquetage, trou, tuteurage, taille des racines, pralinage…).

Parallèlement aux plantations, les enfants ont pu bénéficier d'animations complémentaires : lecture de paysage du marais et jeu autour de l'arbre avec la LPO, modelage d'arbres en argile avec Nature en terre à la Maison du Maître de Digues. Les enfants ont reconstruit le marais avec la maquette puzzle et complété les jeux du cahier de découverte sur les paysages, fournis par le Parc.

Cette journée a été organisée en partenariat avec la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, la Ville du Luçon, la Ligue pour la Protection des oiseaux, la Maison du Maître de Digues et la CAJEV.

Ces chantiers ont été couverts par la presse locale et régionale. Plusieurs reportages radio et vidéo ont également été réalisés.

Le programme de plantation est soutenu financièrement par de nombreux partenaires institutionnels et privés :

Privilégier le végétal local

Les plantations d'arbres sont réalisées à l'aide de végétaux issus des bassins de production les plus proches. Néanmoins, les circuits de commercialisation traditionnels sont organisés à l'échelle des grandes régions. Une réflexion est donc menée pour créer progressivement une filière de production locales de végétaux « locaux » (issus de graines d'arbres localisés dans le marais, et donc bien adaptés aux conditions spécifiques du milieu).

Ainsi, une première série de 200 chênes ont été mis en production au Centre Horticole Municipal de La Rochelle ; lorsqu'ils auront atteint une bonne taille, ils seront replantés dans le cadre du programme de plantation.

Le suivi des plantations via des outils innovants

Les plantations font l'objet d'un suivi pour garantir leur bonne reprise et leur durabilité. Afin de faciliter ce suivi et de partager la connaissance des projets avec les différents acteurs concernés (propriétaires, exploitants, services instructeurs, mairies, entreprises…), le Parc et l'INRA ont collaboré pour la création d'une application métier unique et innovante (logiciel sur mesure) qui fonctionne également sur tablette embarquée afin d'être au plus près du terrain lors des relevés. Par ailleurs, la carte actualisée est accessible en ligne : https://plantations.parc-marais-poitevin.fr ; elle permet donc un échange instantané avec tous les interlocuteurs du projets (technicien du Parc, propriétaires, entreprises de plantation, services instructeurs, financeurs institutionnels ou privés).

Le suivi scientifique de la Chalarose

Le Parc naturel régional prolonge également le travail de connaissance scientifique de la maladie. Un suivi a été mis en place sur 10 placettes réparties dans le Marais mouillé. 500 arbres sont ainsi observés chaque année afin d'étudier précisément l'évolution de la maladie. L'objectif de ce suivi est de comparer l'impact de la maladie sur les frênes taillés en têtard ou non, afin d'être en capacité de donner des indications sur la conduite à tenir.

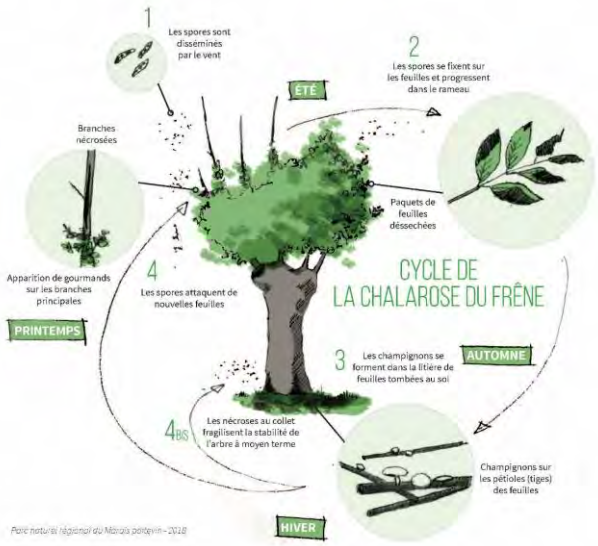

Ce protocole de suivi, spécifique aux arbres têtards, est partagé avec d'autres partenaires au sein de la région

Pays de la Loire (Conservatoire des Espaces Naturels, Fédération des Chasseurs, INRA, Mission Bocage, Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine…)

Par ailleurs, le Parc naturel régional reste en lien permanent avec les correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts qui est en charge du suivi de la maladie sur le territoire français.

Le Parc naturel régional a présenté l'ensemble des avancées du Plan paysage à l'occasion d'une réunion d'information et d'échanges qui s'est tenue au Mazeau, le 20 décembre 2018, en présence de plus de 50 personnes : collectivités, experts, associations, services de l'Etat, propriétaires, agriculteurs…

La mobilisation des acteurs

Les embarcadères du Marais poitevin étant les premiers acteurs économiques impactés par une modification du paysage, le Parc a engagé auprès d'eux une double démarche de sensibilisation et de mobilisation.

En 2018, des entretiens individuels auprès de 15 responsables d'embarcadère sur les 20 embarcadères du Site classé et de 35 bateliers travaillant dans 9 embarcadères, ont été réalisés et ont permis de mettre en évidence que la chalarose est bien connue de tous (notamment des bateliers) mais que des besoins d'informations complémentaires sont attendus et que la maladie du frêne inquiète une majorité de personnes.

L'étude montre également que la chalarose est un sujet d'interpellation de la part des visiteurs et qu'il serait nécessaire de proposer aux professionnels un message « modulé » à transmettre.

A l'issue de ce travail de diagnostic auprès des professionnels de la batellerie, plusieurs pistes de collaboration et de mobilisation ont été échafaudées. Certaines seront mises à l'œuvre dès 2019 :

> devenir relais de l'appel à projet « Plantons les arbres têtards de demain ! »,
> relever les signes de chalarose sur leurs parcours de promenade,
> participer à l'observatoire photographique du paysage,
> participer la démarche « Végétal Local ».

Les objectifs de ces collaborations sont multiples :

> favoriser les liens entre propriétaires, embarcadères et Parc,
>favoriser une appropriation réaliste des impacts de la chalarose sur le paysage de leurs circuits,
> partager les expérimentations de gestion sur leur propre site,
> Identifier des sites de récolte et collecter des graines et/ou des boutures, etc.

La sensibilisation

Au cours des différents échanges avec les partenaires, il est apparu essentiel de disposer d'outils de sensibilisation pour relayer la problématique de l'évolution du paysage auprès du grand public. En effet, la réflexion sur les mutations paysagères liées à la disparition progressive du frêne reste difficile à aborder car il est particulièrement délicat d'imaginer « un marais sans frênes ».

Le Parc naturel régional a donc fait appel à un illustrateur reconnu, Denis Clavreul pour l'aider à mettre en image les possibles évolutions du paysage. Deux sites ont été choisis, représentant 2 situations paysagères distinctes du marais mouillé et des illustrations prospectives ont été produites, l'une représentant chacun des sites dans 5 ans, dans 10 ans (lorsque la maladie sera la plus présente) et dans 20 ans (lorsque les plantations alternatives au frêne commenceront à jouer leur rôle paysager).

Différents outils (affiche, diaporama, vidéo) seront créés sur le base de ces illustrations auxquelles seront ajoutées photographies, témoignages et commentaires pour une utilisation dans différents contextes : communication web, sensibilisation des habitants et visiteurs, éducation à l'environnement des scolaires, formations des propriétaires…

Copyright, Denis Clavreul, Parc naturel régional du Marais poitevin,
site de Chalais aujourd'hui, dans 5 ans et dans 20 ans ; images prospectives, 2018.

AMÉNAGEMENT

L’aide aux communes : urbanisme, entrées et cœurs de bourgs, espaces verts, aménagements…

Dans le Marais poitevin et comme dans de nombreux territoires d’exception, cadre de vie et cadre juridique sont souvent liés. Le Parc naturel régional accompagne et conseille donc toutes les collectivités de son territoire en responsabilité sur les questions d’urbanisme, de paysage et d’architecture, d’affichage publicitaire, de signalisation, de circulation des véhicules à moteur… et, d’une manière générale, de préservation du cadre de vie, dans le respect des cadres juridiques et dans le respect de l’environnement.

Des documents d'urbanisme de qualité et en conformité avec la charte de Parc naturel régional

Conformément à la règlementation et aux orientations de la charte du Parc naturel régional, le Parc a accompagné les modifications, révisions ou élaborations des documents d'urbanisme des communes, communautés de communes et communautés d’agglomérations de son territoire, en conseillant les collectivités tout au long de leur procédure et en s’assurant de la bonne prise en compte des enjeux du territoire :

> la préservation de la zone humide et des grandes fonctionnalités du marais,
> la prise en compte de l'identité paysagère et du patrimoine,
> le renforcement de l'urbanisation dans les cœurs de villes et villages plutôt qu'en périphérie, afin de préserver les espaces naturels et agricoles.

Le Parc intervient en amont du projet en proposant un appui technique sur les thématiques environnementales, paysagères et patrimoniales pour aider les porteurs de projet à transposer les orientations de la Charte de Parc.

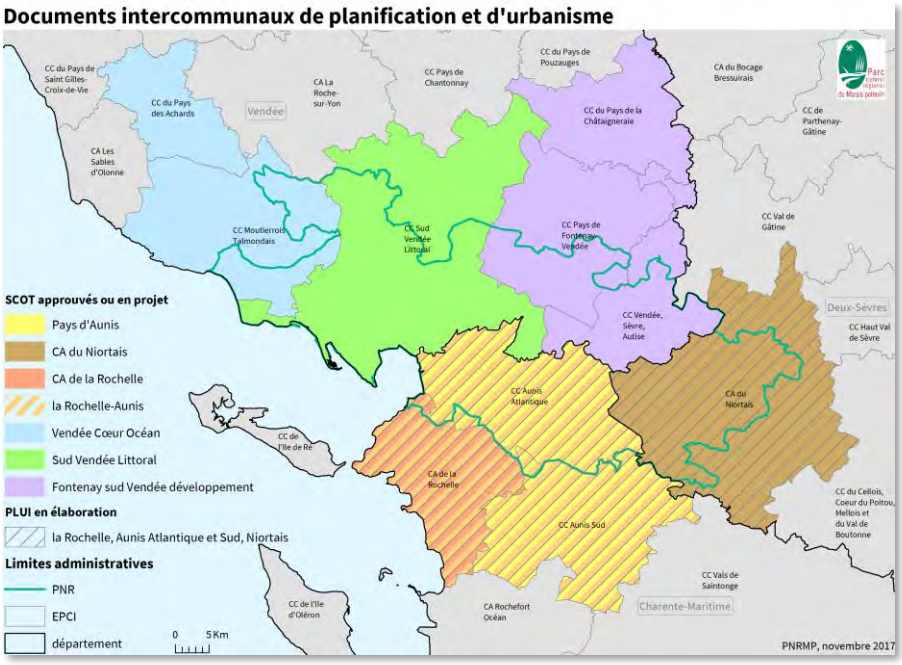

En 2018, l'ensemble des communes du Parc se sont engagées dans l'élaboration de Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT). A cette occasion, le Parc a assisté les porteurs de SCOT dans leur démarche, par des réunions techniques et en participant aux ateliers de concertation organisés. En 2020, le Parc sera couvert par 5 SCOT qui devront être compatibles avec les

orientations de la Charte. Un accompagnement similaire a été opéré en Charente-Maritime et en Deux-Sèvres pour la réalisation des 4 PLU intercommunaux actuellement en cours : PLUI de la CDA de La Rochelle, de la CDC Aunis Sud, de la CDC Aunis Atlantique et de la CDA du Niortais.

En parallèle, le Parc a poursuivi l'accompagnement qu'il met en œuvre depuis 2014 en tant que Personne Publique Associée (PPA) auprès des communes souhaitant modifier, réviser ou élaborer leur document d'urbanisme et émet un avis lorsque le projet est arrêté.

L'embellissement des entrées et des cœurs de bourgs, la qualité du cadre de vie

Le Parc conseille et accompagne les communes de son territoire pour la qualité paysagère mais aussi architecturale de ses villages et ensembles urbains ; notamment, l'amélioration des entrées de bourgs ou de villes et la mise en valeur des cœurs de bourgs. Il s'agit d'apporter une aide technique pour l'aménagement d'espaces publics ou l'intégration de projets urbains d'ensemble, de projets architecturaux ou de projets d'infrastructures.

L'accompagnement technique dispensé par le Parc intervient le plus souvent dès le début du projet (faisabilité règlementaire, esquisses, images de référence, enveloppe financière...) et permet une bonne sensibilisation des acteurs aux enjeux patrimoniaux du territoire.

Dans ce cadre, le Parc a conseillé la commune du Gué-de-Velluire, pour la valorisation des façades de son coeur de bourg et la revitalisation plus largement d'un village-rue du Parc. Ce soutien permet de proposer sur un cas concret une démarche de mise en valeur et une palette de solutions pour maintenir les façades patrimoniales préservées ou améliorer progressivement les façades dégradées. L'étude a été confiée à une architecte du patrimoine et a été l'occasion de concertation avec les habitants, qui sera poursuivie en 2019. Cet exemple va permettre d'alimenter des fiches de conseil à venir et de nourrir les références du Parc.

En 2018, le Parc a également accompagné la commune d'Arçais pour le renouvellement de sa candidature au label des Petites cités de caractère, en élaborant le dossier en lien avec le département des Deux-Sèvres et l'association régionale des Petites cités de caractère.

Petites Cités de Caractère

ARCHITECTURE

Des habitants fiers de leur cadre de vie et de leur architecture !

Dans le cadre de son Plan en faveur de l'architecture engagé en 2017, le Parc du Marais poitevin a poursuivi en 2018 plusieurs actions de sensibilisation à la qualité du patrimoine et de l'architecture auprès des habitants.

Si le Marais poitevin est en effet connu pour sa zone humide, sa biodiversité, ses paysages, c'est également un territoire habité, qui bénéficie d'une richesse architecturale diversifiée ; des grandes Abbayes au petit patrimoine lié à l'eau, en passant par son habitat singulier.

Pour conserver cette identité et éviter les phénomènes de banalisation, le Parc a souhaité rendre perceptible au plus grand nombre la qualité architecturale du territoire, qu'il s'agisse d'habitat traditionnel ou contemporain. Pour cela, deux actions ont été menées en 2018 :

> l'organisation de la deuxième édition du concours photos ouvert à tous les habitants : « Ma maison dans le Marais poitevin »,
> la mise en œuvre d'un appel à projets aidant les particuliers à faire intervenir un professionnel dans leur projet d'habitat : « Osez un architecte pour habiter le Marais poitevin ».

Le concours photos « Ma maison dans le Marais poitevin »

Lancé en 2017, le concours photos « Ma maison dans le Marais poitevin » consistait à inciter les habitants du Marais à adresser au Parc quelques photos de leur habitation et de son environnement, que la maison soit traditionnelle ou contemporaine.

L'objectif était double : recueillir des exemples de belles réalisations traditionnelles ou contemporaines participant à la qualité paysagère du territoire et faire participer les habitants, soit en concourant, soit en faisant partie du jury du concours.

La deuxième édition, ouverte de juin à septembre 2018, proposait aux habitants du Parc naturel régional d'envoyer 5 à 10 photos de leur maison, récente ou ancienne, ainsi que des textes décrivant comment elle participe aux paysages et au développement durable.
Présidé par François Bon, vice-président du Parc, en charge de l'aménagement et du cadre de vie, le jury du concours 2018 « Ma maison dans le Parc du Marais poitevin s'est tenu le samedi 27 octobre à la Halle aux Poissons à Marans. Le jury était composé de 6 habitants du territoire, 3 élus du territoire et 2 spécialistes. Les débats comme l'an dernier ont été animés par l'IFREE.

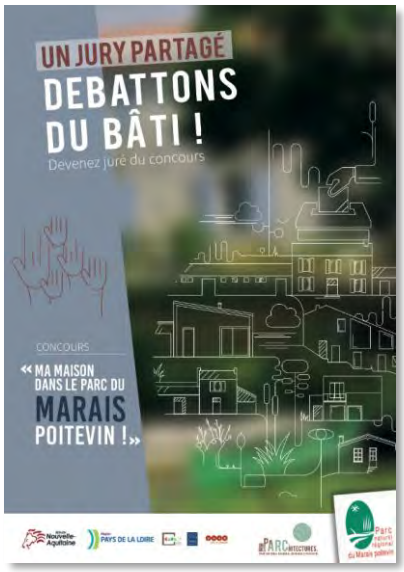

Les critères dégagés en 2017 ont été repris en 2018 pour désigner les maisons contribuant le mieux à la beauté et la spécificité des paysages du territoire :

> Intégration du bâti dans l'environnement, végétalisation et respect des volumes.
> Choix des matériaux et couleurs.
> Habileté d'intégration des équipements modernes (piscine, récupérateur d'eau, antenne TV, garage…).
> Préservation des éléments patrimoniaux existants (pour les maisons traditionnelles) ou capacité à avoir valorisé son site (pour les maisons récentes),

…complétés d'un bonus pour prise en compte du développement durable

Cette journée d'échanges a permis aux 11 jurés d'étudier les 9 réponses au concours et d'attribuer 5 prix.

Les 5 projets lauréats du concours photo « Ma maison dans le Marais poitevin » (2018)

Membres du jury et lauréats ont eu le plaisir de partager leur expérience respective lors de la remise des prix, en visitant une des maisons lauréates à Maillezais.

Le concours sera reconduit en 2019, ce qui permettra d'enrichir les références qualité pour conseiller élus, habitants et professionnels dans leurs projets.

L'appel à projets « Osez un architecte pour habiter le Marais poitevin »

En 2017, le Parc naturel régional a élaboré et lancé un appel à projets inédit en faveur de la qualité architecturale. Monté en partenariat serré avec les 3 CAUE du territoire et avec l'Ordre des Architectes, et financé en partie par la Caisse des Dépôts, cet appel à projets propose de financer partiellement (jusqu'à 2000 €) une esquisse d'architecte pour 10 foyers qui n'auraient pas spontanément pensé à bénéficier de l'apport d'un architecte dans un projet d'habitation même modeste.

Après l'appel à candidatures ouvert auprès des architectes du territoire, d'août à la mi-octobre 2017, un appel a été lancé auprès des habitants (du 15 octobre 2017 au 21 juin 2018) pour qu'ils proposent leur projet de construction neuve, ou de transformation d'un bâti ancien traditionnel ou plus récent.

Les habitants ont été informés par voie de presse, via des flyers distribués régulièrement lors d'événements ainsi que grâce aux réseaux sociaux, au site internet du Parc naturel régional et par les acteurs territoriaux en matière d'habitat.

Les architectes retenus pour ce projet ont pu se présenter et présenter quelques-unes de leurs réalisations sur le site internet du Parc naturel régional afin que les habitants du Marais puissent choisir celui ou celle qui allait les accompagner dans leur projet.

Tout comme le Parc, ces architectes sont convaincus que :

> l'apport qualitatif du travail d'un architecte doit bénéficier au plus grand nombre,
> qu'il n'y a pas de « petit » projet,
> que chaque habitat, neuf ou rénové, contribue à la qualité des paysages naturels et urbains du territoire du Parc.

Une commission présidée par François Bon s'est réunie régulièrement afin de sélectionner les projets pour retenir ceux en lien avec les enjeux paysagers, environnementaux et sociétaux du territoire :

3 constructions neuves

- Une maison pour une cohabitation de personnes à la retraite une petite ville
- Une maison associée à un local professionnel et des jardins maraîchers
- Une construction neuve pour exploiter au mieux une parcelle issue d'une division

3 extensions

- Une extension à une petite maison maraichine à l'abandon dans un village
- Deux extensions de maisons de ville :
  > pour une famille dont les enfants grandissent sur une maison des années 50
  > pour un couple de retraités qui anticipent la vie de plain-pied sur une maison des années 30

Cet accompagnement spécifique pour les particuliers a donc permis la production de 6 esquisses qui seront valorisées par la suite par le Parc naturel régional.

Projet d'extension en autoconstruction d'une petite maison maraichine dans un village à Liez (85) – Architecte Frenesis

Projet de construction d'une maison pour une cohabitation de personnes à la retraite dans une petite ville à Magné (85) – Architecte Sylvie Mimbré

Cette initiative du Parc s'inscrit pleinement dans l'orientation stratégique de la charte consacrée à la préservation, la mise en valeur et la partage des connaissances et savoirs liés à l'architecture, au cadre de vie et au paysage du Marais poitevin. L'appel à projet « Osez un architecte pour habiter le Marais poitevin » est aussi l'occasion de sensibiliser les habitants et les élus aux alternatives existantes à l'habitat standardisé. En témoignant que la qualité n'est pas incompatible avec des budgets modestes, les exemples et témoignages recueillis permettront d'apporter des solutions concrètes aux enjeux de banalisation et d'étalement urbain parfois observés ces dernières années.

PUBLICITÉ

Affichage publicitaire et signalétique : le Parc naturel régional vous guide

Dans le cadre de la politique de préservation du paysage et de la conservation du cadre de vie, la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement a réformé la réglementation relative à la publicité. La majorité des pré-enseignes sont désormais interdites. Dans le même temps, la mise en conformité de la publicité dans les agglomérations est entrée en vigueur dans le Parc naturel régional du Marais poitevin, le 20 mai 2016. Pour faciliter ce changement, le Parc poursuit la démarche de sensibilisation et d'accompagnement des communes engagées dans l'application de cette réglementation en proposant des alternatives légales pour signaler les activités et services.

En 2018, l'animation a consisté à poursuivre le travail initié en 2015, ce qui a permis d'accompagner 61 communes dans la suppression de la publicité et la proposition d'alternatives légales :

> en informant les communes restantes et acteurs concernés par la loi relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes,
> en les accompagnant, dans la recherche de solutions adaptées et en proposant des alternatives,
> en accompagnant spécifiquement les pôles urbains dans la rédaction de leur Règlement local de publicité (RLP),
> en les assistant dans leur démarche de jalonnement par de la signalisation d'information locale,
> en coordonnant ces différents acteurs (Etat, Départements, associations, chambres consulaires, Communautés de communes…) pour faciliter l'application de la loi et les solutions alternatives harmonisées à l'échelle du Parc naturel régional.
> en diffusant le Guide des bonnes pratiques : publicité et signalisation édité en juin 2018.

L'animation de la coordination des différents acteurs

Un comité de pilotage regroupant les 3 DDT, les 2 DREAL, les CAUE, les ABF mis en place en 2015, est animé depuis lors par le Parc. La réunion annuelle du COPIL le 10 avril 2018 pour présenter le guide des bonnes pratiques et discuter des autorisations d'enseignes et de l'interprétation de ce qu'est un produit du terroir. Dans ce cadre, une collaboration constructive s'est mise en place au sujet des autorisations d'enseignes entre les services de l'Etat et le Parc qui donne un avis sur la qualité de l'enseigne. Le Parc a également invité les différentes associations de protection de la nature (APNE) du territoire pour leur présenter sa stratégie.

Dans la continuité des collaborations mises en place avec les services de l'Etat et les communes volontaires, le Parc accompagne les communes pour trouver des alternatives légales aux publicités et pré-enseignes devenues interdites.

L'accompagnement des collectivités volontaires

L'inventaire de la publicité proprement dite a laissé la place à l'accompagnement des communes dans la mise en place d'alternatives notamment de la Signalétique d'information locale (SIL) et des RIS. Le Parc a mis en place différents outils opérationnels pour accompagner les communes qui le souhaitent dans leur démarche d'amélioration de la signalisation de leur commune. A l'issue de la réalisation de l'inventaire, le Parc propose en effet différents courriers à destination des commerçants de la commune et du préfet pour lancer les démarches amiables. Dans le même temps, une réflexion est menée sur les alternatives possibles. Pour cela, le Parc a souhaité mettre en place :

> un guide des bonnes pratiques,
> la réalisation d'un RIS harmonisé à l'échelle du MP,
> un accompagnement méthodologique pour l'installation d'une SIL cohérente et des enseignes de qualité.

Des visites de terrains sont faites en collaboration avec les services de l'Etat notamment dans le site classé, c'est le cas de :

> Maillé et Damvix le 22 février 2018 pour trouver des solutions pour les embarcadères du Marais poitevin,
> L'Aiguillon/Mer : diagnostic publicité et pré-enseignes du 01 mars 2018,
> Saint Sigismond, Le Mazeau, Maillé et Damvix : le 12 juillet 2018,
>Longeville sur mer avec la DDTM pour conseiller la mairie sur la nécessité ou non de renouveler son RLP le 09 octobre 2018,
> Maillezais le 20 décembre 2018.

Du diagnostic aux bonnes pratiques : les alternatives proposées

En juin 2018, le Parc a édité un guide des bonnes pratiques « publicité et signalisation » à l'usage des élus des collectivités et des professionnels du territoire. Il présente la réglementation, les alternatives respectueuses des paysages assorties et des conseils pratiques Ainsi, des recommandations de taille, de couleurs et d'emplacement adaptées au marais y sont proposées.

Ce guide constitue un outil d'aide pour les communes et les professionnels qui souhaitent continuer d'embellir les villages en préservant l'activité économique dans le respect de la règlementation.

Pour une meilleure compréhension, il a été largement illustré. Il a été tiré à 500 exemplaires et diffusé à l'ensemble des communes et des intercommunalités.

L'accompagnement des communes dans la mise en place de leurs schémas de signalétique d'information locale (SIL)

En 2018, le Parc a accompagné 6 communes et 1 Communauté de communes dans cette démarche en animant plusieurs réunions. C'est le cas de :

> Arçais : le Parc accompagne la commune d'Arçais dans la mise en place de sa charte de SIL depuis 2017 afin de pouvoir harmoniser les panneaux pour l'été 2018. Réunion 1er février 2018 : validation des matériaux et des couleurs pour cahier des charges aux entreprises,
> Puyravault : Installation d'une nouvelle SIL dans la commune en adoptant la charte du parc. Réunion du 12 février 2018,
> Nieul sur l'Autise : installation du nouveau code couleurs pour la SIL. Réunion du 12 mars 2018,
> Chaillé-les-Marais : Maison du Maitre de digues : réflexion de la Communauté de communes pour une nouvelle signalisation adaptée (réunions du 13 mars et du 27 septembre 2018),
> Oulmes : présentation de la méthodologie pour modifier la Sil de la commune lors d'une réunion du 24 avril 2018,
> Le Mazeau : accompagnement de la commune pour la mise en place de son plan de SIL : réunion le 14 juin 2018 et le 12 juillet 2018. Réunion avec les commerçants le 4 décembre 2018,
> Angles : installation d'un panneau sil « terres mégalithes » - RDV le 18 et le 24 juillet 2018.

PÔLE URBAINS

Accompagner les règlements spécifiques des villes et pôles urbains du territoire

L'accompagnement spécifique des pôles urbains s'engageant dans un règlement local de plublicité

Concernant les RLP, la charte du Parc naturel régional définit, en collaboration avec les collectivités locales et les services de l'Etat, des zones de publicité restreintes dans le cadre de RÈGLEMENTS LOCAUX DE PUBLICITÉ (en particulier pour les pôles urbains), « en fonction des enjeux paysagers et en veillant notamment à la taille des panneaux publicitaires, à la présence des panneaux lumineux et aux zones de leur implantation (entrées de Parc, dessertes touristiques, points de vue paysagers…) ».

Dans le Parc, les communes dotées d'un RLP sont : Niort, La Tranche sur Mer et Longeville. Luçon, Fontenay-le-Comte et la Communauté de Communes Aunis Atlantique ont délibéré pour la réalisation d'un RLP(i). Les RLP existants avant 2010 devront obligatoirement être révisés avant le 14 juillet 2020 sous peine de caducité. Tous les RLP des communes du Parc doivent par ailleurs être compatibles avec la Charte du Parc (Art L 581-14 CE).

Le Parc a ainsi accompagné les trois villes de Niort, Luçon et Fontenay-le-Comte dans la réalisation ou la révision de leur RLP. Celui de Niort a été validé le 11 avril 2016. A la demande du Parc lors de son avis du 24 juillet 2015, le zonage du RLP a été modifié de manière à intégrer les espaces de nature, portes du Marais poitevin dans les zones les plus restrictives en matière de publicité.

Le projet de RLP de Luçon a été arrêté le 13 décembre 2016. Le Parc a émis un avis favorable le 13 mars 2017. Le RLP a finalement été adopté par la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, qui en a repris la compétence, le 19 juillet 2018. Le Parc naturel régional a souligné dans son avis la qualité du diagnostic et l'analyse territoriale qui a permis de définir les enjeux du territoire. Les secteurs de contact avec le marais sont en effet localisés dans les zones les plus restrictives en matière de publicité (ZPR0), notamment la moitié sud de la commune.

La Communauté de Communes Aunis Atlantique a prescrit l'élaboration de son RLP(i) le 6 juillet 2016. Le RLPi a été engagé dans sa phase de diagnostic. Une réunion des Personnes publiques associées a été organisée le 29 mai 2018 en présence du Parc. Au vu du diagnostic, s'est posée la question de l'opportunité d'un tel document pour des communes rurales qui n'ont que peu de dispositifs publicitaires en dehors des axes commerciaux principaux. Finalement la Communauté de communes a mis fin à la démarche de RLPi par délibération du 27 novembre 2018. En parallèle, la dépose des publicités sur les axes principaux est en cours avec les services de l'État.

Le Conseil municipal de Fontenay-le-Comte a prescrit l'élaboration de son RLP le 04 octobre 2016. Le diagnostic du territoire a été présenté le 27 novembre 2017 en réunion de PPA. Le 28 juin 2018, le Parc a émis un avis favorable sous réserve du respect de certaines recommandations notamment la proposition d'élargissement du zonage sans publicité et la suppression des panneaux numériques (publicité ou enseigne). Le commissaire enquêteur, dans ses conclusions du 26 octobre, formule un avis favorable au projet sous réserve d'un assouplissement des conditions d'implantation des dispositifs numériques. A l'issue de ces différentes phases, le projet RLP sera amené à évoluer avant son approbation par la Ville.

Longeville-sur-Mer est soumise à un RLP commun avec Saint-Vincent-sur-Jard et Jard-sur-mer datant de 2005. Conformément à la loi du 10 juillet 2010, il peut être révisé jusqu'au 14 juillet 2020. Sans modification à cette date, il sera considéré comme caduc. Le Parc et la DDTM ont rencontré le Maire le 09 octobre 2018 pour anticiper cette révision.

L’accompagnement spécifique de la commune de Coulon pour la création d’une charte de qualité des enseignes a l’échelle de la commune

CHARTE DE QUALITE DES ENSEIGNES
ET DU MOBILIER SUR LES DOMAINES
PUBLICS ET PRIVES

Première commune à avoir réalisé son diagnostic publicitaire fin 2014, Coulon a installé de nouveaux embarcadères le long de la Sèvre. Elle a souhaité plus globalement harmoniser les enseignes et le mobilier. La charte de qualité des enseignes et du mobilier sur les domaines publics et privés a été validée par l’ABF puis adoptée le 12 juillet 2018 par le Conseil municipal après accord de l’Architecte des Bâtiments de France. Elle sert de référence méthodologique pour d’autres communes. Dans ce cadre, le Parc naturel régional conseille chaque porteur de projet dans la mise en place de sa nouvelle enseigne, en lien avec l’Architecte des Bâtiments de France et la Direction Départementale des Territoires.

L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU MARAIS POITEVIN
2018

GRAND SITE DE FRANCE

Le label « Grand site de France » renouvelé
pour le Marais mouillé poitevin, site classé

PLANTATION

17 chantiers de plantations conduits
(dont 3 chantiers participatifs collectifs)

1.400 arbres d'essences locales plantés

8,5 km linéaires **d'alignements d'arbres** restaurés

PAYSAGE

50 bateliers rencontrés et sensibilisés

150 participants aux réunions et ateliers chalarose

AMENAGEMENT

100% des communes du Parc
engagées dans un SCoT

PUBLICITE

1 guide des bonnes pratiques édité par le Parc

AXE 3

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGÉ

Si l'histoire du Marais a contribué à forger un sentiment d'appartenance à ce territoire pour la population qui y vit, les nouveaux modes de vie plus individualistes, le découpage administratif en deux régions et trois départements contribuent à distendre et affaiblir ces liens. De ce fait, le Parc joue un rôle important.

Le Parc contribue à forger une culture du Marais poitevin engagée vers le développement durable et œuvre pour le renforcement de l'appartenance au territoire.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 7

FORGER UNE CULTURE DU MARAIS POITEVIN ENGAGÉE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

FORMATION
ÉDUCATION
MÉDIATION SCIENTIFIQUE
PATRIMOINE
PARTAGE
CREATIVITE
VILLE-MARAIS
MÉDIATISATION

MESURE 16 – *Informer, sensibiliser, éduquer, former aux enjeux du développement durable*
MESURE 17 – *Conserver, valoriser, partager les ressources identitaires du Marais poitevin en favorisant une dynamique territoriale créative*
MESURE 18 – *Renforcer les liens entre le Marais et les villes-portes*

FORMATION

La formation et la sensibilisation des acteurs locaux, des scolaires et des habitants

La formation

Le Parc anime de multiples occasions de transmission des savoirs, notamment des formations pour les professionnels du territoire et l'accueil d'étudiants (lycées et études supérieures).

En 2018, le Parc naturel régional du Marais poitevin a accueilli, formé, informé et sensibilisé aux richesses de son territoire et aux enjeux du développement durable, de nombreux socio-professionnels locaux et de nombreux étudiants :

> 71 futurs bateliers exerçant dans les embarcadères du Marais poitevin (répartis sur 3 sessions de formation),
> 7 agents des sites de visite et des offices de tourisme (1 session de formation),
> 295 personnes (professionnels, élus, habitants) formées à la problématique de la Chalarose (maladie du frêne) dont > 10 personnes formées à l'émondage des arbres,
> 92 enseignants dont 62 en formation initiale (1 journée de formation sur le Marais poitevin) et 30 en formation continue dans le cadre du PREAC territoires et photographies.

Le Parc est l'un des principaux pourvoyeurs de connaissances sur le Marais poitevin, à la fois parce qu'il anime des réseaux d'acteurs de la connaissance ou de la médiation des savoirs et à la fois parce qu'il porte ou accompagne un grand nombre d'actions qui favorisent le partage des savoirs sur les richesses du territoire.

La formation des guides bateliers

Dans le cadre de ses missions, le Parc naturel régional du Marais poitevin propose chaque année des stages « Connaissance du Marais poitevin » destinés aux futurs bateliers dans les embarcadères de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de Vendée. L'objectif : donner de quoi connaître et comprendre ce territoire complexe et unique qu'est le Marais poitevin afin de pouvoir transmettre tous ses secrets aux visiteurs estivaux.

Se mettre dans la peau du visiteur

Grâce à ce stage « Connaissance du Marais poitevin », les futurs bateliers n'apprennent pas à diriger une barque mais ils s'arment de toutes les connaissances sur le Marais poitevin en bénéficiant d'une préparation concrète pour l'accueil des futurs visiteurs : passer du temps dans le marais, observer, ressentir et s'interroger pour se mettre dans la peau du visiteur et anticiper ses questions et réactions.

Les objectifs de la formation dispensée par le Parc sont multiples :

> Acquérir des savoirs sur les thématiques historique, hydraulique, géologique, culturelle, écologique, économique et architecturale du Marais.
> Comprendre le fonctionnement global du Marais poitevin par la lecture de paysages révélateurs des grandes entités paysagères et hydrauliques.
> S'approprier les spécificités du marais mouillé, lieu de la découverte en barque, et les interrelations avec les autres entités du Marais.
> Appréhender la richesse et la fragilité du Marais en ciblant les enjeux écologiques, économiques et sociaux du territoire ainsi que les acteurs concernés.
> Prendre conscience des savoirs et savoir-faire à mettre en œuvre pour communiquer avec le public et guider les visiteurs dans le contexte d'une balade en barque.

Et cela dure depuis 34 ans !
Ce stage s'adresse à toute personne désirant devenir batelier et ayant obtenu, de la part d'un des embarcadères du territoire, l'accord pour suivre la formation. C'est en 1984 qu'a eu lieu le premier stage de découverte du Marais poitevin, à destination des professionnels du tourisme. Depuis, le Parc propose chaque année deux sessions de formation pour les bateliers de la saison. Elles sont organisées durant les vacances scolaires de printemps afin de permettre aux jeunes lycéens ou étudiants de participer.

Nouveauté 2018 : s'adapter au succès
Le nombre total de stagiaires est jusqu'ici limité à 70 par an mais comme en 2017, 81 stagiaires souhaitent être formés, pour 2018, le Parc a ouvert, pour la première fois, une troisième session de formation, permettant ainsi d'accueillir tous les candidats et de conserver des conditions optimales de formation, en petits groupes : du 27 février au 2 mars 2018 pour les bateliers de Vendée, du 10 au 13 avril 2018 et du 17 au 20 avril 2018, pour les bateliers de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres.

Sur les sentiers du marais et dans les villages, les stagiaires découvrent l'origine des paysages, les espèces d'arbres et de plantes, s'imprègnent des spécificités du territoire en visitant des musées…

En salle, travaux de groupes et projections avec différents techniciens et animateurs, complètent les journées des stagiaires. On y évoque la gestion de l'eau et des réseaux hydrauliques, les plantes aquatiques et de rives invasives, les espèces animales patrimoniales, les produits du terroir, les races et variétés locales… avec les différents acteurs de la vie du Marais.

Les stagiaires réalisent un test pour évaluer leur bonne compréhension du territoire en fin de formation. Une soirée d'approfondissement sur la flore des bords de fossés et des prairies a clos la formation le 6 juillet.

71 bateliers formés
24 embarcadères concernés

Mardi 10 avril 2018, Monsieur Stéphane Villain, 1er Vice-Président du Parc naturel régional du Marais poitevin, en charge du Tourisme et de la Communication, était à Esnandes (17) – Pointe Saint-Clément (point de départ du stage : « de la baie de l'Aiguillon à Coulon »).

La formation des formateurs dans le cadre du Préac « Culture, identité, patrimoine »

Les 24 et 25 mai et le 16 octobre 2019, s'est déroulé le deuxième stage organisé dans le cadre du Préac.
32 stagiaires ont pu se former sur l'appréhension d'un territoire à travers l'outil photographique. Approches sensorielles, séances de terrain, évaluation en salle, retours d'expériences ont permis de révéler aux stagiaires tous les potentiels pédagogiques de ce type d'approche.

ÉDUCATION

L'éducation à l'Environnement et au Développement durable

Le Parc naturel régional du Marais poitevin assure auprès des professionnels de l'Education nationale et des professionnels de l'Education à l'Environnement et au Développement durable un soutien constant qui, selon les années et les contextes, peut prendre différentes formes : outils pédagogiques, formations de formateurs, appel à projets…

Tous conscients que la préservation de la nature et de ses multiples richesses passe aussi par l'éducation des jeunes au sens large, les socio-professionnels de l'éducation exerçant sur le territoire collaborent régulièrement avec le Parc naturel régional sur différents projets avec, pour « théâtre », le Marais poitevin et, pour « feuille de route », les enjeux identifiés dans la Charte de Parc naturel régional.

L'appel à projets éducatifs 2017-2018

Dans ce sens, en 2016, le Parc a lancé, un appel à projets éducatifs, en partenariat avec les services de l'Éducation nationale et les membres du RENET. Cet appel à projets vise des projets fédérateurs et innovants en matière d'Education à l'environnement et au Développement durable.

En 2018, le Parc a lancé le troisième appel à projets qui avait pour cible les collèges et les lycées du territoire ; celui-ci a concerné 2 collèges et a impliqué 4 enseignant.es.

39 élèves des collèges Notre-Dame à Niort et René Caillé à Mauzé-sur-le-Mignon ont pu participer et profiter des interventions de 4 membres du RENET ; chaque projet faisant intervenir au moins 2 membres du RENET et un intervenant bénévole qui se présente en tant que « témoin du territoire » et ayant pour objectif de permettre aux élèves l'appropriation de leur territoire et de développer des comportements écocitoyens.

Les projets proposés par les établissements scolaires sont sélectionnés pour leur qualité globale et pour la diversité des approches pédagogiques mises en œuvre. Ils se sont appuyés sur les potentiels pédagogiques que représentent les milieux naturels, les espèces, le réseau hydraulique, l'histoire et les pratiques agricoles du Marais poitevin.

Parmi les projets retenus :
Le projet de « l'AMAP Naturally Delicious », Collège Notre-Dame, Niort : une AMAP gérée par des collégiens pour sensibiliser à une alimentation saine.

Créée en 2016 au collège Notre-Dame de Niort par un groupe de 3ème, Naturally Delicious est une Association pour le maintien de l'Agriculture paysanne. Elle regroupe des producteurs de fruits et de légumes locaux, comme l'AIPEMP, association qui agit pour la réinsertion professionnelle. Proposant des produits de saison issus de

l'agriculture biologique, Naturally Delicious est destinée aux consommateurs du milieu scolaire (parents, professeurs, agents techniques…).

Le souhait des 15 élèves de 3e qui ont pris la relève cette année, était de sensibiliser leurs camarades à une consommation responsable et à une alimentation saine, tout en permettant à l'association de se développer et d'augmenter son nombre d'adhérents. Ils ont pour cela bénéficié de l'intervention des associations Territoires alimentaires et La Frênaie (membres du RENET). Avec eux, ils ont appris à connaître des légumes, fruits et plantes du Marais poitevin pour les cuisiner. Ils ont notamment confectionné des smoothies et des sirops originaux, ensuite proposés aux collégiens de l'établissement.

Le projet « les Olympiades du Marais poitevin », Collège René Caillé, Mauzé-sur-le-Mignon : *b*arque, vélo, pêche… deux jours sportifs immergés dans le Marais poitevin

Les élèves de 6e du Collège René Caillé de Mauzé-sur-le-Mignon ont participé à des Olympiades grandeur nature pour finir leur année sur un temps fort. Le projet mêlant plusieurs disciplines a permis aux élèves de vivre deux journées ensemble pour découvrir autrement la vie de groupe et la cohésion d'équipe, mais aussi leur environnement proche qu'est le Marais poitevin. Au cours de leur quelques 30 kilomètres à vélo, accompagnés par la Maison du Marais poitevin, ils ont observé des ouvrages hydrauliques, pris le temps de regarder la faune et la flore, et campé dans le Marais poitevin. En barques, ils ont écouté l'histoire du Marais présentée par La Frênaie puis ont été à l'affut pour comprendre le comportement des poissons et des insectes aquatiques à travers un atelier encadré par Pêches Actives de Loisir. Les deux jours se terminant sur des Olympiades festives composées d'une série d'épreuves sportives et de connaissances scolaires, conçues par les élèves, et proposées à la classe de CM2 de l'école élémentaire de Mauzé-sur-le-Mignon. Autant de moments pour apprendre en dehors de leurs classes et expérimenter ce qu'ils ont appris au cours de l'année à l'école… et à la maison !

Les restitutions des projets éducatifs par les élèves

A la fin du mois de juin 2018, les élèves ont présenté leur travail devant leurs camarades et professeurs et devant les représentants de la commission pédagogique du Parc naturel régional composée de la Vice-présidente du Parc naturel régional, Catherine TROMAS, des Inspecteurs d'Académie des deux Régions et du RENET (Réseau d'éducation à la nature, à l'environnement et au territoire) . Échanges, partages, expériences, dégustation… de quoi clôturer en beauté leur expérience !

Le 19 juin, au collège Notre-Dame à Niort
Présentation par les élèves de 3e de leur projet, dans le cadre de la préparation du Brevet.

Le 3 juillet, au collège de Mauzé-sur-le-Mignon
Les élèves en fin d'activité ont pu relater leurs expériences.

Ces projets éducatifs ont pu voir le jour grâce à l'accompagnement et au soutien financier du Parc naturel régional du Marais poitevin dans le cadre de son programme d'actions en faveur de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable.

Les interventions du Parc naturel régional dans le cadre scolaire

Pour sensibiliser les jeunes au territoire et présenter l'appel à projets

Des opérations de communication ont été menées, par le Parc naturel régional du Marais poitevin et le RENET, pendant la semaine européenne du Développement Durable dans les collèges et lycées du territoire.

Chaque année du 30 mai au 5 juin, la semaine européenne du Développement Durable a pour objectif de promouvoir le développement durable et ses enjeux. Elle contribue à sensibiliser les citoyens et les différents acteurs aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par les Etats membres des Nations Unis et qui doivent être atteints à l'horizon 2030 dans le but d'éradiquer la pauvreté, de protéger la planète et de garantir la prospérité pour tous.

Le Parc Naturel Régional du Marais poitevin et le RENET sont allés à la rencontre des collégiens du territoire.

3 animations auprès de 3 classes de 4e ont ainsi été réalisées sur les principales thématiques relatives au Marais poitevin et, plus spécifiquement, sur le cycle de l'Anguille, qui permet d'aborder les enjeux forts du territoire en matière de biodiversité.

Des fiches à compléter par les élèves pour restituer leurs connaissances ont été distribuées.

Pour répondre aux besoins des étudiants

En 2018, 152 étudiants (lycées agricoles, BTS, université…) ont été accueillis, dans le cadre de leurs études supérieures, par différents chargés de mission du Parc naturel régional œuvrant dans différents domaines (environnement, agriculture, patrimoine…).

Certains lycées agricoles et certains établissements qui forment à la spécialité « Gestion et protection de la nature » (GPN) viennent chaque année, à l'initiative de leurs enseignants, pour une rencontre sur le terrain qui combine, présentation du territoire et présentation des enjeux et des problématiques.

Deux classes d'étudiants sont également invitées chaque année à participer à la journée de restitution de l'OPN, ce qui représente une expérience tout à fait unique pour ces futurs professionnels.

Enfin, l'accueil de jeunes en formation, lors de stages, est également chaque année une des occasions pour le Parc de confier aux plus diplômés des missions d'études, complémentaires des actions conduites par les services et de faire découvrir le monde du travail aux plus jeunes, comme de nombreuses collectivités le font.

Les supports pédagogiques

Le projet de réédition des « petites fiches nature » (en 2017) s'inscrivait dans le cadre de l'Observatoire du patrimoine naturel (OPN) du Marais poitevin. Il a permis, avec la participation des membres du RENET, la création de quatre nouvelles fiches :

« Les mares »
« Le littoral »
« La biodiversité des villages »
« Les prairies humides en milieu ouvert » (fusion des anciennes fiches « communaux » et « prairies humides en milieu ouvert »)

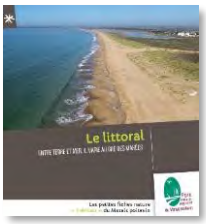

Sur les principaux habitats et espèces du marais, les fiches ont été conçues comme des supports d'animation et de valorisation des connaissances.

Dans la même lignée que les anciennes fiches, elles sont distribuées aux membres du RENET et enseignants. Elles permettent pour le public visé d'asseoir et de compléter ses connaissances après une animation.

4516 nouvelles fiches ont été distribuées en 2018 à 12 membres du RENET.

La mise à disposition d'outils pédagogiques

Le Parc naturel régional du Marais poitevin met à la disposition des enseignants et des animateurs de la documentation, des outils et du matériel pédagogique :

> Les **outils animés** étant plus complexes, ils nécessitent pour la plupart, l'intervention d'un animateur. 29 prêts de ces outils (maquette Marais poitevin, malle bio'appétit, table anguille...) ont été fait auprès des membres du RENET et auprès d'enseignants en 2018 ;
> Les **documents** comme les « petites fiches nature » ou les « cahiers paysages » sont disponibles sur demande ;
> Le **matériel pédagogique** indispensable lors des sorties de terrain pour observer la faune et la flore fait pour la plupart l'objet de conventions annuelles aux animateurs du territoire : épuisettes, aquascopes, jumelles, …

MÉDIATION SCIENTIFIQUE

Un colloque international pour faire bouger les choses

Le Parc naturel régional du Marais poitevin et le Forum des Marais Atlantiques (FMA) ont mutualisé leurs moyens pour organiser, en partenariat avec l'Université de La Rochelle, un colloque international de trois jours sur les conséquences du changement climatique sur le littoral.

C'est dans le cadre du projet européen LIFE Baie de l'Aiguillon qu'il porte : « programme de restauration et de protection des habitats naturels littoraux (2016-2020) », que le Parc naturel régional du Marais poitevin s'est engagé auprès de la Commission européenne et du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire à organiser un colloque traitant des conséquences du réchauffement climatique sur les marais littoraux.

De son côté, c'est dans le cadre d'un programme, financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, visant à mettre en œuvre des outils pour une gestion intégrée et durable des milieux humides littoraux dans un contexte d'aléas climatiques (2014-2018) que le Forum des Marais Atlantiques, partenaire du Parc, a construit le projet.

Ensemble, Parc naturel régional et FMA ont donc saisit l'opportunité de s'associer, en s'appuyant notamment sur l'université de La Rochelle et du laboratoire de recherche du CNRS LIENS, pour organiser un colloque d'envergure sur une question cruciale pour le Marais poitevin.

Le colloque, organisé à l'espace Encan à La Rochelle les 27, 28 et 29 novembre 2018 avait pour ambition de :

> Faire état des connaissances actuelles de la communauté scientifique (interdisciplinaire) et partager ces connaissances avec les gestionnaires de marais littoraux.
> Faire état des stratégies développées par les différents gestionnaires de marais littoraux.
> Faire état de la situation du Marais poitevin face à l'élévation du niveau marin.
> Informer et sensibiliser le grand public sur les conséquences du changement climatique sur le littoral.

Alain MAZAUD, climatologue, chercheur au Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement (LSCE, CEA-CNRS-UVSQ) était l'invité d'honneur du colloque.

Éric Chaumillon, professeur des Universités, chercheur en géologie marine et littorale (Université de La Rochelle, UMR CNRS 7266 LIttoral ENvironnement et Sociétés LIENSs) et membre du Conseil scientifique du Parc naturel régional du Marais poitevin oeuvrait en tant que référent scientifique et intervenant.

Fort de la participation de nombreux spécialistes français et étrangers le colloque a connu un franc succès tant auprès des professionnels que du grand public. 450 personnes ont participé aux 29 présentations animées par 33 intervenants en journée et 800 personnes ont pu assister au « show scientifique » organisé en soirée. Enfin, 2 sorties sur le terrain étaient organisées avec plus de 80 participants.

L'organisation de l'événement a mobilisé les équipes du Parc et de ses partenaires pendant environ 1 an et un plan de valorisation est en place afin d'optimiser les retombées des échanges entre professionnels et la prise de conscience globale autour de la problématique du climat et de la montée des océans.

Il est à noter la large couverture médiatique de l'événement et la présence d'une dizaine de journalistes lors de chaque journée. Une revue de presse est accessible en ligne sur le site internet spécialement créé pour valoriser ce moment exceptionnel de médiation scientifique ainsi que la qualité des interventions.

Le site web consacré au colloque (https://maraislittoraux.myportfolio.com/) permet également d'accéder à :

> des vidéos de chaque intervention,
> des présentations (diaporamas) des différents intervenants,
> des photos marquantes du colloque et des intervenants (NB : un photographe professionnel couvrait l'événement),
> un reportage vidéo (5 min) diffusé en janvier 2019,
> un formulaire de satisfaction adressé à tous les participants,
> et (à termes, courant 2019) la publication des actes du colloque, via la création d'un groupe de travail dédié.

Experts, scientifiques, gestionnaires d'espaces, élus, techniciens de collectivités, universitaires, étudiants, médias, mais aussi habitants, sont venus participer aux différents temps forts de cet évènement.

Au-delà de la présentation des connaissances scientifiques actuelles, ce colloque conforte la nécessité d'engager des réflexions sur les politiques publiques locales et nationales sur cette thématique nouvelle. Sujet sur lequel le Parc se veut force de propositions.

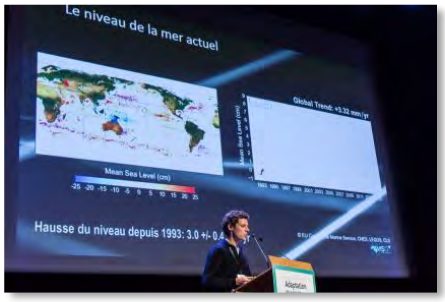

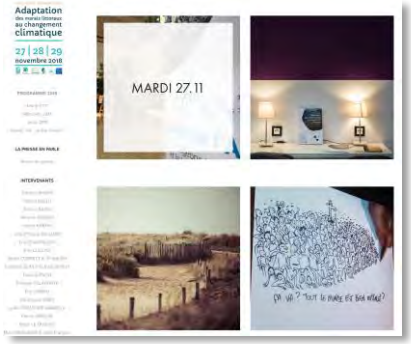

Un colloque international inédit destiné à la communauté scientifique, aux gestionnaires d'espaces naturels, aux élus mais aussi au grand public.

PATRIMOINE

Connaître, approfondir, diffuser et valoriser le patrimoine du Marais poitevin

Identifier les connaissances scientifiques sur le Marais poitevin, un préalable à tout projet de candidature Unesco

Le projet de candidature du Marais poitevin à la labellisation « patrimoine mondial » de l'Unesco est inscrit dans la charte de Parc naturel régional comme un projet transversal fédérateur qui participe à la mise en valeur du territoire dans son ensemble et au renforcement de son identité unique tout en garantissant un développement économique touristique durable, respectueux du site et porté par un ensemble d'acteurs locaux et par la population du Marais.

Par délibération du 7 octobre 2015, le président du Parc a été autorisé à engager toutes les démarches nécessaires à l'examen préalable des conditions de réalisation d'un tel projet.

Une étude préalable à toute démarche a été engagée au sein des services du Parc afin de définir les contours, atouts et contraintes d'une candidature si prestigieuse. Des fiches, notes et présentations ont été rédigées et présentées au groupe de travail puis au Bureau du Parc naturel régional, qui, fin 2017, a confirmé son souhait de voir poursuivre l'étude préalable au travers de l'approfondissement de la connaissance scientifique du territoire.

Un travail de recherche documentaire s'est donc poursuivi tout au long de l'année 2018 et a été complété de nombreuses lectures. Ces travaux ne sont pas finalisés mais une bibliothèque a été créée et un ensemble de fiches thématiques rédigées et illustrées. Elles serviront de base aux réflexions qui devraient être engagées avec les élus et le Conseil scientifique et prospectif du Parc en 2019.

Enfin, afin de commencer à prendre la mesure de la reconnaissance d'un territoire comme « patrimoine mondial », l'opportunité de 2 voyages d'étude a été saisie. Ainsi, le Président du Parc et une délégation d'élus et de partenaires se sont-ils rendus sur un site classé Unesco en Hollande et également sur les bords de Loire, au site de Montsoreau, site Unesco Val de Loire depuis 2000.

Un inventaire des principales typologies de passerelles du Marais poitevin et méthodologie d'intervention

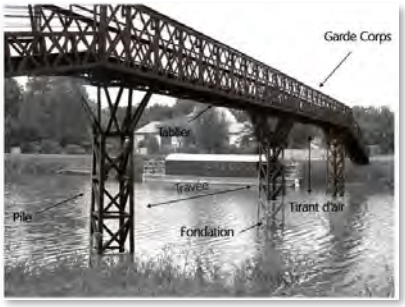

On les emprunte à pied, à vélo, parfois à cheval, ou on les découvre en passant sous leur tablier lors des promenades en barque ou en canoë. Les passerelles sont nombreuses dans le Marais poitevin et le Parc accompagne régulièrement leur rénovation et leur évolution. Afin de mieux les connaître et de les repérer, le Parc a effectué un inventaire, en 2018, en lien avec l'IUT génie civil de la Rochelle. Cet inventaire retrace les passerelles dans leur dimension patrimoniale, que ce soit par les méthodes de construction, les matériaux utilisés, leur typologie, chronologie et usage. Il décrit également ces ouvrages dans leur dimension technique : caractéristiques structurelles, mode de construction, normes appliquées, coût et méthodologie de projet. Il vient ainsi enrichir la connaissance de ce patrimoine lié à l'eau exceptionnel et les conseils pratiques que le Parc peut apporter à leurs propriétaires dans leurs projets de rénovation et ou de construction.

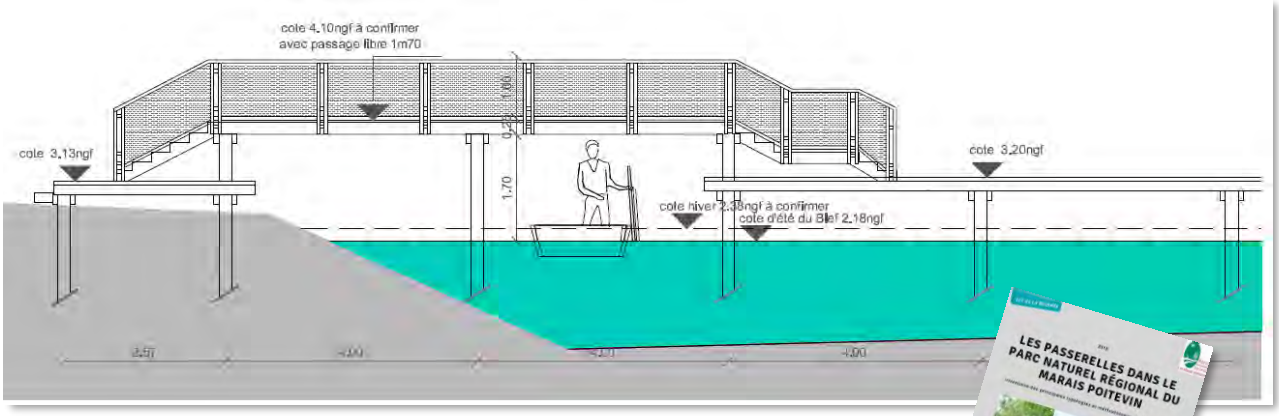

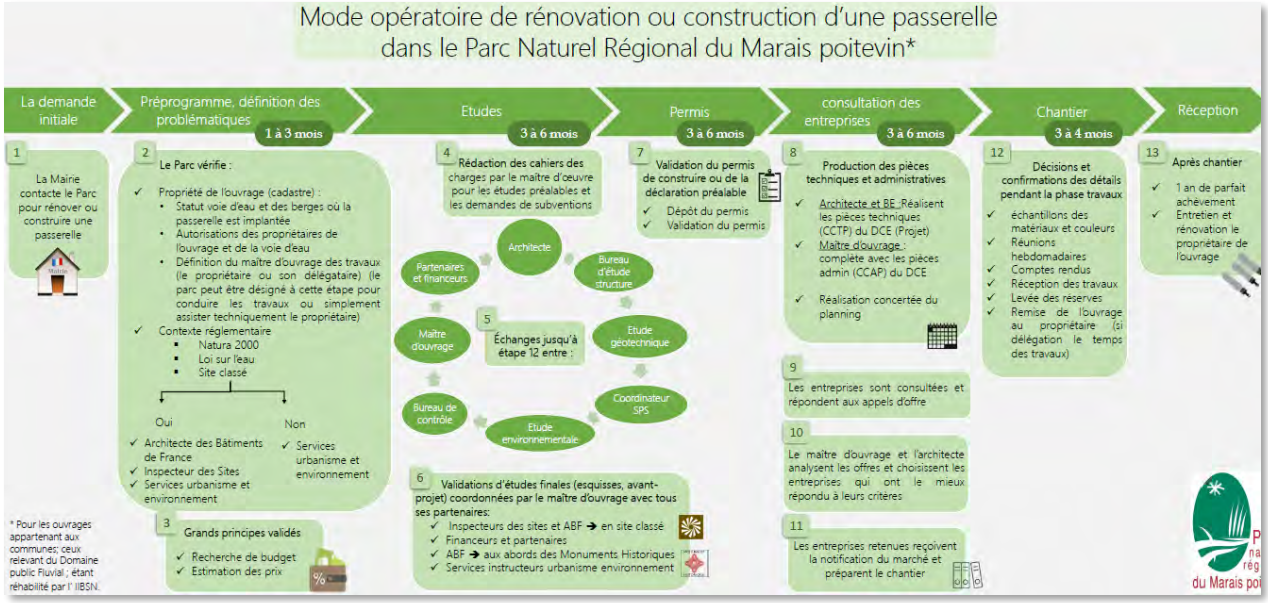

Le Centre de Ressources du Parc naturel régional du Marais poitevin

Depuis l'origine du Parc du Marais poitevin, à la fin des années 1970, de nombreux documents sur le Marais (études, livres, documents anciens, photographies, films...) ont été produits, acquis et collectés. Ils ont rejoint le fonds documentaire du Parc qui s'est enrichi au fil des années. L'implantation d'une antenne du Parc à Saint-Denis-du-Payré en 2012 dans des locaux neufs et adaptés a permis l'ouverture du Centre de ressources sur le Marais poitevin et favorisé l'accueil du public, le travail d'archivage, d'indexation et de numérisation dans de très bonnes conditions. Le Centre de ressources dispose d'un véritable trésor documentaire. Il comptabilise aujourd'hui :

> 5 400 ouvrages (documents, livres, rapports, bulletins, publication...),
> Plus de 90 000 photographies (diapositives, négatifs couleur et noir et blanc, plaques de verre, illustrations, photographies numériques...)
> 6 000 cartes postales anciennes,
> 700 cartes en évolution constante concernant le Marais poitevin et une centaine de plans anciens originaux grand format (du 16e siècle jusqu'au début du 20e siècle).
> 300 archives sonores non encore traitées ni indexées
> 400 documents vidéos non encore traités ni indexés

Initialement centré sur le recueil de la mémoire du Marais poitevin, puis sur la valorisation de son patrimoine à travers de nombreux projets (Maisons du Parc, expositions, éditions, films…), il est aujourd'hui centré sur les moyens d'accès et de consultation numériques des nombreux documents archivés par le biais d'un portail Web spécialisé, composé d'une médiathèque livres et d'une médiathèque images et audiovisuels.

Il existe plusieurs moyens pour consulter les documents archivés au Centre de ressources ; 2 sites internet sont à la disposition du public :

> https://mediatheque.parc-marais-poitevin.fr pour tout ce qui concerne les photographies, les cartes postales, les gravures, les cartes et plans anciens…

Les images sont numérisées en haute définition, classées de façon thématique grâce à un thésaurus très performant (plus de 3 500 mots-clés). Au 31 décembre 2018, 194 utilisateurs inscrits sur la médiathèque et les ressources disponibles et consultables par les internautes étaient les suivantes :

> 4556 photographies numériques,
> 1844 cartes postales numérisées,
> 1023 diapositives numérisées,
> 123 photographies noir et blanc numérisées,
> 76 plans anciens numérisées,
> 64 gravures anciennes numérisées,
> 14 photographies sur papier couleur numérisées.

> http://centre-ressources.parc-marais-poitevin.fr/ pour tout ce qui concerne les livres, ouvrages anciens, rapports d'étude, thèses…

Au 31 décembre 2018, 3062 documents étaient indexés (chiffres actualisés comprenant les ouvrages retirés et donnés à certaines communes et associations du territoire) et mis à la disposition du public permettant l'accès à la bibliothèque numérique.

Le centre de ressources accueille tous les publics : chercheurs et étudiants, érudits locaux, scolaires, particuliers, partenaires des actions du Parc... tous les mercredis de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30 et uniquement sur rendez-vous les autres jours.

PARTAGE

L'information, la sensibilisation et les échanges avec le plus grand nombre

Chaque année les agents du Parc vont à la rencontre d'un très grand nombre d'interlocuteurs : élus, socio-professionnels, habitants, visiteurs de passage… Des échanges et de multiples rencontres, se construisent et permettent de repenser les visions, les projets d'action, la culture commune…

Le Parc naturel régional du Marais poitevin œuvre au quotidien pour nouer et entretenir le dialogue et les échanges avec tous les acteurs de son territoire et, dans la mesure du possible, tous les habitants intéressés.

Bien au-delà du cadre des missions qui leur sont confiées ou même des résultats attendus sur les territoires qu'ils animent, les Parc naturel régional ont développé, depuis des décennies, un véritable savoir-faire quant au partage et aux échanges d'informations et de points de vue, mais également quant à la capacité de réunir, d'amorcer le dialogue, d'animer la concertation.

Dans le Parc naturel régional du Marais poitevin, territoire vaste et habité, confronté à de multiples enjeux parfois contradictoires et dont les solutions d'action sont à trouver dans un certain équilibre accepté par tous, la tâche est ardue et quotidienne. Elle incombe à tous les signataires de la charte de Parc naturel régional mais aussi à tous les acteurs (publics ou privés ; élus et services) qui œuvrent sur le territoire, aux associations, aux habitants…

Depuis 2014, dans le cadre de sa démarche d'évaluation, le Parc s'attache à caractériser et à suivre les contacts qu'il entretient avec son territoire afin d'en améliorer la portée ou l'efficience. Ainsi, on peut dire que les actions impliquant des habitants ont été développées, que les réseaux de professionnels ont été consolidés, que les actions participatives sont en augmentation, etc.

30 participants à la soirée « TVB et réchauffement climatique » à Marans

200 personnes à l'ouverture du marais communal du Poiré-sur-Velluire

40 propriétaires fonciers initiés à la Chalorose

95 participants (adultes et enfants) aux **3** chantiers participatifs plantation

30 habitants rencontrés chez eux pour des plantations d'arbres

Les collaborations professionnelles

En 2018, le Parc naturel régional a poursuivi les actions d'échanges, de concertation et de collaboration avec un grand nombre de partenaires et de décideurs locaux :

> 143 socio-professionnels de la nature et de l'environnement ont participé à la journée annuelle de restitution des travaux de l'OPN,
> Les associations de protection de la nature et de l'environnement ont participé à la Conférence des APNE qui s'est tenue 2 fois,
> 48 exploitants agricoles ont été sensibilisés à la préservation des prairies dans le cadre des diagnostics environnementaux des MAE et ont été accompagnés dans leurs démarches,
> 60 exploitants agricoles ont été sensibilisés à la problématique de sauvegarde du busard cendré et ont participé au programme de protection des nids,
> 29 structures, membres du RENET, soit environ 25 personnes en moyenne par rencontre (2 fois par an) ont échangé sur les pratiques et les projets à conduire en matière d'éducation au développement durable,
> 15 responsables d'embarcadère et 35 bateliers ont échangés sur la problématique paysagère du Site classé dans le cadre d'une enquête.

A cela s'ajoutent les nombreux « copil » (comité de pilotage) qui réunissent, sous la houlette du Parc, élus, partenaires, associations, etc. autour de problématiques spécifiques : « Natura 2000 – Ramsar », « plan paysage », « Sèvre navigable »… Ces moments privilégiés entre professionnels et entre décideurs permettent à chacun d'affiner sa vision, ses choix d'action… et à tous de collaborer, voire de faire converger les projets, dans l'esprit d'une culture partagée et dans l'esprit de la charte de Parc naturel régional (ex. les actions en faveur des continuités écologiques).

Les échanges mêlant les publics (professionnels et grand public)

De plus en plus, les moments d'échanges mêlant les publics professionnels, les décideurs et le grand public sont organisés sur les territoires. Dans le Marais poitevin, le Parc crée des occasions de rencontres mais surtout d'échanges multilatéraux qui enrichissent l'action publique et nourrissent la réflexion de chacun des participants.

En 2018 :

> 1200 personnes (professionnels et grand public) ont participé au colloque sur « l'adaptation au réchauffement climatique » et au « show scientifique » du soir.
> 50 personnes (élus, associations, professionnels et habitants) ont participé à la Réunion publique de restitution du Plan paysage, le 20 décembre 2018 au Mazeau, découvrant, pour la plupart, l'avancement global du Plan paysage et du Programme de plantation engagé avec eux, deux ans plus tôt.
> 30 personnes ont participé à la conférence du Parc naturel régional sur l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin, lors du festival international du film à Ménigoute.

Les partages avec le grand public et la participation des habitants du Marais poitevin

En 2018, le Parc est allé à la rencontre des habitants de son territoire et du grand public au sens large en proposant deux types d'opérations ; d'une part, des moments d'échanges durant lesquels le public peut discuter avec les chargés de mission du Parc ou avec ceux de leurs partenaires, d'autre part, des opérations participatives durant lesquelles chacun s'investit concrètement et en devient porteur de l'action. Par exemple,

> lors de manifestations grand public (par exemple, les ouvertures festives des marais communaux),
> lors d'événements spécifiques comme les soirées thématiques (par exemple, à Marans sur la Trame Verte et Bleue),
> lors d'actions participatives (par exemple, les chantiers collectifs et participatifs de plantation d'arbres ou de ramassage de Jussie),
> lors de sessions de formation sur le terrain (découverte de la Chalarose ou pratique de l'émondage),
> lors de rencontres individuelles (par exemple, avec les propriétaires qui souhaitent planter des arbres).

Ces opérations permettent aux habitants de découvrir, d'apprendre et d'échanger sur le Marais, ses ressources patrimoniales, ses particularités mais aussi sur leur responsabilité, en tant que citoyen, et leur rôle dans la préservation de cet espace exceptionnel auquel ils tiennent.

Les publications et les supports de communication

L'information, la sensibilisation et les échanges avec le plus grand nombre passent par toutes sortes de support de communication. Le Parc naturel régional réalise chaque année de nombreux documents dont certains sont destinés au grand public et d'autres aux circuits internes et aux échanges professionnels (réunions, conférences…).

Comme tous les Parcs naturels régionaux, le Parc du Marais poitevin dispose d'une charte graphique, qu'il décline sur tous ses supports de communication internes et externes. En complément, et selon les types de projets de communication ou d'information, l'agent en charge de l'édition élabore des propositions, en concertation avec les chargés de mission, la Direction du Parc ou les groupes de travail.

En 2018, on compte par exemple, parmi les réalisations :

> les documents de promotion et d'information sur les appels à projets lancés par le Parc : « Osez un architecte », « A la rencontre du Marais poitevin », « Plantons les arbres têtards de demain », « Restaurons les continuités écologiques »,
> des documents institutionnels (ex. invitations, diaporamas…),
> des documents techniques et des documents professionnels partagés durant les stages ou les réunions,
> des panneaux d'exposition ou de signalétique sur site, etc.

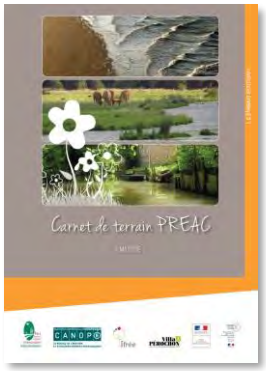

Créativité

Un « show scientifique » inédit et sur mesure pour éveiller les consciences

Afin de faire passer le message auprès du plus grand nombre et de réveiller les consciences sur un sujet aussi important, imminent, complexe et sensible que le réchauffement climatique et ses conséquences sur le littoral atlantique, le Parc naturel régional et le Forum des Marais Atlantiques ont choisi d'innover en proposant une formule de médiation grand public tout à fait originale et encore jamais testée sur le sujet.

Un des grands succès de ce colloque fut la soirée construite pour le grand public : « Hé… la mer monte ! « . Un format inédit, qui a conquis une salle comble de 800 personnes : plus d'1h30 de « show » alliant données scientifiques et joutes humoristiques devant un public hétéroclite. Mathieu Duméry, comédien, alias Le Professeur Feuillage, et Éric Chaumillon ont pu s'adonner à une conférence d'un genre nouveau, savamment ponctuée par les illustrations live de l'auteur de BD Guillaume Bouzard.

Le pari de cette soirée a été réussi : sensibiliser le plus grand nombre et en particulier la jeunesse, à l'impact du changement climatique accentué par l'Homme sur son environnement, en partant du constat scientifique de l'élévation du niveau marin. Un succès qui témoigne du besoin des populations d'être informées sur ces sujets.

La salle de l'Encan était comble, plus de 800 personnes ont assisté au « show scientifique ».

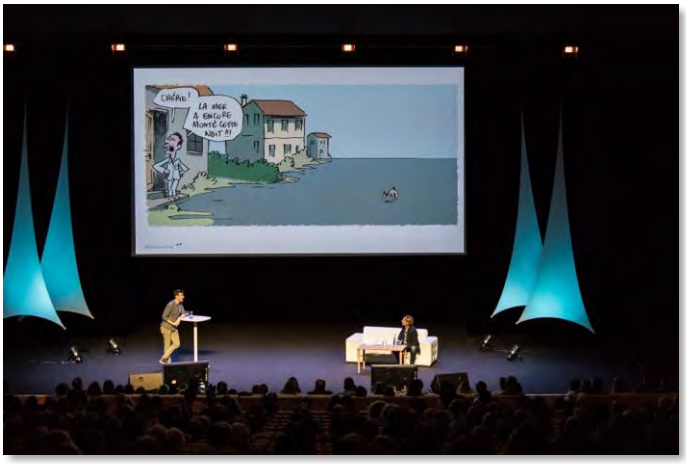

VILLE / MARAIS

Découvrir le Marais et ses richesses en s'amusant

Afin de renforcer les liens entre les villes et le Marais poitevin, le Parc naturel régional conduit différentes actions dans tous les domaines abordés dans la charte. En effet, les villes de Niort, Luçon et Fontenay-le Comte, qui s'étendent le long de la limite nord du Marais poitevin, sont des communes adhérentes au syndicat mixte de gestion du Parc.

Selon les années, les projets, les demandes, les villes situées aux portes du Marais, mais également les bourgs importants tel Marans, font l'objet d'attentions particulières car elles présentent des problématiques complexes et subissent des pressions différentes des communes rurales du Parc naturel régional.

Aussi, le renforcement des liens entre ces villes et le Marais repose à la fois sur un accompagnement lié aux aménagements, à l'affichage publicitaire, aux continuités écologiques qu'au développement touristique, au développement de circuits courts ou à la médiatisation du territoire.
Il est à noter que la ville de La Rochelle n'est pas une commune du Parc naturel régional mais que la Communauté d'agglomération rochelaise est signataire de la charte. Le Parc peut donc être amené à y soutenir des projets (colloque sur le climat, fête du patrimoine vivant…).

Enfin, d'une manière générale, le Parc anime ou soutient, les événements festifs à même de rapprocher urbains et ruraux sur le thème du Marais, de la biodiversité, des zones humides, du patrimoine vivant...

Lors des manifestations

Afin de permettre aux proches citadins des villes périphériques du Marais de découvrir le territoire et ses multiples richesses, le Parc naturel régional soutient les manifestations qui proposent des découvertes du patrimoine, des paysages, des savoir-faire ou des ressources naturelles. Ces manifestations sont jugées structurantes pour le territoire car elles sont souvent riches de sens, portées par des associations de bénévoles très investis sur le territoire et parce qu'elles sont l'occasion d'échanges et de partage de savoirs.
Le Parc apporte une aide logistique (prêt de matériel, d'expositions, flyers…) ou un accompagnement à l'organisation. Les demandes de soutien associatif sont étudiées au sein d'une commission composée d'élus référents.

En 2018, le Parc a accompagné :

> les ouvertures des marais communaux (Le Poiré-sur-Velluire, Lairoux, Anais…) et la fête de la mise à l'herbe à Sansais-La Garette,
> la Fête de la meunerie à Nieul-sur-l'Autise,
> la Fête du Patrimoine vivant qui, cette année, se tenait à La Rochelle (événement du CREGENE),
> le Maraisthon (marathon de niveau international) à Coulon,
>la fête de la cigogne, à Saint-Denis-du-Payré,
> le festival international du film ornithologique à Ménigoute.

Le Parc a également été représenté par le CREGENE, à la Fête de la vache nantaise à Plessé (en Loire-Atlantique), les 7, 8 et 9 septembre 2018.

Grâce à l'image

Sous forme de vidéos, de films, de documentaires, de reportages… ; tous les moyens sont bons pour découvrir, par l'image, le Marais poitevin, la biodiversité, les zones humides ou l'art en milieu naturel…

En 2018, le Parc naturel régional a accompagné divers projets à différents moments de leur réalisation ou de leur diffusion. Tantôt en amont d'un tournage, tantôt durant la réalisation du projet ou parfois afin de soutenir le projet et de permettre à un très large public de découvrir le Marais poitevin et ses richesses :

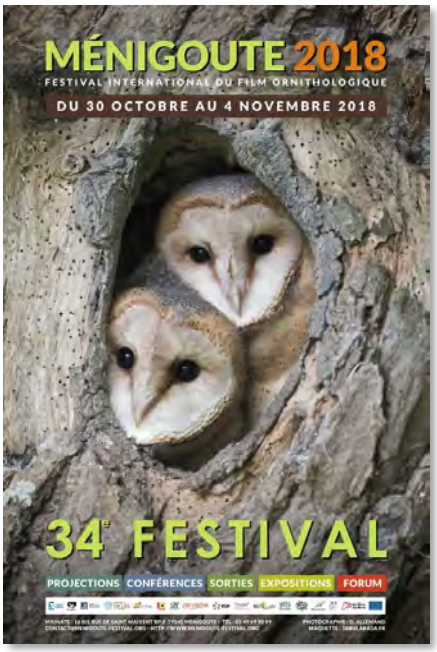

> tournage d'une séquence sur les poissons migrateurs avec TV5 Monde, pour l'émission "Épicerie fine", le jeudi 28 juin ;

> soutien au tournage d'un court métrage sur l'artiste Richard Texier (originaire de Niort) dont les œuvres avaient été installées dans les marais de Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud et de La Garette, Mercredi 27, jeudi 28 et vendredi 29 juin ;

> soutien au tournage d'un film documentaire sur la Loutre, diffusé à Luçon en avant-première puis sur France 5, le 19 décembre 2018 : « la Loutre après l'Eden », un film de Philippe Garguil ;

> aide à la diffusion du film documentaire sur les marais communaux : « Il était une fois dans l'ouest du Poitou » projeté à Curzon et à Lairoux en avril, puis en région ;

> aide à la diffusion du film "Les 4 saisons du Marais poitevin" à L'Aiguillon-sur-Mer dans le cadre des Journées du patrimoine, le samedi 15 septembre avec l'Association « L'Aiguillon en Fête » ;

> soutien à la réalisation de documentaires animaliers valorisant les zones humides à travers le prix Parc naturel régional du Marais Poitevin et à travers la participation (conférence) au Festival international du film ornithologique de Ménigoute dans les Deux-Sèvres.

MÉDIATISATION

Le Parc naturel régional et le Marais poitevin dans les médias

Le Parc agit pour faire connaître, via différents médias, la nature de ses actions afin de renforcer le sentiment d'appartenance au Parc et de diffuser les exemples de bonnes pratiques.

Les médias

En 2018, le Parc a édité 27 communiqués de presse, dont 17 ont donné lieu à une point presse. Une presse au rendez-vous pour parler des actions menées par le Parc.

Presse régionale

PRESSE ECRITE 17, 79, 85

73 articles parus suite aux communications du Parc

TV LOCALES

19 reportages (France 3 Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, TV Vendée, Aunis TV, Télé Luçon Sud Vendée...)

RADIOS LOCALES

11 interviews (France Bleu, RCF, Hélène FM)

4 émissions thématiques consacrées aux actions du Parc (partenariat avec RCF Charente-Maritime*)

Presse nationale

PRESSE ECRITE

4 articles de presse écrite (Le Parisien, La Croix)

TV

2 reportages **TV5 Monde, M6**

> TV5 Monde - Émission "Épicerie fine" : tournage avec le Parc autour du sujet "Poissons migrateurs"

> M6 - Dossier JT : tournage avec le Parc et plusieurs témoins pour parler des richesses et de l'activité économique du territoire

Les réseaux sociaux

Le Parc naturel régional du Marais poitevin, par sa présence sur les réseaux sociaux, rend son activité visible par tous et renforce sa capacité à fédérer, informer, rayonner…

Facebook : en 1 an, + 20 % : de 2 575 à 3 103 abonnés ; 135 posts en 2018 et jusqu'à 80 partages pour certaines publications (ex : Inventaire photographiques des passerelles du marais).

Les publications les plus populaires ont concernées :

> PATRIMOINE Inventaire photographiques es passerelles du marais - 7 300 personnes touchées / 80 partages

> CLIMAT / SHOW SCIENTIFIQUE Teaser de la soirée "Hé... la mer monte !" - 6 300 personnes touchées / 44 partages

> ÉLEVAGE Farwest poitevin : retour sur le point presse Sorties des animaux sur le communal de Lairoux - 6 000 personnes touchées / 60 partages

> PAYSAGE Podcast émission RCF Charente-Maritime : Le Parc et son programme de plantation pour le paysage de demain - 2 300 personnes touchées / 30 partages

> CONTRAT PARC Signature du Contrat de Parc avec la région Nouvelle-Aquitaine - 4 000 personnes touchées / 20 partages

Twitter : en 1 an, + 15% : de 1 400 à 1 600 abonnés ; 70 tweets / an.

Les publications les plus populaires ont concernées :

> CLIMAT / SHOW SCIENTIFIQUE - 30 000 "impressions" c'est à dire "vues"

> CLIMAT / Colloque - 11 300 impressions

> GRAND SITE DE FRANCE : renouvellement du label - 9 800 impressions

> VIDEO Que fait le Parc pour sensibiliser le public ? - 7 500 impressions

> LOUTRE installation d'un passage à loutres à Taugon - 5 450 impressions

> PAYSAGE Le point sur la chalarose - 4 400 impressions

Un cycle de 10 émissions de radio sur le Parc naturel régional du Marais poitevin

Le Parc et RCF Charente-Maritime ont signé une convention de partenariat pour l'enregistrement et la diffusion de 10 émissions de 20 minutes (1 par mois) sur les thèmes choisis par le Parc. Les émissions ont été diffusées dans le magazine Environnement de la radio à partir de septembre 2018, tous les vendredis à 11h30, toutes les 4 semaines.

L'objectif est de prendre le temps d'expliquer l'action et les enjeux du Parc naturel régional du Marais poitevin. De nombreux sujets autour de l'action du Parc ont été et seront encore abordés. Il y a eu 4 émissions en 2018 et le cycle se poursuivra en 2019, avec 6 autres sujets.

Le 21 septembre 2018, la première émission posait la première pierre avec Stéphane Villain, Vice-Président du Parc, Mickaël Weber, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux du Marais poitevin et Fabrice Laumond, Directeur adjoint du Parc naturel régional du Marais poitevin : « Le Parc naturel régional du Marais poitevin, de quoi s'agit-il ? »

Le 19 octobre 2018, l'émission portait sur les actions du Parc naturel régional du Marais poitevin en faveur de l'architecture du territoire, en présence de François Bon, Vice-Président du Parc et Sandrine Guihéneuf, Directrice technique du Parc, tous les deux en charge de l'Aménagement et du Cadre de vie.

Le 16 novembre 2018, avec Benoît Biteau, Président du Forum des Marais Atlantiques et Vice-Président du Parc naturel régional du Marais poitevin et Eric Chaumillon, Professeur des Universités, chercheur en géologie marine et littorale de l'université de La Rochelle – UMR CNRS 7266 LIENSs, l'émission présentait le colloque international « adaptation des marais littoraux au changement climatique ».

Le 14 décembre 2018, François Bon, Vice-Président du Parc naturel régional du Marais poitevin et Sandrine Guihéneuf, Directrice technique du Parc, tous les deux en charge de l'Aménagement et du Cadre de vie présentaient le « Programme de plantation pour le paysage de demain du Marais poitevin ».

L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU MARAIS POITEVIN
2018

FORMATION

78 professionnels du tourisme
(bateliers, agents des sites de visite)

295 personnes
(problématique de la Chalarose)

152 étudiants
dans le cadre de leurs études

MEDIATION SCIENTIFIQUE

450 participants au colloque international

800 participants au show scientifique

RESSOURCES

194 inscrits au centre de ressources du MP

MEDIATISATION

27 communiqués de presse

4 émissions de radio
sur le Parc naturel régional

AXE 3

AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGÉ

Afin d'animer la gouvernance du Parc naturel régional du Marais poitevin, les élus du syndicat mixte de gestion du label consolident, au fil de l'eau, les instances de concertation entre acteurs du territoire et élus ainsi que l'organisation décisionnelle et l'instruction des dossiers.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin anime et coordonne la concertation entre acteurs et entre élus du territoire.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 8

ORGANISER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

CONTRACTUALISATION
DIALOGUE
PARTAGE D'EXPERIENCES
SYNDICAT MIXTE
POLITIQUE SCIENTIFIQUE
OBSERVATOIRE TERRITORIAL

1 – *Mise en œuvre opérationnelle de la charte de Parc naturel régional*

2 – *Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional*

3 – *Le Conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional*

4 - *L'évaluation de la charte et le suivi de l'évolution du territoire*

CONTRACTUALISATION

Les engagements des Régions et du Parc naturel régional

Le Parc naturel régional du Marais poitevin s'étendant sur 2 régions administratives, la Région Pays de la Loire et la Région Nouvelle-Aquitaine, chaque collectivité accorde au syndicat mixte de gestion une participation financière.

En 2018, chaque Région a formalisé son engagement auprès des Parcs naturels régionaux de son territoire dans un « Contrat de Parc » établi pour plusieurs années. L'objectif : formaliser des engagements respectifs autour d'un programme d'actions sur la période 2018-2020 et préciser les domaines d'intervention privilégiés, moyens et modes de gouvernance qu'elle accorde aux Parcs.

Les Contrats de Parc avec la Région Nouvelle-Aquitaine et avec la Région Pays de la Loire ont été signés le 26 avril 2018.

A l'occasion de la signature du « Contrat de Parc » avec la Région Nouvelle-Aquitaine, Pierre-Guy Perrier, Président du Parc naturel régional du Marais poitevin a invité Alain Rousset, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, à venir découvrir le territoire et échanger avec les élus membres du Bureau du Parc.

Alain Rousset s'est rendu à Coulon, le jeudi 26 avril 2018, où, après une promenade en barque, il a pu s'entretenir avec les élus, notamment sur les actions phares du Parc, et prendre la mesure des enjeux de développement durable de ce territoire unique.

Le Contrat de Parc naturel régional du Marais poitevin présente 46 actions. 42 d'entre elle correspondent aux objectifs de mise en œuvre de la Charte et à la feuille de route de la Région Nouvelle-Aquitaine. Conformément à la charte de Parc naturel régional du Marais poitevin, le contrat a pour objectif de :

> soutenir une agriculture durable (programmes favorisant l'élevage extensif et la réhabilitation de milieux),
> développer un tourisme durable, rayonnant dans l'espace et dans le temps (itinérances, tourisme fluvial…),
> favoriser l'émergence, le développement d'activités économiques fondées sur la valorisation du patrimoine et des ressources naturelles (Marque « Valeurs Parc naturel régional », stratégie territoriale énergétique),
> préserver et restaurer le fonctionnement écologique du Marais (Observatoire du patrimoine naturel, Life Baie de l'Aiguillon, amélioration de la connaissance et de la conscience du risque…),
> préserver et mettre en valeur les paysages identitaires de la ruralité maraîchine (valorisation de l'architecture maraîchine, plantation et suivi de boisement…),
> forger une culture du marais engagée vers le développement durable (éducation à l'environnement…).

DIALOGUE

La concertation et les délibérations thématiques

Depuis 2014, le Parc naturel régional du Marais poitevin a organisé sa mission de coordination de d'animation avec la mise en place d'instances de concertation thématiques instruisant les dossiers, débattant des stratégies opérationnelles ou préparant les délibérations et décisions du syndicat mixte.

En 2018, une nouvelle commission a été créée afin de travailler sur la transition énergétique et notamment l'élaboration d'un schéma territorial pour l'énergie éolienne. Elle s'est réunie pour la première fois le 24 septembre 2018. A ce jour, le Parc compte 6 commissions thématiques composées d'élus du territoire et parfois de professionnels référents, qui, avec l'aide des services, examinent et débattent des dossiers et préparent les délibérations :

> la commission « finances » ;
> la commission « avis réglementaires » qui examine, conformément aux règles en vigueur, les projets d'urbanisme, de planification (PLU, PLUI, SCOT, SRADDET) et les projets d'aménagement nécessitant une étude environnementale et donc soumis à avis du Parc naturel régional ;
> la commission « architecture », composée d'élus et de professionnels (CAUE, Architecte de Bâtiment de France, Inspecteurs des sites) ;
> la commission « marque Valeur Parc naturel régional » ;
> la commission « manifestations » ;
> la commission « transition énergétique ».

D'autres instances de concertation et d'échanges composées d'élus et de partenaires permettent d'étudier et de débattre des stratégies opérationnelles :

> la Commission pédagogique, composée d'élus et professionnels de l'éducation nationale, qui intervient dans le cadre de l'appel à projets « à la rencontre du Marais poitevin » ;
> la Conférence des Chambres d'agriculture réunissant les Chambres des 3 départements ;
> la Conférence des Associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) réunissant une dizaine d'associations ;
> le Conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional, réunissant 14 experts.

Chacune de ces instances est animée par un ou plusieurs élus référents, membres du Bureau du Parc naturel régional.

A ces différentes instances de concertation et/ou de délibération thématique s'ajoutent les « rencontres inter-Parcs » de la Région Nouvelle-Aquitaine et celles de Région Pays de la Loire. Sous l'impulsion de chaque région, des réunions de travail ont régulièrement été organisées entre les Présidents de Parc et entre les Directeurs, voire les chargés de mission (ex. réflexion sur le SRADDET) afin d'échanger les expériences, partager les enjeux et co-construire des partenariats ou des stratégies communes.

Enfin, le Parc naturel régional du Marais poitevin s'applique à participer aux Conseils d'administration, Conseil communautaires… des partenaires qui le sollicitent pour présenter son action ou une mission particulière. Par exemple le 27 septembre, à Saint-Michel-en-l'Herm, lors du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, lors du Conseil d'administration de l'EPMP, le 17 juillet, à Luçon, ou celui du CREGENE, à Coulon.

PARTAGE D'EXPÉRIENCES

Conférences, séminaires, congrès, voyages d'étude… entre pairs

Les échanges entre pairs créent ou enrichissent des réseaux informels d'acteurs sur des thématiques très diverses. Ils donnent parfois lieu à des réalisations communes basées sur l'expérience de l'un des participants ou sur des projets conçus collectivement.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin participe régulièrement à ces échanges professionnels entre élus, services, partenaires…

Le Marais poitevin, expérimentations et savoir-faire à partager

Fort de la notoriété de son territoire et de l'effet démultiplicateur des nombreux réseaux auxquels il est associé (Parc naturel régional, Grand site de France, Rivage de France, Ramsar…), le Parc naturel régional du Marais poitevin bénéficie d'une réelle attractivité auprès de structures similaires, en France ou à l'étranger. Souvent initiées à titre expérimental, des actions du Parc naturel régional ont inspiré d'autres territoires ou d'autres porteurs de projets, notamment en ce qui concerne les savoir-faire techniques et les expériences conduites dans le Marais poitevin par le syndicat de gestion, depuis sa création.

Chaque année, les élus du Parc et les services reçoivent leurs homologues, témoignent, transmettent et expliquent les réalisations, les modalités d'intervention, etc.

L'accueil de délégations

En 2018, le Parc du Marais poitevin a reçu des délégations venues des 2 Parcs en projet en Région Nouvelle-Aquitaine : le projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine, dans les Deux-Sèvres, et le projet de Parc naturel régional du Médoc, en Gironde.

La délégation venue de Gâtine poitevine (le 9 octobre 2018) était composée d'élus et d'acteurs du territoire, celle du Médoc, des agents en charge du Projet de Parc.

La participation à des colloques, conférences, séminaires…

Pour témoigner ou présenter des réalisations, modalités d'intervention, expériences…, les agents du Parc sont régulièrement amenés à participer à des colloques, conférences, séminaires, etc.

En 2018, la paysagiste du Parc est intervenue dans le cadre d'un symposium européen sur les « trognes » (arbres têtards), les 1er, 2 et 3 mars 2018 à Sare (Pyrénées atlantiques). La seconde édition de ce colloque international réunissait environ 60 participants : agriculteurs, techniciens, gestionnaires de territoire, élus, naturalistes, chercheurs... ; un large panel d'acteurs, pour une approche transversale des enjeux et des applications autour des trognes en Europe, afin faire rimer biomasse et biodiversité.

Le chargé de mission environnement responsable de l'Observatoire du patrimoine naturel a animé une conférence lors du colloque international du film ornithologique de Ménigoute ainsi que lors de différentes réunions permettant un partage d'expériences entre professionnels (gestionnaires, associations…).

La chargée de mission tourisme a pu témoigner de l'expérience du Parc naturel régional du Marais poitevin auprès d'autres professionnels, lors d'un séminaire régional sur la gestion des flux en site touristique.

La chargée de mission environnement milieux aquatiques a présenté, à Rouen, les suivis conduits dans le Marais poitevin (territoire souvent pris comme exemple) sur l'anguille jaune, lors d'un colloque du GRISAM (groupe scientifique national sur les poissons migrateurs amphihalins)…

L'accueil de séminaires nationaux valorisant l'expérience locale

Les 6, 7 et 8 juin 2018, le Parc du Marais poitevin a accueilli le séminaire annuel des chargés de mission Agriculture des 53 Parcs naturels régionaux de France. Durant 3 jours, ces professionnels ont échangé leurs expériences, savoir-faire et questionnements sur la transition agricole et alimentaire dans les Parcs.

Les sujets débattus sont au cœur de l'action des Parcs naturels régionaux qui accompagnent le monde agricole et les agriculteurs afin qu'ils puissent vivre de leur travail tout en assurant la préservation de l'environnement. Cette plus-value apportée par les Parcs naturels régionaux sur les territoires ruraux est aujourd'hui bien démontrée et les amène souvent à explorer de nouvelles pistes de développement ou de valorisation des ressources locales. Les Parcs sont notamment mobilisés sur le développement de filières de proximité (ex. approvisionnement en produits locaux de la restauration collective). Ils expérimentent et soutiennent l'innovation en matière agricole, comme par exemple le développement de filières innovantes (plantes tinctoriales, filière du chanvre…) ou le soutien de projets qui maintiennent la fonction alimentaire des exploitations agricoles tout en valorisant les sous-produits dans des filières « énergie renouvelable ».

Le Parc du Marais poitevin a notamment pu présenter concrètement, sur le terrain, certaines de ses actions et présenter la mise en œuvre de la marque « Valeurs Parc naturel régional » attribuée pour la viande bovine élevée à l'herbe sur le territoire ; ce marquage et la filière de distribution associée étant rendus possibles grâce au partenariat avec les 3 Chambres d'agriculture du territoire.

Le Marais poitevin à la rencontre d'autres expériences et réalisations

Les élus, services et partenaires du Parc du Marais poitevin vont également à la rencontre d'autres territoires, organismes… lors de voyages d'études, afin d'échanger et de prendre concrètement la mesure de leurs réalisations.
En 2018, plusieurs voyages d'étude ont été organisés sur différents thèmes. Ces échanges sur site, entre professionnels et élus, sont l'occasion pour tous de progresser dans les projets, d'affiner les hypothèses de développement et de rendre concrètes certaines réalisations.

Une délégation d'élus et de partenaires s'est rendue en Hollande afin d'étudier les savoir-faire en matière de protection à la mer et les modes de gestion en vigueur. La délégation a également visité un polder inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

En novembre, en tant que membre de l'association nationale, le Parc du Marais poitevin a participé au séminaire annuel des animateurs du réseau Ramsar à Metz. Les échanges avec les acteurs du réseau ont confirmé la pleine légitimité du territoire comme zone humide d'importance internationale.

Une délégation d'élus du Parc et de partenaires s'est rendu dans la Brenne et également sur les bords de Loire, afin d'étudier les sites et Maisons touristiques mixtes.

En octobre, le Parc a également participé au Congrès annuel des Parcs naturels régionaux de France à Saint-Etienne et aux rencontres annuelles des Grands Sites de France en Ardèche.

Délégation du Parc naturel régional du Marais poitevin dans le Parc naturel régional de la Brenne : Séverine Vachon et Catherine Tromas, Vices-Présidentes du Parc, Michel Simon et Thierry Hospital, président et directeur de l'office de tourisme Niort - Marais poitevin – Vallée de la Sèvre niortaise

SYNDICAT MIXTE

Animer et piloter le Parc naturel régional

Les élus du Parc naturel régional du Marais poitevin

En 2018, le comité syndical du Parc naturel régional du Marais poitevin composé de 124 membres et présidé par Pierre-Guy Perrier, s'est réuni à 3 reprises :

> à Saint-Michel-en-L'Herm, le 26 janvier,
> à Oulmes, le 16 mars,
> à Doix-lès-Fontaines, le 26 octobre.

Le Bureau du syndicat mixte s'est, quant à lui, réuni à 8 reprises.

Les membres du Bureau, référents sur les dossiers ou les thématiques, président ou participent également aux nombreux comités de pilotage animés par le Parc naturel régional ou par ses partenaires (Natura 2000, Plan paysage, Grand Site de France…) ; ils travaillent très étroitement avec les services du syndicat mixte.

Enfin, en tant que Rapporteur du budget, Jean-Claude Richard, anime des réunions mensuelles avec le service administratif et financier du syndicat mixte.

Les services du syndicat mixte de gestion

Les services du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional (voir organigramme en annexe) ont accueilli une nouvelle directrice administrative et financière en septembre 2018.

Au 31 décembre 2018, 32 agents étaient en poste. Ils sont répartis sur le site du siège du syndicat à Coulon (Deux-Sèvres), et sur 2 autres antennes, l'une à Saint-Denis-du-Payré (Vendée) et l'autre à Saint-Sauveur-d'Aunis (Charente-Maritime).

En 2018, l'équipe pédagogique du Parc s'est agrandie. Un enseignant du second degré a intégré « en service éducatif » (dispositif prévu par le Rectorat de Poitiers) l'équipe en charge de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Ce renfort (2h/semaine), durant l'année scolaire, permet la coordination des relations entre les professionnels de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable et les enseignants et permet de faire coïncider les actions avec les programmes pédagogiques scolaires.

Les outils professionnels, procédures et équipements

Le Parc naturel régional du Marais poitevin s'appuie au quotidien sur des différents outils techniques et de communication qui évoluent et s'adaptent, tantôt aux besoins et demandes des élus, des usagers, des services, tantôt aux évolutions réglementaires, tantôt aux évolutions technologiques.

En 2018, de nombreux changements ont été engagés pour faire évoluer les outils professionnels, pour s'adapter aux besoins et surtout aux nouvelles réglementations.

Les services du Parc ont donc vu des renouvellements et des améliorations de leurs outils de travail : remplacement des 3 serveurs de fichiers, d'application et d'utilisateurs, achats d'équipements de visioconférence transportables, rationalisation du réseau téléphonique du Pôle des espaces naturels à St-Denis-du-Payré, mise en place d'un outil web de gestion des contacts partagés et de publipostage PostParc, renouvellement de la téléphonie mobile, remplacement du serveur de mail… Ces équipements et l'administration générale de l'ensemble des outils informatiques sont gérés par un agent du Parc.

En 2018, le Parc a également désigné un délégué à la protection des données personnelles (DPD) conformément à l'application du Règlement général sur la protection des données (RGPD) ; règlement de l'Union européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel, entré en application le 25 mai 2018.

Enfin, concernant les 3 sites internet administrés par le Parc du Marais poitevin (site institutionnel du Parc, site touristique du Marais poitevin et site de l'observatoire du patrimoine naturel), une veille technique est nécessaire tout au long de l'année ; elle vise à résoudre les éventuels problèmes et à apporter des améliorations favorables au référencement et à la visibilité des sites, notamment via une analyse de leur audience.

La modernisation a également touché les procédures avec des changements apportés à la gestion des documents administratifs (Bureau et Comité syndical) :

> mise en ligne des délibérations sur le site internet du Parc,
> réorganisation des procédures de préparation des assemblées,
> clarification de la gestion des arrêtés, des délibérations…

Le Parc naturel régional a par ailleurs renouvelé son parc automobile et le logo a été floqué sur les véhicules de service.

Enfin, l'équipe technique du Parc dispose depuis 2018 de blousons permettant d'identifier les agents lors des interventions sur le terrain auprès des médias ou lors des opérations de communication ou des événementiels.

POLITIQUE SCIENTIFIQUE

L'état des lieux de la politique scientifique du Parc naturel régional

Le Parc du Marais poitevin s'appuie sur les opérateurs de la connaissance et de l'analyse scientifique et technique pour mieux appréhender l'avenir de son territoire et expérimenter dès aujourd'hui des alternatives aux risques, des idées à développer, des champs de connaissance à approfondir...

En développant des partenariats ciblés avec des scientifiques et des spécialistes de nombreuses disciplines, le Parc du Marais poitevin favorise l'enrichissement des connaissances afin d'aider les élus et les acteurs locaux dans leurs décisions.

Le Parc du Marais poitevin participe à la production de connaissances sur son territoire et sur ses multiples ressources ; il encourage, conduit ou accompagne les études techniques et scientifiques et il capitalise les données dans l'Observatoire territorial du Marais poitevin.

Le conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional du Marais poitevin

En 2018, le Conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional du Marais poitevin s'est réuni à 2 reprises :

> le mercredi 25 avril 2018, à Coulon,

> les jeudi 18 octobre (après-midi) et vendredi 19 octobre (journée), sur le terrain puis en salle, à Coulon.

Séminaire n°4, du 25 avril 2018, en présence de Pierre-Guy PERRIER, Président du Parc naturel régional du Marais poitevin.

Séminaire n°5, des 18 et 19 octobre 2018, rencontre de Bernard BORDET, maire du Mazeau et de Jérémie Caquineau, gestionnaire d'embarcadère au Mazeau.

Durant ces 2 séminaires, les membres du Conseil ont travaillé sur les thèmes suivants :

> comprendre l'organisation et le fonctionnement du Parc naturel régional du Marais poitevin (syndicat mixte, gouvernance, modalités d'action, moyens…) ; une étape incontournable pour que les 14 membres du Conseil puissent prendre la mesure des contextes et contraintes auxquels le Parc est confronté mais aussi ses éventuels atouts et les plus-value qu'il est à même de mettre en œuvre ;

> comprendre la politique scientifique du Parc depuis la production de connaissances jusqu'à la décision publique ; thème qui a demandé aux services du Parc de faire le point sur l'existant et d'établir le panorama de la production et de la valorisation des connaissances dans le Parc naturel régional du Marais poitevin.

A travers la présentation du Système d'information géographique du Parc et l'exemple de l'observatoire du patrimoine naturel et en présence du directeur de l'EPMP, Johann Leibreich, les membres du Conseil ont amorcé une réflexion plus large sur les outils de la connaissance mais aussi les moyens qui y sont affectés. Ces échanges et réflexions collectives seront poursuivies en 2019 et partagés avec les élus de Parc et les services du syndicat mixte.

La visite de terrain, sur l'écluse du Marais Pin à Magné et au village du Mazeau, a permis la rencontre de nombreux partenaires impliqués dans la production de connaissances scientifiques sur le Marais poitevin et ses ressources, tant dans le domaine des ressources naturelles que du patrimoine architectural et paysager. Le Conseil scientifique et prospectif du Parc a d'ailleurs pu voir, à travers les échanges et au vu des réalisations sur le terrain, combien sont divers les modes de valorisation des connaissances et larges les modalités de production de connaissances ; depuis les protocoles scientifiques les plus strictes (ex. monitoring Anguille européen) jusqu'à la contribution des habitants sur leur patrimoine (bourg du Mazeau).

Patrick Steyaert, Président du Conseil et Catherine Tromas, Vice-Présidente du Parc et élue référente du Conseil Conseil scientifique et prospectif se sont réunis à plusieurs reprises pour préparer les séminaires et débattre des perspectives et contributions du Conseil.

Les membres du Conseil ont également été sollicités individuellement pour accompagner certaines actions et projets du Parc : Patrick Steyaert a accompagné la délégation qui s'est rendue en Hollande et est intervenu durant le colloque sur le climat, Laurent Godet a animé la journée de restitution de l'Observatoire du patrimoine naturel, Eric Chaumillon, a co-organisé le colloque international sur le climat et est intervenu à plusieurs reprises sur ses travaux, il a également co-animé le show scientifique, Yannis Suire a participé à un atelier de réflexion collective sur l'urbanisme de la ville de Marans co-animé par l'UDAP de Charente-Maritime et le Parc.

Les partenariats Parc naturel régional / CNRS, Parc naturel régional / universités…

3 programmes de recherche sur la Baie de l'Aiguillon

Dans le cadre du programme Life Baie de l'Aiguillon, plusieurs études scientifiques ont été conduites en 2017 :

> un suivi de la qualité de l'eau en Baie de l'Aiguillon, en partenariat avec l'IFREMER, les gestionnaires de la Réserve naturelle nationale (RNN) et l'Etablissement public du Marais poitevin (EPMP). Cette étude constitue un véritable programme de recherche sur la dynamique spatio-temporelle des flux de nutriments et de carbone en Baie de l'Aiguillon ;

> une étude sur les liens entre les zones de gagnages et les zones de remises des anatidés hivernant, en partenariat avec les partenaires du programme Life.

2 programmes expérimentaux grandeur nature

> un programme expérimental de lutte contre la Jussie terrestre en partenariat avec Agrocampus Ouest, la FREDON, la FDGEDON, l'association « les rouches », l'IIBSN et les communes ;

> un programme de suivi de la propagation de la Chalarose en partenariat avec l'INRA de Nancy.

Des inventaires, des catalogues, des cartographies… en compléments d'études

Différentes études ou missions ont été confiées par le Parc et /ou ses partenaires à des organismes spécialisés (IGN, Observatoire botanique…). Ces travaux ou le traitement des données a posteriori ont été accompagnés ou complétés par les services du Parc naturel régional :

> l'actualisation de la cartographie de l'évolution des peupleraies du Marais poitevin réalisée par l'IGN,

> la cartographie de l'emprise de la Jussie terrestre dans les marais communaux à partir des données GPS et des images satellite recueillies dans le cadre d'une mission confiée à un jeune universitaire,

> la poursuite de la digitalisation du cadastre napoléonien dans les communes vendéennes pour évaluer l'évolution de l'occupation des sols (accompagnement des travaux de recherche de Laurent Godet, géographe, université de Nantes),

A ces travaux s'ajoutent tous les suivis d'espèces et d'habitats naturels dans le cadre de l'Observatoire du patrimoine naturel (l'actualisation de la cartographie de suivi de la Loutre d'Europe, la cartographie du Cuivré des marais, etc.).

OBSERVATOIRE TERRITORIAL

Suivre et évaluer pour mieux décider

Dans le cadre des règlements (lois, décrets) qui régissent l'activité des opérateurs publics et l'activité des Parcs naturels régionaux en particulier, l'action conduite sur les territoires de projet ainsi que ses impacts, se doivent d'être observés sur le long terme et évalués au fil de l'eau. L'objectif : accompagner au mieux les choix des décideurs et optimiser l'efficience de l'action publique tout en maîtrisant les coûts.

Depuis plus de 10 ans, la culture de l'observation et de l'évaluation s'est développée au sein des Parcs naturels régionaaux et de nombreux Parcs ont mis en place un observatoire territorial qui chapote à la fois un dispositif de suivi de la mise en œuvre des actions conduites dans le cadre des chartes de Parcs naturels régionaux et à la fois un dispositif d'observation de l'évolution du territoire.

Dans le Parc naturel régional du Marais poitevin, labellisé en mai 2014, les dispositifs d'observation et d'évaluation ont été construits et mis en place sitôt le classement, en cohérence avec les observatoires thématiques existants déjà ou en projet (l'observatoire du patrimoine naturel notamment mais aussi l'observatoire de l'eau animé par l'EPMP) et en cohérence avec les référentiels et les outils disponibles sur les 2 régions et les 3 départements concernés par le Marais poitevin.

L'observatoire territorial du Marais poitevin

L'observatoire territorial du Marais poitevin s'appuie pour le moment sur un état des lieux du territoire établi courant 2014 et 2015 et qui a donné lieu à :

> un ensemble de cartes thématiques (25) mobilisant de nombreuses données territoriales et de nombreux indicateurs évolutifs ;

> un ensemble d'indicateurs d'observation de la mise en œuvre de la charte de Parc naturel régional, tous renseignés, c'est-à-dire dont la valeur initiale a été établie (ce point de départ étant la base de toute évaluation) ;

> un ensemble d'indicateurs d'observation de l'évolution du territoire, également tous renseignés pour établir un état zéro et asseoir les comparaisons durant toute la durée du classement en Parc naturel régional.

Ces éléments d'état des lieux et les caractéristiques du suivi de chaque indicateur composent l'observatoire territorial du Marais poitevin animé par le Parc naturel régional et sont partagés avec de nombreux partenaires (services déconcentrés, associations de protection de la nature, collectivités, bureaux d'études…).

Le principal outil de gestion des données de l'observatoire territorial du Marais poitevin est le système d'information géographique du Parc naturel régional ; il sera complété, courant 2019, pour l'intégration des données spécifiques à l'évaluation de l'action du Parc, par un logiciel métier développé avec l'appui de la Fédération des Parcs naturels de France.

Le Système d'information territoriale et géographique du Parc naturel régional

Depuis 2000, un système d'information géographique pluri-thématique sur le Marais poitevin, est constitué et exploité par le Parc naturel régional. Ce Système d'Information Géographique (SIG) est un outil d'observation territorial. Il permet de capitaliser de très nombreuses données sur le territoire, ses ressources (naturelles, culturelles, économiques, foncières, paysagères…) et ses activités socio-économiques ou certaines pratiques et usages locaux. Il permet également de cartographier et de croiser les bases de données afin d'accompagner à la mise en œuvre des actions du Parc et d'en assurer le suivi ; c'est un outil indispensable d'aide à la décision, au niveau technique comme au niveau stratégique.

Le SIG est régulièrement mobilisé dans le cadre de l'observatoire territorial du Marais poitevin pour l'aide au calcul des indicateurs du dispositif d'évaluation de la charte du Parc naturel régional et d'observation de l'évolution du territoire. En 2018, le SIG a également été mobilisé dans le cadre de l'actualisation du « document-réponse au Conseil national de protection de la nature (CNPN) », l'une des étapes du parcours évaluatif que les Parc naturel régional sont tenus de respecter.

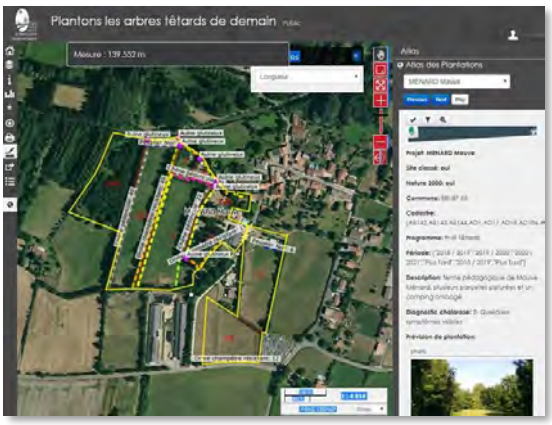

Quelques exemples d'utilisation du SIG en 2018 :

> création, en lien avec l'INRA et l'université de la Rochelle, d'une application métier, c'est-à-dire d'outils de saisie et de consultation nomades pour enregistrer et suivre les plantations d'arbres (dans le cadre du Plan paysage pour le Marais poitevin) ;

> intégration de données biologiques produites dans le cadre de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (OPN) ;

> assistance technique à la cartographie de l'évolution des peupleraies du Marais poitevin réalisée par l'IGN ;

> cartographie, d'après relevés par GPS et télédétection satellitaire, de la Jussie terrestre répandue sur les marais communaux du Marais poitevin ;

> aide à la décision pour l'élaboration d'une stratégie éolienne (travail avec les chargés de mission, les élus référents et la commission « transition énergétique »…).

En 2018, ce sont :

> 181 lots de données qui ont été produits,

> 153 cartes produites,

> 14 personnes formées à l'utilisation du GPS collecteur de données ou du SIG,

> 217 lots de données diffusés à 28 structures (partenaires et prestataires).

Enfin, à la demande du Conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional, le géomaticien du Parc a présenté le SIG dans son ensemble (création, utilisation, éventail des données, perspectives…) aux membres du Conseil lors de leur séminaire d'octobre. Cette demande venait en appui des réflexions du Conseil scientifique sur la politique scientifique du Parc naturel régional et l'avenir de l'Observatoire du patrimoine naturel. En 2019, les réflexions sur ce sujet devraient se poursuivre.

L'évaluation quantitative et qualitative de l'action du Parc naturel régional

Depuis l'état des lieux de 2014 et depuis l'identification des principaux indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la charte de Parc naturel régional du Marais poitevin, les services du syndicat mixte actualisent chaque année une cinquantaine d'indicateurs. Certains rendent compte de l'activité du Parc naturel régional (indicateurs de réalisations), d'autres illustrent les résultats visibles sur le terrain (indicateurs de résultats) ; tous visent à quantifier l'impact de l'action en faveur du territoire, à en analyser les bénéfices/risques et, par là même, à fournir les éléments nécessaires à la prise de décision publique.

En 2018, chaque indicateur a été précisément rattaché aux mesures opérationnelles de la charte qu'il évalue. Cette procédure permet de vérifier si les indicateurs sont tous à même de répondre aux 18 questions évaluatives posées par la charte de Parc naturel régional, permet d'identifier les éventuels manques et permet de proposer des ajustements. Ce travail technique est un préalable à la mise en place du logiciel d'évaluation qui sera déployé en 2019.

L'évaluation quantitative et qualitative de l'action du Parc naturel régional et l'observation de l'évolution du territoire reposent sur de grandes quantités de données. Elles nécessitent des outils de gestion ad hoc et un temps

de travail dédié. L'actualisation des données, comme l'interprétation des résultats, permettent de rendre-compte de la qualité de l'action sur le territoire et permettent de nourrir les réflexions stratégiques et la prise de décision.
L'évaluation qualitative de l'action passe également par d'autres biais : rapport d'activité, rapports d'action, compte-rendus, bilans... Outils devenus communs et obligatoires dans les procédures d'administration et de gestion des actions publiques, les rapports d'activités et les compte-rendus d'action sont réalisés annuellement pour exposer et défendre l'efficience des réalisations, des investissements, des résultats obtenus, de la communication, etc.

Chaque année, le Parc naturel régional réalise, pour la fin du premier trimestre de l'année en cours, le rapport d'activité global (présent document) concernant l'année précédente. Ce rapport est transmis aux financeurs du Parc naturel régional : l'Etat et les Conseils régionaux et départementaux notamment. Un rapport moins dense est partagé avec les élus du syndicat mixte et le grand public (via le site internet du Parc naturel régional), sous forme écrite ou audiovisuelle. En complément, selon les dossiers, les élus du syndicat mixte ont accès à une revue de presse (via l'extranet du Parc naturel régional).

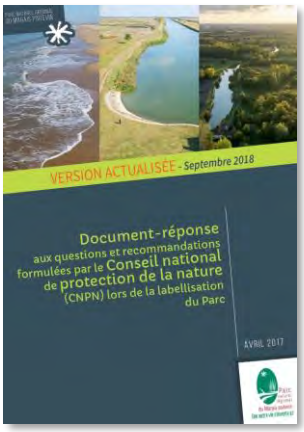

En outre, dès la clôture d'une action (annuelle ou pluriannuelle), un rapport est rédigé par les chargés de mission du Parc naturel régional et adressé aux services des financeurs concernés. Plus technique et précis que le rapport d'activité global, notamment sur les modalités de mise en œuvre des réalisations et sur les procédures ou protocoles mis en œuvre, ou encore sur les résultats obtenus, le rapport d'action présente les faits et en analyse la portée : illustrations, cartes, indicateurs de suivi de réalisation et d'impact territorial, perspectives… Il est complété d'un rapport financier produit par les services administratifs du Parc naturel régional et transmis aux services instructeurs des financeurs. Le rapport d'action sert également l'évaluation de l'efficience des actions et peut servir d'outil d'aide à la décision. Chaque année, environ une centaine de rapports d'actions sont rédigés par les chargés de mission du Parc naturel régional et instruits par le service administratif du syndicat mixte.

Enfin, régulièrement, des bilans annuels, pluriannuels ou thématiques sont rédigés et partagés avec les élus du Parc naturel régional, les services des partenaires, etc. En 2018, le Parc naturel régional a actualisé le document-réponse adressé, à sa demande, en 2017, au Conseil national de protection de la nature. Le travail d'évaluation mis en œuvre a été co-construit avec l'EPMP et les services de la DREAL Nouvelle-Aquitaine ; il a permis d'actualiser les données et les cartes et d'obtenir un bilan 2014-2018. Bilan présenté au CNPN, le 21 novembre 2018, à Paris, par une délégation composée d'élus du Parc naturel régional, de responsables de l'EPMP et de référents de la Direction des territoires (DDT) des Deux-Sèvres.

Les observatoires en projet et les observatoires partenaires

Le Parc naturel régional du Marais poitevin gère et anime différents observatoires thématiques dont certains fonctionnent comme des réseaux d'acteurs et de contributeurs et d'autres comme des bases de données brutes. Parmi ces observatoires dynamiques, l'Observatoire du patrimoine naturel est le plus avancé et le plus structuré en réseau d'acteurs, tantôt producteurs de données, tantôt partenaires-consultant ou diffuseur.

D'autres observatoires thématiques sont en train d'émerger et certains, comme l'observatoire photographique du Marais poitevin ou le référentiel « architecture » pourrait s'appuyer sur un réseau de contributeurs volontaires.
Parallèlement à ces observatoires et dans le cadre de ses missions, le Parc est amené à collaborer avec de nombreux observatoires conduits par des partenaires ; c'est le cas de l'observatoire de l'eau piloté par l'EPMP et le cas des observatoires nationaux ou régionaux sur certaines espèces bio-indicatrices par exemple (la loutre, l'anguille, les chauve-souris…).
Grâce à ces outils et à une démarche constante de capitalisation et de partage de données, le Parc du Marais poitevin est en mesure de contribuer à la connaissance du territoire et d'aider la décision publique ; un sujet évoqué en 2018 avec les élus et avec le Conseil scientifique, et qui devrait faire l'objet de réflexions stratégiques courant 2019.

ANNEXES

Le Parc naturel régional du Marais poitevin

> Un territoire : le Marais poitevin- Communes classées en Parc naturel régional du Marais poitevin

> Un Syndicat mixte de gestion

> Le Comité syndical du Parc naturel régional du Marais poitevin en 2018

> Le Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin en 2018

> Les services du Parc naturel régional du Marais poitevin en 2018

L'action du Parc naturel régional dans la presse (2018)

Fiches projet du Programme d'action du Parc naturel régional du Marais poitevin : 2017-2020

Le Parc naturel régional du Marais poitevin

> UN TERRITOIRE : LE MARAIS POITEVIN - COMMUNES CLASSEES EN PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN

> UN SYNDICAT MIXTE DE GESTION

L'organisme de gestion du Parc naturel régional du Marais poitevin est un Syndicat mixte. Il est constitué par les deux régions Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine, les trois départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée, les communes adhérentes, les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et les Chambres d'agriculture. Il est responsable de la mise en œuvre du projet de territoire, consigné dans la Charte.

Téléchargez la Charte du Parc naturel régional du Marais poitevin – 2014 / 2026

Les missions des Parcs naturels régionaux de France sont régies par les Articles L 333-1 et R 333-1 du Code de l'Environnement.

Sa composition :

- les deux Régions : Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire
- les trois Départements : Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée
- les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), chacun pour leurs compétences, à leur demande, parmi ceux situés en partie ou en totalité dans le périmètre défini par décret ministériel de classement :
- les Chambres d'agriculture de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée
- les 91 communes adhérentes.

> Le Comité syndical du Parc naturel régional du Marais poitevin en 2018

2 Régions (chacune représentée par 6 délégués titulaires)
- Pays de la Loire
- Nouvelle-Aquitaine

3 Départements
- Charente-Maritime, représenté par 2 délégués titulaires
- Deux-Sèvres, représenté par 4 délégués titulaires
- Vendée, représenté par 4 délégués titulaires

8 EPCI (1 délégué titulaire par EPCI)
- en Charente-Maritime
  - Communauté d'agglomération de la Rochelle
  - Communauté de communes Aunis Atlantique
  - Communauté de communes Aunis sud

- en Vendée
  - Communauté de communes Sud Vendée Littoral
  - Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée
  - Communauté de communes Vendée Grand Littoral
  - Communauté de communes Vendée, Sèvre, Autise

- en Deux-Sèvres
  - Communauté d'agglomération du Niortais

91 communes adhérentes (chacune représentée par 1 délégué titulaire)
- en Charente-Maritime
  Anais, Andilly, Angliers, Benon, Charron, Courçon-d'Aunis, Cram Chaban, Esnandes, Ferrières-d'Aunis, La Grève-sur-Mignon, Le Gué-d'Alleré, La Laigne, Longèves, Marans, Nuaillé-d'Aunis, La Ronde, Saint-Cyr-du-Doret, Saint-Jean-de-Liversay, Saint-Sauveur-d'Aunis, Taugon, Villedoux

- en Deux-Sèvres
  Amuré, Arçais, Bessines, Le Bourdet, Coulon, Épannes, Frontenay-Rohan-Rohan, Magné, Mauzé-sur-le-Mignon, Niort, Prin-Deyrançon, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Saint-Symphorien, Sansais, Usseau, Vallans, Le Vanneau-Irleau

- en Vendée
  L'Aiguillon-sur-Mer, Angles, Auchay-sur-Vendée, Benet, Bouillé-Courdault, La Bretonnière-la-Claye, Chaillé-les-Marais, Champagné-les-Marais, Le Champ-Saint-Père, Chasnais, La Couture, Curzon, Damvix, Doix-lès-Fontaines, Fontenay-le-Comte, Grues, Le Gué-de-Velluire, L'Île-d'Elle, Lairoux, Le Langon, Liez, Longeville-sur-Mer, Luçon, Les Magnils-Reigniers, Maillé, Maillezais, Mareuil-sur-Lay-Dissais, Le Mazeau, Montreuil, Moreilles, Mouzeuil-Saint-Martin, Nalliers, Nieul-sur-l'Autise, Oulmes, Péault, Le Poiré-sur-Velluire, Puyravault, Rosnay, Saint-Benoist-sur-Mer, Saint-Denis-du-Payré, Saint-Michel-en-l'Herm, Saint-Pierre-le-Vieux, Sainte-Radégonde-des-Noyers, Saint-Sigismond, Saint-Vincent-sur-Graon, La Taillée, La Tranche-sur-Mer, Triaize, Velluire, Vix, Vouillé-les-Marais, La Faute-sur-Mer

3 Chambres d'agriculture (chacune représentée par 1 délégué titulaire)
- Charente-Maritime,
- Deux-Sèvres,
- Vendée

> Le Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin en 2018

- Président : Pierre-Guy Perrier, Délégué de la Région Pays de la Loire
- 1er Vice-Président Tourisme et communication : Stéphane Villain, Délégué du Département de la Charente-Maritime
- 2ème Vice-Présidente Agriculture et Environnement : Séverine Vachon, Déléguée du Département des Deux-Sèvres
- 3ème Vice-Président Aménagement et Cadre de vie : François Bon, Délégué du Département de la Vendée
- 4ème Vice-Présidente Culture et valorisation du patrimoine : Catherine Tromas, Déléguée des Communes des Deux-Sèvres
- Rapporteur du Budget : Jean-Claude Richard, délégué des EPCI de la Vendée
- Secrétaire : Marc Thébault, délégué du Département des Deux-Sèvres
- Délégué au Grand Site : Yann Hélary, Délégué des EPCI de la Charente-Maritime

et

- Benoît Biteau, Délégué de la Région Nouvelle Aquitaine Nicolas Gamache
- Délégué de la Région Nouvelle Aquitaine Maxence De Rugy, Délégué de la Région Pays de la Loire
- Myriam Garreau, Déléguée de la Région Pays de la Loire
- Catherine Desprez, Déléguée du Département de la Charente-Maritime
- Bernard Belaud, Délégué du Département des Deux-Sèvres
- Arnaud Charpentier, Délégué du Département de la Vendée
- Jérémy Boisseau, Délégué des Communes de la Charente-Maritime
- Jean-Pierre Servant, Délégué des Commune de la Charente-Maritime
- Bernard Bordet, Délégué des Commune de la Vendée
- Joël Bluteau, Délégué des Communes de la Vendée
- Michel Simon, Délégué des EPCI des Deux-Sèvres
- Christian Aimé, Délégué des Chambres d'agriculture

Siège du Parc naturel régional du Marais poitevin
2, rue de l'église
79510 Coulon
05 49 35 15 20

Antenne de Vendée
Pôle des espaces naturels du Marais poitevin
2, rue du 8 mai
85580 Saint-Denis-du-Payré
02 51 28 41 10

Antenne de Charente-Maritime
Locaux intercommunaux
3, rue du 26 septembre 1944
17540 Saint-Sauveur-d'Aunis
05 46 66 10 71 / 70

correspondance@parc-marais-poitevin.fr
htpps://pnr.parc-marais-poitevin.fr

L’action du Parc naturel régional dans la presse en 2018

RCF RADIO — EN DIRECT | RÉÉCOUTER UNE ÉMISSIO

LES ÉMISSIONS | LA MATINALE | ACTUALITÉ | SPIRITUALITÉ | CULTURE | VIE QUOTIDIENNE | PODCASTS

Le Parc naturel régional du Marais poitevin, de quoi s’agit-il ?

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN | VENDREDI 21 SEPTEMBRE À 11H50 | DURÉE ÉMISSION : 25 MIN

Le Marais poitevin : un territoire unique, un label Parc naturel régional, des actions, des équipes… Le Parc travaille tous les jours pour allier économie et protection de la nature.

TV VENDÉE — PASSIONS PLUS DE TEMPS DEVANT LA VENDÉE !

Le Journal — Edition du mardi 11 décembre 2018 - 12h30

(BIODIVERSITÉ) #REPLAY France 3 Pays de la Loire hier au ‘ min 9’) : https://france3-regions.francetvinf

Laurent Godet en plateau et reportage sur les richesses naturelles du #maraispoitevin : ici la Baie de l’Aiguillon - Réserve naturelle nationale de la baie de l’Aiguillon / Life Baie de l’Aiguillon… Afficher la suite

coulon — NR Dimanche 24 juin 2018

la Nouvelle République

Marais : concours de maisons

Un concours de maisons et habitats est organisé par le Parc naturel régional du Marais poitevin, pour révéler et partager nos petits trésors d’architecture.

Et si vous participiez ?

CONCOURS — EDITION 2018

Le Nouvelle République — Jeudi 11 octobre 2018

PNR PARC-MARAIS-POITEVIN — Concours “Ma maison clôture au 15 septemb

deux-sèvres | actualité

environnement

en bref

environnement — Le Nouvelle République — Mardi 3 juillet 2018

Le busard cendré, espèce en danger

Son avenir suscite l’inquiétude. Espèce menacée, le busard cendré connaît un fort déclin dans l’Union européenne. Aujourd’hui, sa population européenne est estimée entre 15.000 et 20.000 couples. La France compte un peu plus de 20 % de cette population, soit entre 3.900 et 5.100 couples. Plus localement, le Poitou-Charentes et la Vendée accueillent l’un des principaux noyaux des populations françaises. Migrateur strict, le busard cendré vient chaque

cendré utilisait principalement les landes et les marais pour se reproduire. La raréfaction de ce type de milieux l’a obligé à s’adapter à un milieu de substitution, celui des grandes cultures, principalement de céréales. Problème.

Vulnérables

Lorsqu’arrive le temps des moissons (généralement en juillet), beaucoup de jeunes ne sont pas encore en capacité de voler et sont donc vulnérables face aux tracteurs agricoles. De-

rais poitevin. Cette action se déroule en partenariat avec les associations (1) des départements de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime. Elle vise à compatibiliser le nombre de couples nicheurs et à mettre en place des actions de protection des nichées. Les exploitants agricoles sont également sensibilisés quant à la protection des nichées de busard cendré dans leurs parcelles.

Le suivi sur les marais et les plaines de bordure permet de

environnement — Le Nouvelle République — Lundi 25 juin 2018

Le Marais labellisé Grand Site pour 6 ans

L’ambiance était à la fête à Bouillé-Courdault (Marais poitevin vendéen) pour inaugurer des espaces publics aménagés en partie dans le cadre de l’opération Grand Site du Parc naturel régional. D’autant que les élus présents, de Deux-Sèvres et de Vendée, y célébraient parallèlement la décision de Nicolas Hulot, le 1er février dernier, de renouveler le label Grand Site de France au Marais poitevin, obtenu pour la première fois en 2010.

Une vraie reconnaissance pour 18.620 ha de marais mouillé sur 23 communes de Deux-Sèvres, Vendée et Charente-Maritime, soit, en gros, un quart du Parc naturel régional, pour des actions de restauration de patrimoine liées à l’eau dans les villages, le maintien de prairies naturelles et de l’élevage, tout en favorisant le tourisme durable et l’amélioration du cadre de vie.

Les élus locaux ont célébré aussi le renouvellement du label Grand Site de France pour le P dont Yann Hélary, vice-président, délégué au Grand Site de France, et Catherine Tromas, vice-présidente (respectivement 2e et 4e à partir de la droite).

Grand Site de France pour six ans

A Bouillé-Courdault, la réhabilitation des espaces publics a permis de valoriser le terrain de jeux, patrimoine lié à l’eau, cheminement) et l’aménagement du centre de Courdault, dont son petit port. La commune a également aménagé deux boucles pédestres de 3,6 et de 3,2 kilomètres, reliant ainsi les villages de Bouillé et de Courdault. Coût : 450.000 €, dont 155.000 € fi-

ration Grand Site. Celle-ci a permis de mobiliser 10 M€ en faveur du Marais poitevin, via l’État, les deux régions, les trois départements, l’Agence de l’eau, l’Établissement public du Marais poitevin et l’Union européenne. Des actions comme le renouvellement progressif des emblématiques

lisés par la maladi d’autres essences, son en cours pour sauvega paysage. Le Marais p est le septième site l Grand Site après le p Gard, la Pointe-du-Ra montagne Sainte-Vi Mais pour six ans re tables.

Le Courrier de l’Ouest - Journal — https://journal.rwipe.courrierdelouest.fr/data/49624/reader/reader...

Le Courrier de l’Ouest - Journal — https://journal.rwipe.courrierdelouest.fr/data/49624/reader/reader...

« Un équilibre à préserver »

Des représentants de Parcs naturels régionaux se sont retrouvés dans le Marais pour échanger et faire valoir le rôle de l’agriculture.

Coulon, Parc naturel régional du Marais poitevin. Régis Vianet, directeur du Parc naturel de Camargue, en discussion avec Séverine Vachon et Catherine Tromas, vice-présidentes du Parc du Marais, et Pierre-Guy Perrier, président.

Une quarantaine de représentants des Parcs naturels régionaux se sont réunis, il y a quelques jours, sous l’égide du Parc naturel régional du Marais poitevin. Le thème dire tour en était « la transition agrico et alimentaire », avec Régis Viane

Pierre-Guy P sident du Parc du M

« Le Parc u maire celle ns sommes

entre l’agriculture et le territoire, le bien-manger, reclouer la ressource, faire en sorte que ce bien soit durable. Je salue le Parc naturel du Marais poitevin autour de ce qu’il a engagé, une force de coopération, beaucoup d’innovation, d’initiative, avec les circuits

environnement — deux-sèvres | actualité

Marais poitevin : faut-il avoir peur de la mer qui monte ?

Du 27 au 29 novembre à La Rochelle, un colloque fait le point sur l’impact du réchauffement climatique. Au programme, un show scientifique grand public.

Un colloque en novembre sur les changements climatiques et le marais.

COLLOQUE

Marais Poitevin : la marque “Valeurs Parc Naturel Régional” décernée à plusieurs hébergements

Les anguilles comptabilisées

Depuis six ans, le Parc naturel régional du Marais poitevin effectue, à la première montée des eaux automnale, un comptage des anguilles de dévalaison dans la Sèvre niortaise.

Niort, mardi. Les agents du Parc naturel régional du Marais poitevin réalisent un travail important pour cette espèce menacée.

Jean-Luc SIMON

Le rendez-vous était pris mardi dernier sur les bords de la Sèvre à Niort. Au moulin de Bégrolles précisément, où Sophie, Nicolas et Xavier, tous agents du Parc naturel régional du Marais poitevin, et un de la Ville de Niort, étaient déjà en action. Dans le piège tendu la veille au soir, 300 anguilles de dévalaison - celles qui repartent à la mer pour se reproduire - ont été capturées à l’aide d’une cage immergée à un endroit stratégique. Ce dispositif « respectueux des protocoles nationaux » comprend deux stations de pêche avec celle de Pissot à Local. Un principe lié à la méthode statistique. En effet, 100 anguilles, en route vers la mer des Sargasses où elles

Anesthésiées à l’aide d’un trait de clou de girofle, on sent anguilles sont être mesurées et pesées. « 60g - 400 - 640 - 870 - 740 - 205, etc. » Tous ces données transmises par Nicolas sont répertoriées par Xavier. Sophie Der Mikardian, chargée de mission environnement, spécialiste des poissons migrateurs, est quant à elle chargée du pointage.

« L’anguille voit sa population diminuer, elle est en danger » DOMINIQUE GIRET, Directeur agriculture environnement

Le geste délicat est parfaitement rodé. Un injecteur à la main, elle place « le petit tube en plastique rond d’une bobine de cotton qui s’ajoute au

ses ogives dans une bassine avec ses congénères. Dans peu de temps, tous sont retrouver leur liberté. De courte durée pour certains piégés une seconde fois au Moulin de Pissot. Sur les 300 anguilles reprises en aval, le leur révélera la présence d’un pourcentage de poissons pucés. Appliqué au nombre total d’anguilles dans la cage, il permettra ainsi d’évaluer la population totale.

« *Le travail effectué par le Parc naturel régional du Marais poitevin s’inscrit dans le cadre de l’Observatoire naturel du Marais poitevin* », explique Dominique Giret, directeur agriculture environnement. Une organisation chargée d’évaluer l’évolution de la biodiversité sur le territoire. Ce suivi national mis en place en 2007 par le ministère de l’Environnement, sur l’anguille, une espèce sentinelle

attentions, ne s’est le fait du hasa « *Cependant cette population* nant. *Il est aujourd’hui en dang* ajoute Dominique Giret.

La cage tendue à trois reprises toujours a permis de piéger en 1 000 anguilles. « C’est biologi note le directeur agriculture e ronnement. « *A la première* ble *des eaux automnale, toute anguilles de dévalaison partent même temps.* » Depuis six ans statistiques font état d’un tau reprise de 35 %. « *Ce que l’on pre sur ce petit équipement correspo un taux de la population totale. Q on en prend en moyenne 5 ouv on, on sait que 15 000 partent à* ne reproduire à la mer » conclu nique Giret.

Niort, mardi. Les agents du Parc naturel régional du Marais poitevin réalisent un travail important pour cette espèce menacée.

Emblème du Marais poitevin, le frêne est menacé de disparition

TV5MONDE

LE DERNIER JT — Edition du vendredi 16 mars 2018

TV VENDÉE — PASSIONS PLUS DE TEMPS DEVANT LA VENDÉE !

LA CROIX

Mobilisation pour sauver le paysage du Marais poitevin

Entre deux averses de cet hiver pluvieux, Jean-Louis Brossard se dépêche d’immerser les frênes blessés fraîchement non pourchés. Vétérinaire du syndicat des propriétaires forestiers du Marais poitevin, il vit à Magné, dans ce secteur que les différentes tempêtes ensamment la Vendée verte.

TV VENDÉE — PASSIONS PLUS DE TEMPS DEVANT LA VENDÉE !

GARDEZ ET TRIEZ VOS DÉCHETS

deux-sèvres | actualité — agriculture

Marais poitevin : Far West en prairie communale

C’est la rentrée aussi pour des vaches et chevaux qui pâturent dans les prairies du Marais poitevin, héritage du Moyen Age.

••• Les communaux du Marais en chiffres

Crédits photos

© crédits photo :
Collection Parc naturel régional du Marais poitevin - Pierre Le Douaron – Gods – Darri - Alain Mascaro Yannick Gouguenheim - Fotolia – lightpoet - Fotolia - Karin Jahne - Didier Cantin - Romuald Goudeau - Denis Clavreul - Patrick Durandet - Philippe Garguil

Fiches projet du Programme d'action du Parc naturel régional du Marais poitevin : 2017-2020

111 - Préservation et développement des surfaces de prairie naturelle et de l'élevage à l'herbe
121 - Promotion de la destination Marais poitevin
122 - Développement de l'itinérance et des découvertes nature
131 - Développement de la marque « Valeur Parc naturel régional »
132 - Stratégie territoriale énergétique
251 – Mise en œuvre de l'Observatoire du patrimoine naturel (OPN)
252 – Etude et mise en valeur écologique du littoral et réchauffement climatique
261 - Plan paysage
262 - Amélioration du cadre de vie
371 - Formation et sensibilisation à l'Environnement et au Développement durable
372 - Médiation et partage des ressources identitaires
373 - UNESCO

111 - Préservation et développement des surfaces de prairie naturelle et de l'élevage à l'herbe

Articulation avec la charte du Parc :
AXE 1 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE et **AXE 2** : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGE
Orientations Stratégiques : 1 *Soutenir une agriculture durable ;* **5** *préserver et restaurer le fonctionnement écologique du Marais ;* **6** *: préserver et mettre en valeur les paysages identitaires*

Présentation du projet : Objectifs :
- Préserver, augmenter les surfaces de prairie naturelle du Marais poitevin en tant qu'enjeu du territoire,
- Sauvegarder la biodiversité liée aux prairies,
- Préserver, entretenir la trame paysagère constituée des prairies,
- Soutenir, faciliter l'activité des systèmes d'élevage à l'herbe,
- Développer l'élevage,
- Impliquer les acteurs de l'agriculture au service de la charte en matière de prairie et d'élevage.

Contenu de l'action : Le projet « Préservation et développement des surfaces de prairie naturelle et de l'élevage à l'herbe » regroupe les actions qui concourent à l'atteinte des objectifs.

Gestion des communaux *:*
- Assister les communes dans la gestion de leurs prairies communales,
- Assister les éleveurs sur les aspects pastoraux, sanitaires en particulier,
- Promouvoir les modalités de gestion des communaux,
- Assurer la prévention, la maîtrise des développements et la diffusion de la Jussie terrestre,
- Assurer la surveillance des grands communaux de Vendée.

Mise en œuvre des MAE :
- Réaliser les diagnostics biologiques préalables au dépôt des dossiers par les éleveurs,
- Participer aux instances de programmation locales et nationales des MAE,
- Sensibiliser, informer les éleveurs sur les MAE,
- Réaliser les diagnostics biologiques préalables au dépôt des dossiers par les éleveurs,
- Participer aux instances de programmation locales et nationales des MAE,
- Sensibiliser, informer les éleveurs sur les MAE.

Programmes de valorisation écologique des marais desséchés :
- Aménager, restaurer les habitats naturels associés aux prairies,
- Réaliser des aménagements pastoraux favorables à l'activité des éleveurs.

Localisation / spatialisation : Ensemble du Marais poitevin

Gouvernance, partenariats : Les Chambres d'agriculture, les éleveurs, les syndicats de marais, les associations de défense de l'environnement, l'Etablissement public du Marais poitevin.

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs : Surfaces restaurées, évolution des surfaces de prairie du Marais poitevin.

121 - Promotion de la destination Marais poitevin

Articulation avec la charte du Parc :
AXE 1 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE
Orientation Stratégique : 2 *Développer un tourisme durable rayonnant dans l'espace et dans le temps*

Présentation du projet : Objectifs :
- Accroître la fréquentation touristique du Marais poitevin notamment en avant et après saison.

Contenu de l'action :

Le Parc participe à la promotion de la destination Marais poitevin par deux actions :

- d'une part, via le collectif qu'il anime : le Parc est associé à Charente-Maritime Tourisme, Vendée Tourisme et à l'Agence touristique des Deux-Sèvres, à Sud-Vendée Tourisme, aux offices de tourisme Niort-Marais poitevin et Aunis-Marais poitevin… afin de mutualiser et d'harmoniser les moyens dédiés à la promotion en développant de nouvelles actions communes,

- et d'autre part, en éditant des supports de promotion touristique, en développant de nouvelles applications pour le site internet, en poursuivant la mise en œuvre de l'application Baludik.

En 2018, il est également proposé que le Parc se dote d'outils permettant la mise en œuvre d'un observatoire du tourisme.

Localisation / spatialisation : l'ensemble du Marais poitevin

Gouvernance, partenariats : Offices de tourisme, Agences départementales du tourisme, Comité régionaux du tourisme.

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs :

122 - Développement de l'itinérance et des découvertes nature

Articulation avec la charte du Parc :
AXE 1 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE
Orientation Stratégique : 2 *Développer un tourisme durable rayonnant dans l'espace et dans le temps*

Présentation du projet : Objectifs :
- Faire rayonner la fréquentation touristique sur l'ensemble du marais,
- Développer le slow-tourisme et l'éco-tourisme,
- Diversifier l'offre touristique pour allonger les séjours.

Contenu de l'action :

Le Parc travaillera à l'amélioration des liaisons douces (pédestre, cyclable, équestre) entre les lieux de visite et veillera à préserver leur qualité.

En parallèle du projet de mise en navigation de la Sèvre Niortaise, le Parc portera un projet de développement de l'offre nature sur les grands marais à partir d'un site d'accueil grand public aux Guifettes dont il convient de définir les contours.

Le Parc sera, d'autre part, associé au projet Littoralis porté par la Région des Pays de la Loire.

Le Parc pilotera également le projet de refonte de la Maison du Marais poitevin en pôle touristique et culturel en accompagnement des collectivités impliquées.

Localisation / spatialisation : L'ensemble du territoire

Gouvernance, partenariats : Offices de tourismes, Agences départementales de tourisme, Communauté de communes, communes, Départements, Régions, État…

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs :

131 - Développement de la marque « Valeur Parc naturel régional »

Articulation avec la charte du Parc :
AXE 1 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE
Orientation Stratégique : 3 *Favoriser l'émergence et le développement des activités économiques*

Présentation du projet : Objectifs :
- Apporter une plus-value et une distinction aux produits, services, savoir-faire répondant aux valeurs des Parcs.

Contenu de l'action :
Le label Parc Naturel Régional peut être déclinable en marque commerciale collective «valeurs Parc Naturel Régional» permettant d'apporter une plus-value aux produits, services ou savoir-faire locaux. Le Parc souhaite développer cette marque sur l'hébergement touristique et les balades en barques, sur les prestations pédagogiques, ainsi que sur les produits agricoles (viande, vin...) en partenariat avec les Chambres d'agriculture.
Les bénéficiaires de la marque seront accompagnés par le Parc en matière de formation, promotion, communication…

Localisation / spatialisation : Ensemble du territoire

Gouvernance, partenariats : Chambres d'agriculture, réseaux socio-professionnels

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs :

132 - Stratégie territoriale énergétique

Articulation avec la charte du Parc :
AXE 1 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE
Orientation Stratégique : 3 *Favoriser l'émergence, le développement d'activités économiques fondées sur la valorisation du patrimoine et des ressources naturelles*

Présentation du projet : Objectifs :
- Favoriser la mise en place d'une stratégie territoriale de diminution des dépenses énergétiques et d'utilisation des énergies renouvelables disponibles sur le territoire grâce à la réalisation d'un document de référence et d'orientation territoriale de l'énergie dans une dynamique partenariale,
- Assister les Établissements publics de coopération intercommunale dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur démarche en faveur de la transition énergétique (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, Territoire à Énergie Positive..) et coordonner ces dynamiques à l'échelle du Parc naturel régional,
- Poursuivre l'accompagnement de la commune de la Grève-sur-Mignon et de la Communauté de communes Aunis Atlantique pour l'aménagement et la gestion de l'ancienne Briqueterie de La Grève-sur-Mignon, site patrimonial et emblématique du Marais poitevin réhabilité par le Parc en Pôle de l'Éco-habitat et des énergies renouvelables.

Contenu de l'action :
1- Animation (plusieurs volets) :
- La définition et la mise en œuvre d'une stratégie de transition énergétique respectueuse du paysage et de l'environnement sur le territoire du Parc grâce à l'élaboration et la diffusion d'un document de référence et d'orientation. En 2018, l'action portera sur la réalisation d'une étude opérationnelle du potentiel d'énergies renouvelables et la rédaction d'un premier document ciblé sur l'énergie éolienne. Il constituera un référentiel pour l'appréciation de la qualité des projets éoliens dans le cadre des avis consultatifs demandés par l'État. En 2019 et 2020 les autres sources d'énergies renouvelables identifiées dans l'étude des potentiels énergétiques feront l'objet d'actions spécifiques,
- L'accompagnement et la structuration des expérimentations s'inscrivant dans le cadre de cette stratégie de territoire relative à la baisse des consommations du territoire et au développement des énergies renouvelables,
- En tant que structure consultée par les services de l'État, l'apport d'une expertise aux porteurs de projets d'énergie renouvelables en amont des avis et l'élaboration des avis sur les projets ENR envisagés sur son territoire,
- L'accompagnement de la Communauté de communes Aunis Atlantique dans la poursuite de l'aménagement du site de la Briqueterie et la mise en œuvre d'un TEPOS (territoire à énergie positive).
2- Communication/Sensibilisation :
Élaboration et diffusion d'outils de communication du document de référence territorial pour les énergies renouvelables à destination des élus et du grand public.

Localisation / spatialisation : Ensemble du Parc naturel régional

Gouvernance, partenariats : Communes, EPCI, acteurs locaux concernés par ce domaine et en particulier les socio-professionnels.

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs : Nombre et types de projets collectifs et/ou stratégiques contribuant à la transition énergétique accompagnés par le Parc naturel régional. Part des ENR dans la consommation finale du territoire (en % et en Gwh). Part du territoire concernée par une démarche territoriale d'excellence environnementale (TEPOS, PCAET, TEPCV).

251 – Mise en œuvre de l'Observatoire du patrimoine naturel (OPN)

Articulation avec la charte du Parc :
AXE 2 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRESERVE
Orientation Stratégique : 5 *Préserver et restaurer le fonctionnement écologique du Marais*

Présentation du projet : Objectifs :
- Mesurer l'évolution des espèces et des habitats du marais, identifiés comme « indicateurs »,
- Restituer les résultats aux acteurs pour une meilleure préservation des richesses naturelles, tant faunistiques que floristiques,
- Produire les données utiles aux EPCI dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme,
- Disposer de connaissances pour orienter les actions du Parc et des acteurs du territoire en matière de protection ou de restauration de milieux naturels, de continuités écologiques…,
- Orienter les maîtres d'ouvrages de projets d'aménagements ou d'infrastructures.

Contenu de l'action :
Le Parc naturel régional du Marais poitevin se positionne en tant que structure fédératrice de l'Observatoire du Patrimoine Naturel pour :
- Assurer le lien entre les différents pôles,
- Fédérer les financements,
- Apporter un soutien technique et méthodologique aux partenaires,
- Coordonner, structurer l'acquisition et l'échange de données,
- Rédiger les rapports d'activités de l'observatoire et organiser les comités de validation,
- Valoriser, autant que possible, la démarche de l'observatoire et communiquer cette démarche auprès de leurs partenaires,
- Faciliter le partenariat entre les membres de l'observatoire…

L'OPN regroupe les inventaires et suivis des espèces et des habitats naturels remarquables du Marais poitevin, réalisés par pôle sur la base du protocole partagé dans le document d'objectif Natura 2000 : « avifaune », « flore habitat », « entomologie », « mammifères », « ichtyofaune », « amphibiens, reptiles », « invertébrés » et « espèces allochtones ».
Le Parc naturel régional du Marais poitevin assure la valorisation et la diffusion des connaissances auprès des acteurs en charge de l'aménagement des territoires et du grand public par le biais de la journée annuelle de l'OPN, de la production des rapports d'études, de son site internet dédié (http://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr), de la production de documents pédagogiques, d'expositions…

Localisation / spatialisation : Ensemble du Marais poitevin

Gouvernance, partenariats : Le Parc assure la maîtrise d'ouvrage de l'OPN. L'OPN repose sur la collaboration des associations de défense de l'environnement, des fédérations de chasse et de pêche, de bureau d'études, des collectivités, des universités…

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs : évolution de la biodiversité et des habitats, nombre d'acteurs associés ou ayant exploité les données de l'OPN.

252 – Etude et mise en valeur écologique du littoral et réchauffement climatique

Articulation avec la charte du Parc :
AXE 2 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRESERVE
Orientation Stratégique : 5 *Préserver et restaurer le fonctionnement écologique du Marais*

Présentation du projet : Objectifs :
- Restaurer et protéger les habitats perturbés de la Baie et de la Pointe de l'Aiguillon,
- Comprendre les interactions écologiques entre la zone humide du Marais poitevin et la Baie de l'Aiguillon pour orienter les stratégies de gestion,
- Promouvoir la richesse de ce complexe écologique, appréhender son fonctionnement et son rôle tant d'un point de vue biologique que physique,
- Faire prendre conscience du rôle des habitats littoraux dans une logique de résistance passive aux submersions,
- Appréhender et partager les effets du réchauffement climatique sur le Marais poitevin.

Contenu de l'action :
1- Coordination générale du programme
- Suivi des partenariats avec les bénéficiaires associés au programme (outils communs de gestion, suivi du temps de travail, etc.), en particulier ceux initiés dans le cadre du LIFE Baie de l'Aiguillon,
- Coordination et organisation des comités techniques et des comités de suivi des principales actions,
- Suivi administratif et financier,
- Organisation du second comité de pilotage (Parc naturel régional, ONCFS, LPO, partenaires financiers, institutions en charge de la gestion de l'eau, représentants de la profession conchylicole, le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et du Pertuis Charentais, l'Agence des aires marines protégées…),
- Participation des actions du réseau Life,
- Mise en œuvre du diagnostic socioéconomique et écosystémique du programme.

2- Mise en œuvre opérationnelle
- Participation au suivi des actions de restauration des habitats de vasières engagées par la LPO,
- Coordination de la mise en œuvre des actions de valorisation écologique sur le site de la Prée Mizottière,
- Coordination de la mise en œuvre des actions de restauration des habitats dunaires de la Pointe de l'Aiguillon,
- Participation au suivi des études engagées par l'ONCFS (utilisation de la baie par les anatidés, suivi de la qualité de l'eau de la baie de l'Aiguillon),
- Coordination de la mise en œuvre du diagnostic socioéconomique et écosystémique du programme.

3- Communication autour du projet
- Coordination et réalisation d'outils et d'actions de communication du Life,
- Contribution au bon fonctionnement du site Internet,
- Coordination de la mise en œuvre des panneaux d'informations Life.

Localisation / spatialisation :

Gouvernance, partenariats :

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs :

253 - Restauration et valorisation de la biodiversité et des milieux remarquables

Articulation avec la charte du Parc :
AXE 2 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRESERVE
Orientation Stratégique : 5 *Préserver et restaurer le fonctionnement écologique du Marais*

Présentation du projet : Objectifs :
- Conservation et valorisation de la biodiversité remarquable du Marais poitevin,
- Restauration ou aménagement milieu naturel,
- Mise à jour et mise en œuvre de documents d'objectifs de sites en gestion conservatoire et du site Natura 2000,
- Accompagnement des porteurs de projet pour la prise en compte des enjeux patrimoine naturel.

Contenu de l'action :
- Conseil et assistance des partenaires gestionnaires d'espaces naturels sensibles (Conservatoires Régionaux, Conseils Départementaux, Communautés de Communes, Communes, Fédérations des Chasseurs, ONCFS, associations…) afin de faciliter la mise en œuvre des plans ou des objectifs de gestion,
- Gestion des sites propriété du Parc naturel régional, propriété du Conservatoire du littoral, d' « arrêtés préfectoraux de protection de biotope » (APPB)…),
- Mise en œuvre de programmes de restauration ou d'aménagement d'espaces naturels,
- Élaboration ou mise à jour des objectifs de préservation des espèces et des habitats remarquables du Marais poitevin (docob Natura 2000…).

Localisation / spatialisation : Ensemble du Marais poitevin

Gouvernance, partenariats :

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs : Nombre de documents d'orientations produits, surface restaurée ou aménagée

Fiche projet du Programme d'action
du Parc naturel régional du Marais poitevin :

261 - Plan paysage

Articulation avec la charte du Parc : AXE 2 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRESERVE
Orientation Stratégique : 6 *Préserver et mettre en valeur les paysages identitaires de la ruralité maraîchine*

Présentation du projet : Objectifs :
- Renouveler le paysage emblématique du marais mouillé, vieillissant et menacé en diversifiant la trame arborée composée de frênes vieillissants et menacées par la chalarose,
- Mettre en œuvre le Plan paysage du Grand Site de France élaboré en 2015 et 2016,
- Restaurer et préserver la trame paysagère caractéristique du site constituée de prairies naturelles délimitées par un réseau de fossés et bordées par un alignement d'arbres têtards,
- Préserver, valoriser et restaurer les sites à haut potentiel écologique,
- Soutenir l'élevage extensif valorisant les prairies naturelles humides.

Contenu de l'action :
- Anticiper l'évolution du paysage emblématique du Marais poitevin, dont la trame arborée de frênes est fragilisée et menacée, en mettant en place le plan d'actions qui permettra de replanter les arbres têtards de demain,
- Poursuivre la restauration globale de la trame paysagère constituée, non seulement des arbres de pourtour de parcelles, mais également du réseau hydraulique et des prairies naturelles.

1 - Animation de l'action :
- Accompagnement des nouveaux projets de plantations des communes et des particuliers, préparation et suivi des chantiers, suivi des plantations conduites les années précédentes, recensement des projets 2018 et 2019, élaboration des dossiers en site classé et Natura 2000, rédaction des conventions avec les propriétaires… sensibilisation des socio-professionnels, animation et suivi du comité de pilotage et des comités techniques, des ateliers sur le terrain, mise en place de filière locale d'approvisionnement des plants avec les acteurs et entreprises (contrat de culture..), la structuration et le partage d'outils de référence à l'échelle régionale et nationale… conception du logiciel de gestion des dossiers de plantation, mise en place d'un observatoire…,
- Participation aux réflexions et études sur la gestion des marais mouillés,
- Prospection d'actions opérationnelles de restauration de prairies,
- Montage, organisation de l'opération, accompagnement et suivi technique des chantiers,
- Accompagnement des éleveurs (assistance pour le transport du bétail dans la conduite du chaland bétaillère),
- Animation des comités de pilotage, encadrement de stagiaires ou de services civiques,
- Cartographie, assistance administrative et suivi comptable,
- Communication et sensibilisation du public, recherche de partenariats et de financements, suivi dans le cadre d'un observatoire.

2 - Plantations :
- Plantations d'arbres en renouvellement progressif de la trame arborée : prise en charge des plantations, de leur protection et de leur mise en œuvre.
- Acquisition d'un logiciel de traitement des dossiers de plantation

3 - Travaux de réhabilitation du milieu et de soutien à l'élevage
- Réhabilitation de parcelles cultivées, en déprise, de peupleraies ou d'anciennes parcelles campées en prairies naturelles,
- Restauration d'habitats d'intérêt communautaire,
- Restauration et diversification de la trame paysagère (alignements d'arbres, curage de fossés…),
- Installation d'aménagements pastoraux (passerelle, clôtures, équipement de contention).

Localisation / spatialisation : Grand Site de France (marais mouillé) en priorité et élargissement progressif à l'ensemble du Parc naturel régional sur les trois ans.

Gouvernance, partenariats : Le Parc anime l'ensemble du dispositif en lien avec les services de l'Etat (site classé), des départements, des Régions, les experts, avec les habitants, propriétaires privés et publics, les agriculteurs et tous les acteurs locaux concernés.

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs : Nombre d'arbres plantés, de surface de prairies maintenue ou restaurée, de voies d'eau entretenues (tertiaire), d'habitants et de propriétaires mobilisés

262 - Amélioration du cadre de vie

Maître d'ouvrage : syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin
Articulation avec la charte du Parc : AXE 2 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRESERVE
Orientation Stratégique : 6 *Préserver et mettre en valeur les paysages identitaires de la ruralité maraîchine*

Présentation du projet : Objectifs :
Les paysages du Parc, entièrement façonnés par les hommes au fil des siècles, diversifiés et interdépendants dans leur rapport à l'eau, sont très spécifiques et ont contribué à la labellisation en Parc naturel régional et en Grand Site de France. Leur variété et leur qualité sont à préserver. Le maintien de ce patrimoine contribue au développement, à l'attractivité touristique et résidentielle du Marais poitevin et de ses villes-portes. Dans le cadre de sa Charte, le Parc naturel régional du Marais poitevin souhaite faire des paysages un atout pour le territoire et a pour objectifs de :
- Soutenir un urbanisme économe en espace et de qualité,
- Maîtriser l'affichage publicitaire et proposer des alternatives adaptées de signalétique locale,
- Favoriser la bonne intégration des projets d'aménagement en termes de préservation des paysages bâtis et naturels et de la biodiversité,
- Maintenir la qualité du cadre de vie des habitants tout en favorisant les projets d'aménagements adaptés au territoire et ses enjeux,
- Proposer des références pour l'habitat de demain,
- Intégrer les enjeux de préservation du patrimoine bâti et urbain dans les documents d'urbanisme et éviter la banalisation paysagère et architecturale du Parc.

Contenu de l'action :
En matière d'architecture, il s'agira de mettre en œuvre « le Plan architecture » initié en 2016 autour des actions suivantes :
- Concours photo « Ma Maison dans le Parc du Marais poitevin » : la première édition conduite en 2017 a permis de recueillir de nouvelles références de maisons traditionnelles et récentes qui viennent enrichir les exemples et conseils pour rénover et construire dans le Marais poitevin,
- Appel à projets auprès des habitants permettant de sensibiliser le grand public à la qualité architecturale et conciliant les enjeux de préservation du paysage et les enjeux de transition énergétique et climatique (rénovation thermique, inondabilité). Le Parc prend en charge une partie des esquisses d'architectes pour les lauréats de l'appel à projet,
- Charte architecturale et paysagère
- Animation de la concertation, poursuite de l'établissement des enjeux, rédaction des supports documentaires de la charte, qui viendra à l'appui des documents d'urbanisme en cours,
- Soutenir la revitalisation des cœurs de bourg pour éviter l'étalement urbain et dynamiser les villages en accompagnant les élus et acteurs de l'aménagement dans leurs démarches d'aménagement innovantes alternatives aux extensions urbaines consommatrices d'espaces en entrée de bourg et / ou banalisantes.

En matière d'urbanisme, l'animation concernera toute procédure d'urbanisme engagée, en :
- Sensibilisant les syndicats porteurs de SCOT, EPCI et communes aux enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux inscrits dans la Charte,
- Accompagnant les acteurs dans leurs démarches d'élaboration, de révision ou de modification de leurs documents, en qualité de Personne Publique Associée,
- Orientation les syndicats porteurs de SCOT, EPCI et communes sur les éléments de la Charte à traduire dans les documents d'urbanisme et de planification,
- Informant, à partir des compétences pluridisciplinaires du Parc, sur les enjeux spécifiques de chaque territoire.

En matière de publicité, cette animation portera plus particulièrement sur la question de la publicité, des pré-enseignes et des enseignes en informant les communes et acteurs concernés par la loi relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes et en les, accompagnant dans la recherche de solutions adaptées.

Localisation / spatialisation : Ensemble du Parc naturel régional
Gouvernance, partenariats : EPCI porteuses de SCOT et/ou PLUi, Communes, services de l'Etat, des Régions, des Départements, socio-professionnels de l'architecture et des paysages, habitants…
Calendrier prévisionnel : 2017 - 2020
Résultats attendus, indicateurs :
Nombre de références de maisons traditionnelles et récentes recueillies et valorisées grâce au concours et nombre d'esquisses produites,
- Rédaction de documents/conseils pour la charte architecturale et paysagère et articulation avec les documents d'urbanisme et de planification en cours d'élaboration,
- Élaboration ou contribution aux diagnostics, pré-programmes, esquisses préalables aux aménagements,
- Accompagnement des communes dans leurs relations avec les maîtres d'œuvre, le suivi des études et l'élaboration des documents d'urbanisme
- Nombre de panneaux publicitaires retirés
- Nombre d'avis émis pour les documents d'urbanisme et projets

371 - Formation et sensibilisation à l'Environnement et au Développement durable

Articulation avec la charte du Parc :
AXE 3 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGE
Orientation Stratégique : 7 *forger une culture du Marais poitevin engagée dans le développement durable*

Présentation du projet : Objectifs :
- Mieux connaître pour mieux respecter et mieux protéger,

Contenu de l'action :
Le Parc assure la formation des bateliers, des personnels des offices de tourisme et des lieux de visites afin d'apporter à ces professionnels du tourisme les connaissances minimales du territoire permettant de l'expliquer aux visiteurs et d'en faire la promotion.

Ces formations seront également déclinées pour les bénéficiaires de la marque, pour qui la connaissance du territoire est un engagement formalisé dans la convention de marque.

En partenariat avec l'Éducation Nationale et le réseau des associations d'éducation à l'environnement, le Parc proposera aux écoles du territoire la possibilité de monter des projets éducatifs.

Les actions conduites par le Parc peuvent nécessiter des actions d'information, de sensibilisation permettant une meilleure appropriation par les acteurs ou les habitants.

Localisation / spatialisation : Ensemble du territoire

Gouvernance, partenariats : Acteurs locaux, habitants, socio-professionnels…

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs :

372 - Médiation et partage des ressources identitaires

Articulation avec la charte du Parc :
AXE 3 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGE
Orientation Stratégique : 7 *forger une culture du Marais poitevin engagée dans le développement durable*

Présentation du projet : Objectifs :
- Mieux connaître pour mieux respecter et mieux protéger

Contenu de l'action :
Sur la base du nouveau plan de communication, davantage tourné vers les élus et les habitants du marais, le Parc mettra en œuvre les outils permettant de mieux faire connaître les actions qu'il conduit tout au long de l'année.

Le Pôle des espaces naturels à Saint-Denis-du-Payré constitue l'antenne vendéenne du Parc.

Il a vocation à regrouper en un lieu les gestionnaires des espaces naturels protégés du territoire. C'est également un centre de ressources sur la connaissance du marais ; il propose une médiathèque ouverte physiquement au public et accessible en ligne. L'enrichissement de ce centre de ressources sera poursuivi et son ouverture au public maintenue.

Suite à l'élaboration d'un guide de soutien aux manifestations locales, le Parc naturel régional recentrera son implication dans les manifestations organisées localement, sur celles ayant un lien plus fort avec les thématiques abordées par le Parc naturel régional.

D'autre part, la valorisation artistique du territoire sera recherchée dans le but de servir à la fois de sensibilisation aux actions de protection de l'environnement et pour renforcer l'attractivité du territoire aujourd'hui surtout axée sur son patrimoine naturel.

Localisation / spatialisation : Ensemble du territoire

Gouvernance, partenariats :
Acteurs locaux, habitants, socio-professionnels…

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs :

373 - UNESCO

Articulation avec la charte du Parc :
AXE 2 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRESERVE et **AXE 3 : AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGE**
Orientation Stratégique :
2 : *développer un tourisme durable rayonnant dans l'espace et dans le temps*
6 : *Préserver et mettre en valeur les paysages identitaires de la ruralité maraîchine*
7 : *forger une culture du Marais poitevin engagée dans le développement durable*

Présentation du projet : Objectifs :
Dans la perspective de conduire un processus dont l'objet final serait l'inscription du Marais poitevin sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre des paysages culturels, il est prévu une étude du potentiel de VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE du territoire.

Contenu de l'action :
Au vu de sa spécificité d'espace façonné par les hommes, le Marais poitevin est légitime à s'interroger sur sa possibilité à candidater à l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, en tant que paysage culturel. Le génie humain déployé au façonnage de grande envergure de la zone humide pourrait constituer une approche pertinente de la Valeur Universelle Exceptionnelle du territoire. A ce stade, il s'agit d'approfondir et de tester ce potentiel en poursuivant l'étude de faisabilité.

Localisation / spatialisation : Ensemble du Territoire

Gouvernance, partenariats : Les élus du territoire, le Comité National des Biens Français du Patrimoine Mondial

Calendrier prévisionnel : 2017-2020

Résultats attendus, indicateurs :

PARC NATUREL RÉGIONAL
DU MARAIS POITEVIN

Parc naturel régional du Marais poitevin

2, rue de l'église - 79510 Coulon
Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr

htpps://pnr.parc-marais-poitevin.fr

Parc naturel régional du Marais poitevin
Une autre vie s'invente ici